

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°1)

PROLOGUE A TOUS LES ENTRETIENS :

Ce qui justifie cette série d'entretiens :

La plupart des valeurs conceptuelles ou morales du Judaïsme se retrouvent peu ou prou en « pièces détachées » dans les différentes cultures et religions. Mais ce qui a toujours fait l'entière spécificité et exclusivité du Mosaïsme (ce que reprendra l'Islam quelques millénaires plus tard) reste le concept fondamental d'un **MONOTHEISME « ABSOLUMENT ABSOLU »** énonçant qu'une seule Force **unique et indivisible** dirige l'ensemble de l'univers, ou des multivers, que cela soit de l'infiniment petit moléculaire à l'infiniment grand et de même dans l'infinité du temps. Ce qui implique la non limitation du savoir, du temps d'existence, de la force et du lieu de cette « Divinité » unique et incommensurable. (« Omniscience » « surnom de Eternel » « Omnipotence » « Omniprésence »....).

Que nous dit en effet le décalogue dès son début en SOCLE de cette nouvelle religion ? (la traduction est malheureusement impossible au strict mot à mot car le vocable hébreu est très concis et diversifié)

1°) Le Dieu de Moïse est non seulement unique mais aussi présent dans le cours de l'histoire

**Je suis - le Tétragramme - Qui - suis le support de toutes les croyances
surnaturelles - Qui t'ai extrait - du pays d'Egypte – du domaine – des servilités**

(Anokh'i) - (intraduisible) – (Eloékh'a) - (achér) - (Otsétikh'a) - (mé-érets mitsraïm) - (mibéith) (avadim)

2°) Tout autre concept, nous dit la Table de Loi, serait un total égarement de l'homme

**Tu n'auras pas d'autres croyances surnaturelles (élohim) ni de façon
superficielle (sens de « al ») ni en profondeur (pné ou panai – voir aussi penima dans
l'hymne national)**

3°) Il n'est donc nulle molécule de l'Univers où cette Force ne soit exclusive et donc l'homme ne doit accorder nul crédit autre à TOUT ce qui peut exister, et ce :

Ni dans le ciel, Ni sur la terre, Ni dans les eaux, Ni sous terre...

4°) Et surtout (Exode 20 :7)

**Toute récupération du Nom de Dieu pour énoncer des mensonges , des
fadaises, des balivernes et toutes autres contrevérités est une dérive
strictement impardonnable** (et c'est d'ailleurs le seul item du décalogue non soumis au
pardon de par son extrême gravité)

Au cours de ces entretiens, nous étudierons en survol successivement les bafouements de ce message: D'abord en rappelant les autres textes du Pentateuque (Torah) qui renforcent cette position énoncée et non ambiguë du décalogue et la confortent, ensuite en examinant les violations itératives du peuple ou des Lévites ou des propos de certains rabbins vers des idolâtries ouvertes et contraires à leur fonction (judéo idolâtries) D'abord dans la Torah, puis dans les autres textes de la Bible , encore dans le talmud , et enfin depuis le talmud.

NB : Nous nous attacherons à asseoir régulièrement nos propos sur et par des citations de références textuelles précises (bibliques ou post bibliques) par souci d'un travail espéré objectif.

A SUIVRE.....

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES

(Entretien n°2)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR : Le décalogue énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**. Toute récupération du Divin à des fins mensongères , fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV)

Les redites martelant cette vérité sont multiples , et d'abord dites de façon 'affirmative'

(Dans notre prochain entretien, nous en verrons les renforcements, mais par les condamnations aux manquements y relatifs)

Ces redites du Décalogue sont rappelées au niveau de la **Torah** , ou au niveau des **écrits** (les kétoubim) ou par des **vrais** prophètes ou des **vrais** rabbins du talmud dignes de ce nom
(Je dis à bon escient - et en pesant mes mots - « vrais » car ne me référant qu'à ceux, authentiques, ne reniant de facto ni le décalogue ni la Torah en s'abstenant donc de copiés collés de superstitions ou croyances païennes).

Or nous verrons justement , au cours de nos entretiens , que bien des prophètes, abusivement dits « juifs », sont **dénoncés par la propre Bible elle-même**, comme n'étant que des usurpateurs de fonction, car leurs positions – souvent contradictoires et incohérentes - sont encore bien plus éloignés du judaïsme du Sinaï que ne le sont jusqu'à même certaines religions païennes ou dites filles. C'est pourquoi je dis qu'il ne s'agit là en rien ni de « prophètes – juifs » ni de « rabbins – juifs ». Tout simplement parce qu'ils ont outrepassé le commandement **in-con-tour-nable** et s' imposant **à tous**, de ne pas se réfugier derrière le Nom de Dieu pour édicter des propos ou directives très nettement définies par Moïse comme idolâtres. (*Lo tissa éth chém Adonai lé chav*)

Citons, D'ABORD AU NIVEAU DE LA TORAH , deux brefs exemples valant rappels de ce dogme

(Deutéronome VI : 5)

La célèbre profession de foi - dite du « CHEMA » - énonce :

Chéma Israël Adonai élohénou, Adonai ékh'ad

*« Comprends bien, ô Israël, que le Tétragramme (l'Eternel) est le support **de l'ensemble de de nos croyances aux forces surnaturelles** (élohénou) et que le Tétragramme est d'unicité »*
(pour plus de précisions consulter la série d'entretiens y relative sur le site dans les études 2009 du site)

(Deutéronome 32 : 12)

Et, comme autre exemple, en son testament, Moïse nous exhorte à nouveau :

Adonai badad yankh'énou

Dieu seul nous dirige

Vé ein imo él nékh'ar

**Et aucune puissance surnaturelle autre ne
le seconde (*)**

(*) Le sens de él, ou bien élim, voire de élohim akh'érim est celui général de « *fausse croyance abstraite* en un pouvoir supérieur , ou en des représentations de l'esprit » , ainsi que toutes superstitions - relire le dernier passage du rituel *Alénou léchabéakh* - et se distingue de la croyance plus spécifique en un pouvoir attribué à des objets matériels (élohé massékh'a - ou aussi - Féssel)

Ensuite, donnons un seul exemple mais choisi, cette fois-ci, dans les écritures post-sinaïtiques

(Isaïe 42 :8)

*« Je Suis l'Eternel, c'est Mon Nom. Je ne prête Ma Majesté à aucune autre (puissance) et Ma
Gloire à nulle idole »*

A SUIVRE

(Entretien n°3)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR : Le décalogue énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**. Toute récupération du Divin à des fins mensongères , fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÁÍ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutér. 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deut. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

Cet aspect affirmatif de l'énoncé, est corrélé par de très nombreuses mises en gardes

1°) Quelques contre - exemples dénoncés dans la Torah (Pentateuque)

(Lévitique 19 : 4)

« Ne vous tournez pas vers des croyances abstraites (al tifnou él a élilim) N'en fabriquez pas
« non plus des supports métalliques . Car Moi, le TETRAGRAMME suis le seul 'support' de
« vos croyances surnaturelles (éloékh'ém) »

(Lévitique 26 :30)

« Je détruirai vos lieux surélevés (temples), j'abattrai vos monuments solaires, puis je jetterai
« vos cadavres sur les cadavres de vos idolâtries (guiloulékh'ém) et vous me répugnerez »

(Nombres 33 :52)

« Quand vous aurez chassé devant vous tous les habitants de ce pays, vous anéantirez toutes
« leurs croyances symboliques, toutes leurs idoles en métal, tous leurs temples érigés ... »

(Deutéronome 32 :21) Prophétie de Moïse :

« Ils m'ont irrité par des croyances de nullité, m'ont contristé par des idoles de nullité. Aussi en
« ferai-je un peuple réduit à nullité et il sera contristé par une nation elle-même indigne »

2°) Autres extraits de mises en garde du reste de la Bible (hors le pentateuque)

(Chroniques I , 16 :26)

« Car toutes les croyances surnaturelles des peuples ne sont que superstitions. Seul
« Dieu fit les cieux (NB :c'est-à-dire : est Maître de l'univers - texte repris dans le rituel)

(Ezechiel 20 :7)

« Et je leur ai dit :Que chacun de vous rejette au loin les abominations qui sont sous ses
« yeux. Ne vous souillez pas avec des superstitions...Je suis l'Eternel. »

Ces trois entretiens préalables étaient indispensables en rappel superfétatoire de la doctrine clairement et répétitivement énoncée du décalogue.

Maintenant seulement pouvons - nous mieux aborder l'irrespect permanent de cette valeur, toujours pourtant malmenée, même de nos jours, alors qu'elle fut, on ne peut plus parfaitement, exprimée par le rouleau.

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES

(Entretien n°4)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR : Le décalogue énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**. Toute récupération du Divin à des fins mensongères , fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutér. 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deut. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8))
Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée

LA ZOOLATRIE DU VEAU D'OR

Cette fermeté du dogme de **refus de toute** idolâtrie, fut « jurée –promise » d'être respectée par le peuple au Sinai :

« *Le peuple entier répondit d'une voix unanime : TOUT ce qu'a dit l'Eternel nous le ferons » (Exode 19 :8)*

Pure fadaïse à l'usage ! Car cette promesse fut en réalité aussitôt bafouée par le récit du veau d'or et ce, en un premier viol de la mission acceptée , augurant bien d'autres violations au fil des millénaires.

RÉSUMONS CE SACRILEGE :

Ne voyant pas Moïse redescendre du mont Horeb, c'est avec une grande **PROMPTITUDE** que le peuple est retourné vers le paganisme (ici égyptien) et cette célérité est bien soulignée à deux reprises par Moïse :

(Exode 32 :8) Sarou **MAHÉR** min a dérékh.....
« *Très vite, ils furent infidèles à la voie que je leur ai prescrite.... »*

(Deutéronome 9 :18)
« *et je vis que vous étiez prompts (**MAHÉR**) à quitter la voie que le Seigneur vous avait indiquée »*

(voir aussi le Psaume 106 :19 ou tout autant Néhémie 9 :18)

Le rôle contributif de **AARON** , complice dans la confection du veau d'or est stigmatisé et ne saurait être éludé :

(Exode 32 : 4)
« *Ayant reçu l'or de leurs mains, Aaron le moula – ou le tailla (double sens du mot « kh'érét »)
« et en fit un veau de métal et ils dirent : voilà les dieux, ô Israël qui t'ont fait sortir d'Egypte »*

D'où la **MALEDICTION** spécifique qui sera formulée par Moïse en toute première de liste en fin de rouleau :
(Deutéronome 27 :15)

« *Maudit soit l'homme qui ferait une image taillée ou jetée en fonte, objet d'abomination pour
« l'Eternel »*

TENTONS D' EXPLIQUER SOMMAIREMENT LE POURQUOI DE CE DERAPAGE :

DEUX FACTEURS me paraissent primer pour pouvoir l'expliquer :

- ▶ 1°) Seule une **extrême minorité** de descendants directs des douze patriarches constituait la horde qui a franchi la mer rouge. **L'immense majorité provient d'apport de mixité ou d'étrangers**. Ceci se déduit de la généalogie même de Aaron et Moïse (Exode 6 :14 et suivants) . Lévi n'a donné naissance qu'à 48 descendants de souche directe soit, en extrapolant pour les douze patriarches, environ une groupuscule de 600 descendants contemporains de la nuit de Pâque , soit environ 1200 descendants en comptant les deux sexes.
Or le dénombrement sera de plus de 600.000 mâles de plus de 20 ans. Si l'on y ajoute les moins de 20 ans, leurs femmes et filles, et les 200.000 étrangers de toute lignée - qualifiés de « racaille » , les noyaux encore plus ou moins hébreux sont noyés et quasi-inexistants puisqu'ils ne constituaient plus que un descendant ayant trace d'hébreu sur 1310 personnes de mixité ou étrangère absolue et

donc de culture différente.

Comme nous dit la Haggadah de Pâque « *Nos ancêtres étaient des idolâtres* »

- 2°) Il nous faut bien comprendre **la mentalité d'époque**. Qui a vu la remarquable exposition au Grand Palais sur les Trésors d'Alexandrie a été frappé par l'importance de la zoolâtrie dans la vie des égyptiens d'époque. Du lever au coucher, il n'était pas un petit geste de la vie quotidienne qui n'était mis sous la protection d'un **animal-dieu** sacré spécifique dans un riche bestiaire.

Mais deux animaux étaient prépondérants : le bélier et surtout la **race bovine**

Quatre dieux bovins sont ainsi répertoriés *Boukhis, Nout, Apis et Hator*. Figures complexes, ces taureaux bénéficiaient d'un statut original dans l'Égypte pharaonique.

Pour en savoir plus, en un survol, cliquer par exemple sur le lien :

<http://www.egyptos.net/egyptos/viequotidienne/le-boeuf-la-vache-le-taureau-en-egypte-antique.php>

LA CONSEQUENCE DIRECTE ET IMMEDIATE DE CETTE DERIVE JUDÉO- IDOLÂTRE :

C'est l'introduction des sacrifices rituels tri- quotidiens . Son but : une « désintoxication de la zoolâtrie ».

D'où surtout le choix préférentiel du **veau** comme l'animal à visée **EXPIATOIRE** par excellence (*Lévitique 9 :2*) (*Lévitique 9 :3*) (*Lévitique 9 :8*)

LA CONSEQUENCE PLUS LOINTAINE : L'AUTEL DU SINAÏ N' EST QU'A VISÉE ÉPHÉMÈRE :

Comme toute désintoxication, celle-ci n'est espérée qu'éphémère.

C'est pourquoi, pour conclure cet entretien, je laisserai le dernier mot à Josué (l'adoubé de Moïse) sur le rôle dévolu seulement éphémère et symbolique de l'autel sacrificiel :

(Josué 22 :28)

Vanomar :

Nous nous sommes dits :

Véhaya ki yomerou élénou – vé él doroténou makh'ar – vé amar-nou :

« lorsqu'on nous interrogera, tant nous que demain nos descendants,

vé amar-nou :

« Nous répondrons :

Réou éth tavnith mizbéakh' Adonai' achér assou avoténou

« Considérez que l'édification d'un autel pour l'Eternel, tel que firent nos ascendants

LO LEOLAM VE LO LIZBEAKH'

« (N'A DE VOCATION) NI POUR PERDURER , ET NI POUR SACRIFIER

Ki éd ou béinénou ou bénékh'ém

« Mais bien uniquement pour transmettre un message -témoin entre nous et vous

A SUIVRE

(Entretien n°5)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR : Le décalogue énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**. Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÁÍ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8) Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée**. Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo libbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28)

LES AUTRES IDOLÂTRIES DU PEUPLE DU SINAI

I - LA « JUDEO-IDOLÂTRIE » DES ENCENS

Généralités

Le deuxième culte majeur des Egyptiens (*et aussi assez répandu en d'autres régions*) était celui des **encens**. Les parfums étaient censés avoir un puissant pouvoir magique propre que l'on retrouvait dans l'embaumement . Chaque parfum avait ainsi sa propre signification spécifique dans le relationnel humain d'avec les divinités animales ou astrales. C'est pourquoi ont été aussi instituées dans le Pentateuque des règles de « *désintoxication liées à la magie de l'encens* » qui étaient, bien que là aussi éphémères tout comme pour les sacrifices auxquels les encens étaient associés, des règles strictes et bien codifiées, justement pour éviter de reproduire le rituel confidentiel et en comité restreint des « *cohanim (prêtres) égyptiens* ». (Voir notre étude déjà consacrée aux parfums sur ce sujet et sur ce site *ajlt.com* , Rubrique « *Etudes* » (année 2011)

Deux consignes **très strictes** émergent ainsi du rouleau sur l'encens (*Kétoresh*) celle sur sa composition et celle sur son caractère voulu public:

(Dans Exode Ch 30 vers. 33,37 et 38)

Sa composition, tout d'abord, doit rester réservée à Moïse, strictement confidentielle et secrète
Nul autre que Moïse ne devait la connaître ni même oser tenter de la reproduire, sous peine d'exclusion Tel Panoramix, lui seul et nul autre n'en connaissait la formulation, ni nul n'en connaîtra jamais ensuite, après Moïse, la composition exacte (« *divers ingrédients secrets* ») et lui seul avait à charge exclusive de la fabriquer pour la période du Sinai entourant les sacrifices et voulue éphémère (cf : Josué 22 :28).

(Dans Lévitique Ch 10 v. 3)

Mais à l'inverse son utilisation, quant à elle, ne devait jamais être confidentielle mais publique
A horaires fixés, bien connus de tous, l'encens doit brûler en public et la leçon « profiter » à tous. Ainsi sera-t-il clair pour tous que celui-ci n'a nullement été conçu pour répéter ce qui se faisait en Egypte idolâtre, mais bien pour glorifier exclusivement le Dieu Eternel Unique et immatériel et ce, à la face de tout le peuple .

► **Le viol du caractère public : la punition de Nadav et Abihou** (Lévitique Ch 10)

Les deux fils aînés d'Aaron, qui avaient fonction d'exemplarité en ce message à délivrer, l'ont violé en reproduisant le caractère païen égyptien et **NON** public dans l'utilisation « privative » de l'encens. Ils seront mort foudroyés et leurs cadavres jetés aux déchets hors le camp et sans funérailles.

► **Le viol de sa fabrication réservée : la punition de Korah, Dathan et Abiram** (Nombres Ch 16)

Une partie des Lévités ayant contesté ce privilège de Moïse, celui-ci, pour faire comprendre au peuple et aux lévites qu'il ne faisait par là que se soumettre au message divin, leur demanda de se présenter avec leurs propres encensoirs le lendemain. Ceux-ci furent engloutis par un effondrement terrestre.

II - LA « JUDEO-IDOLÂTRIE » DES ASTRES ET DE BAAL-PEOR (MOLOCH)

La mise en garde faite d'emblée (Lévitique 18 :21)

Dans les chapitres relatifs à la pureté et la sainteté, le Lévitique met bien en garde le peuple contre les cultes astraux et leurs dérives (allant jusqu'à lune extrême cruauté).

« Ne livre rien de ta progéniture à Molokh pour ne pas profaner le nom de ton Dieu. Je suis l'Eternel »

Mais cette claire mise en garde sera en fait, plus tardivement, vérifiée inopérante (Nombres Ch 25)

« Israël s'établit à Chittim. Là, le peuple se livra aux orgies avec les filles de Moab. Elles convièrent le peuple à leurs festins idolâtres et le peuple mangea et il se prosterna devant leurs dieux. Israël se prostitua à Baal Péor »

Donc une fois de plus oublié le Dieu absolu, immatériel et Un du décalogue !!

Qu'était le culte idolâtre de Baal Péor (encore appelé culte de Moloch) ?

Baal était le nom du « *dieu soleil* » et ce culte astral lui était dévolu dans certaines tribus (Moabites et Ammonites) et consistait tant en des orgies d'une part que , d'autre part, en sacrifice d'enfants premiers nés . Péor, est le lieu situé à l'est du Jourdain où ce culte était le plus actif. D'où le nom de « Baal – Péor » **Moloch** est le nom synonyme donné aussi au même Baal par les Ammonites.

Pour illustrer ce qu'était ce culte ,le meilleur commentateur est la bible (par exemple dans Jérémie et dans le livre des Rois :

(2 Rois, 23 :10)

« Il déclara impur Toféth (NB : lieu) qui se trouve dans la vallée de Ben Hinnom afin que personne n'y fit plus passer son fils ni sa fille par le feu, en l'honneur de Molokh)

(Jérémie 32 :35)

« Ils ont édifié les hauts lieux de Baal, ceux de la vallée de Hinnom, ils ont fait passer par le feu leurs fils et leurs filles en l'honneur de Molokh, acte abominable que Je ne leur ai point prescrit et que Ma pensée n'a jamais connu, et ainsi Juda a été entraîné au mal »

NB : La persistance de ce concept idolâtre de Molokh perdurera des siècles, jusque dans la Kabbale et la Chrétienté

L'existence du mythe païen de Molokh et de cet astre - dieu va perdurer jusque dans la démonologie païenne chrétienne ou kabbalistique.

Dans le paganisme chrétien, Molokh sera le démon qui tire sa joie des pleurs des mères à qui il vole leurs enfants. Prince de l'Enfer, il a même son apogée en décembre.

Dans le paganisme kabbalistique, toujours d'actualité chez certains, les divinités Satan et Molokh se partagent le négatif de la sefira kéter (la couronne de la connaissance) .

Il m'est évident que ce concept est 100% **judéo - idolâtre** car il est, nous l'avons vu, en tous points contraire aux concepts de la Torah sur Dieu (« Il n'existe aucune force surnaturelle quelconque auxiliaire ou opposée à Dieu » – Deuté. 32 :12 - *Adonai badad yan'kh'énou vé éyn imo él nékh'ar*)

A SUIVRE

(Entretien n°6)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR : Le décalogue énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**. Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÁÍ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8) Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée**. Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo libbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la période du Sinaï, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

JUDEO – IDOLÂTRIES APRES LA SORTIE DU SINAÏ

(A - LA JUDICATURE)

I - LES FAUSSES PROMESSES DU PEUPLE FAITES A JOSUÉ

Josué, fidèle disciple de Moïse, et dès l'entrée dans le pays de Canaan, s'acharnera aussitôt à mettre en garde le peuple, et ce itérativement, contre toutes dérives idolâtres.

Un choix doit s'offrir au peuple de Dieu : Etre porteur de son message ou dériver vers d'autres courants et les cultes idolâtres locaux (Josué 22 :22) (Josué 23 :7) (Josué 23 :16) (Josué 24 :14) (Josué 24 :20) (Josué 24 : 23)

Tout comme les promesses fallacieuses faites alors à Moïse, le peuple va répondre à Josué (Josué 24 :16) :
« Le peuple répondit : Loin de nous la pensée de renoncer à l'Eternel pour servir des dieux étrangers »

II - LA JUDEO-IDOLÂTRIE SOUS LA JUDICATURE (Livre des Juges)

La promesse ci-dessus fut faite en l'air.

Dès son début, ce livre des Juges relate le parjure immédiat du peuple (Juges, 2 : 12 et 13)

**« Abandonnant l'Eternel, Dieu de leurs pères Qui les avait tirés du pays d'Egypte, ils
« s'attachèrent à d'autres dieux, choisis parmi ceux des peuples d'alentour, se prosternèrent
« devant eux et irritèrent l'Eternel »
« Ils abandonnèrent ainsi l'Eternel pour suivre Baal et les Astartoth »**

Un thème leitmotiv martèle alors le livre des Juges :

« Les enfants d'Israël firent ce qui déplait aux yeux de l'Eternel »

III - TROIS EXEMPLES EN ILLUSTRATION DE DIVERSITÉ : JEPHTÉ --- GÉDÉON ---- ET MIKHA

A - LE CAS DE JEPHTÉ (Juges Ch XI et suivants)

Jephté mène campagne contre les Ammonites et, en récompense de sa victoire tient une horrible **promesse païenne** celle de sacrifier la première personne rencontrée . Ce fut sa fille, enfant unique , qu'il rencontra et sacrifia et donc Jephté a agi là **tout comme le faisaient les adeptes de Baal**. (On retrouvera ce type de sacrifice plus tard dans la mythologie grecque avec Iphigénie sacrifiée par Agamemnon son père) Or, depuis la ligature d'Isaac , ce type de sacrifice infanticide était pourtant banni par la Thorah comme symboliquement non désiré par Dieu dans le jeu de rôle de la ligature (cf notre article : Abraham ou bien Abraham sur le site ajlt.com Etudes 2010)

B - LE CAS (OPPOSÉ ET VALORISÉ) DE GÉDÉON (Juges Ch 6)

(Juges 6, 25)

« Cette même nuit, l'Éternel lui dit (à Gédéon) : Tu démoliras l'autel consacré à Baal par ton père et abattras le bocage qui est auprès » (*)

(*) NB : Cette pratique païenne remonte à Abraham lui-même qui planta un bosquet à Beer Scheva (Genèse 21 :23) mais fut préventivement interdite dans le Deutéronome 16 :21 **« Ne plante chez toi ni bosquet ni arbre quelconque auprès de l'autel que tu devras ériger à l'Éternel, ton Dieu »**

(Juges 6, 28-30)

« Au matin, quand les gens de la ville virent l'autel de Baal renversé, son bocage abattu, alors ils dirent : « livre ton fils pour qu'il meure, parce qu'il a démolit l'autel de Baal et abattu le bocage attenant »

(Juges 6, 31- 32)

« Mais Joas dit à la foule qui l'assaillit : « Est-ce à vous de venger Baal ?... Si Baal est dieu, qu'il venge lui-même son injure » « Gédéon fut ainsi surnommé Jerubbaal, c'est-à-dire que Baal s'en prenne à lui pour avoir démolit son autel »

C - LA LECON A TIRER DU COMPORTEMENT DE LA FAMILLE DE MICAH (Juges Ch 17)

Cette famille transforma d'abord deux cents pièces d'argent en image pour en faire une idole, et fit de même un éphod (habit sacerdotal du Cohen) et tout autant des pénates (idoles du foyer telles que celles que protégeait Rachel en les cachant à son père Laban).

Micah engagea alors un prêtre lévite de Bethléem pour officier.

Alors Micah dit **« Je suis assuré maintenant que l'Éternel me fera du bien, puisque j'ai pris un lévite pour prêtre »**

Quel sont les messages ici exprimés ?

► Une totale méconnaissance de la Torah :

Rappelons d'abord ce que dit la Torah (Deutéronome 27 : 15) en cas général – (établi à partir du cas particulier de la faute de Aaron avec le veau d'or) --- et qui s'applique ici tout à fait:

**« Maudit soit l'homme qui ferait une image taillée ou jetée en fonte, objet d'abomination pour l'Éternel, ouvrage de l'art humain et qui l'érigerait en un lieu secret !
Sur quoi le peuple entier répondra Amen »**

► Une inadmissible complicité de la prêtrise

Moyennant des avantages matériels, le Cohen Lévite accepte de se plier à un rituel idolâtre

► Une hypocrisie de Micah s'achetant une bonne conscience

La forme du rituel (éphod, qualité du prêtre Lévi) prend le pas sur le fond du rite . Les objets rituels deviennent ainsi des talismans par eux-mêmes .

Et l'importance de l'office n'est plus dévolue au message auquel ils sont censés participer.

Le Tout avec une démission d'esprit en se retranchant derrière un prêtre « Lévi »

(La caution de l'autorité religieuse y vaut un refus de se poser des questions)

Ainsi, pour la Bible, ce qui est encore bien plus dangereux qu'une vraie idolâtrie qui s'affiche et se reconnaît comme telle, c'est la synchrèse religieuse. Celle-ci consiste, tout en se prétendant adepte allégué de la Loi de Moïse, à y amalgamer sous son couvert des croyances ou fadaises hétéroclites d'origine païennes en emprunts environnants, et totalement étrangères au message essentiel du Horeb. Ce message voulu d'exemplarité et d'universalité perd alors toute sa signification, puisque totalement dévoyé par des pratiques ou des croyances amalgamées de judeo-idolâtries . C'est alors en rien du judaïsme, mais une vague religion toute autre et en *erzats* étranger , une religion « multiscartes » .

(Donnons un comparatif moderne : un conducteur qui grille un feu rouge et reconnaît son infraction , c'est moins grave que celui qui rejette le code de la route comme tel et nie de principe toute valeur au respect de la signalétique)

NB : Accessoirement, notons que tel fut le cas du catholicisme qui a pris naissance en « reconvertissant » à sa façon les croyances judaïques d'époque - **dont , certes, il se revendique** – mais en les amalgamant en réalité par des substituts « reconvertis » de mythologie gréco-romaine

(Zeus est devenu par substitut 'le dieu père' – Apollon devenu 'le dieu fils' - Athena devenue 'la mère' – et les demi-dieux recyclés en des 'saints' --- Ainsi Diane chasseresse est devenue Saint Hubert - Eros , Sait valentin et ainsi de suite par dizaines de demi-dieux transposés en stricte équivalence de divinités par des 'saints' ou des 'patrons' ayant la stricte même fonction actuelle de protection catégorielle que celles qu'avaient les demi-dieux dans les mythes antiques)

Mais nous verrons (hélas) que le christianisme n'en a pas le seul apanage et que plus tard **le judaïsme talmudique ou post talmudique n'échapperont pas , eux non plus, à la répétition de ces transgressions décrites déjà dans le livre des Prophètes .**

Nous y reviendrons plus en détail en nos futurs entretiens.

IV - **L'EXISTENCE DES BAMOTH (LES « HAUTS LIEUX »)**

Sous la judicature la pratique des hauts lieux idolâtres (*bama* pluriel *bamoth*) sévèrement condamnée par la Thora , devient alors tout à fait courante en Israël.

Une expression leit-motiv revient en surabondance dans tout le livre des Juges :

« Les enfants d'Israël firent ce qui déplait aux yeux de l'Eternel »

Comme nous l'avions vu (par quelques exemples pris ci-dessus) les enfants d'Israël ne résistent pas en effet aux influences des cultes du Baal et de l'Astarté des cananéens, dont le caractère agraire flatte les goûts de la paysannerie israélite.

Et c'est ainsi que les lieux historiques connus et décrits dans la Torah (*Sichem, Miçpa, Péniel, Mahanayim.....*) s'ils regroupent des populations théoriquement dédiées au Dieu d'Israël , inspirent de fait des rites cananéens

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES

(Entretien n°7)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR : Le décalogue énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**. Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÂÎ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8) Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée**. Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo libbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la période du Sinaï, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch) Si, à son entrée en Canaan, le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinaï, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. Une religion « multicarte » s'installe ainsi dans le pays, associant avec la connivence des lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches

JUDEO – IDOLÂTRIES APRES LA SORTIE DU SINAÏ

(B - UNE PARENTHÈSE : CELLE SOUS SAMUEL)

I- SAMUEL S'EVERTUERA TOUTE SA VIE DURANT A LUTTER CONTRE LES JUDEO-IDOLÂTRIES

LE CONTEXTE FACILITATEUR DE DESARROI MILITAIRE :

Sous la période des (douze) Juges, le peuple ne cesse de guerroyer dans de nombreux conflits, tant dans des luttes intestines entre tribus elles-mêmes (*ainsi Jephthé massacra la tribu soeur des Ephraimites*) que tant dans des luttes d'avec des ennemis extérieurs aux tribus.

Mais ce sont les Philistins (mot ancien désignant les « *palestiniens* ») qui prirent le dessus en leur occasionnant une première hécatombe de 4.000 morts parmi les tribus.

Le peuple tentera de se ressaisir et décida de se réfugier derrière un supputé rôle « magique » et protecteur attribué superstitieusement à l'arche sainte - laquelle arche sera ainsi déviée de son rôle pour n'être considérée que comme un pur talisman – idole censée jouer le strict même rôle que celui qu'aura plus tard chez les grecs NIKÉ, déesse de la victoire,.

Cette primauté donnée en dérive à la forme (l'arche qui n'est qu'un contenant) sur son fond (son contenu du décalogue interdisant en réalité toute forme d'idolâtrie ou de superstition) cette primauté donc, non seulement ne leur sera de **nulle utilité** , mais pis, leur coûtera même une nouvelle déroute encore bien plus cinglante et un coût, cette fois ci accru, de 30.000 morts (1 Samuel Ch 4 v 10)

« Ils oublièrent l'Éternel, leur Dieu, et IL les livra à Sisara, chef de l'armée de Haçor et aux philistins et au roi de Moab qui leur firent la guerre. (Samuel 1 – Ch 1 v. 9)

Comme bien des fois dans toute son histoire, ce n'est qu'alors, et qu'alors seulement ,que le peuple s'interrogera sur lui-même et pris (ou feint de prendre) conscience de ses travers de judéo - idolâtrie :

(Samuel 1 – Ch 1 v. 10)

« Alors ils implorèrent l'Éternel en disant : « nous sommes « coupables , car nous avons abandonné le Seigneur pour servir les Bealim (NB : superstitions et cultes astrals solaires) et les Astaroth, (superstitions et cultes astrals lunaires) mais à présent délivre nous de la main de nos ennemis, nous voulons te servir »

[NB : En somme, une proposition de « *donnant – donnant* » en marchandage qui rappelle le même voeu que celui que fit le patriarche Jacob : « *S'il me protège dans la voie où je marche etc...etc... alors il sera un dieu pour moi* » (Genèse Ch 28 v. 20-22)]

II - SAMUEL N'EUT DE CESSER DE RAPROCHER LE PEUPLE VERS LE SEUL CONCEPT DE L' « ETERNEL »

Samuel est conscient de la fragilité de ce « revirement » populaire.

Mais même si ce « *mea culpa* » du peuple n'intervient ci-dessus que par un revirement conjoncturel des plus intéressés, et même si ce remords ne se révèle qu'une fois seulement le peuple écrasé par ses adversaires, malgré cela, et une fois de plus, nous dit Samuel, Dieu consent à lui pardonner :

(Samuel 1 – Ch 1 v. 22 et Ch 7 v.3)

« L'Eternel ne délaisse point Son peuple pour l'honneur de Son Nom parce qu'il Lui a plu de vous adopter pour Son peuple »

« ...

*« Alors Samuel parla ainsi à toute la maison d'Israël : Si c'est de tout votre cœur que vous retournez à l'Eternel, **écarterez du milieu de vous les croyances étrangères et les Astaroth** dirigez votre cœur vers l'Eternel, ne servez que Lui seul, alors IL vous sauvera de la main des philistins »*

Et, de fait, nous dit le texte, la situation militaire se retournera effectivement alors à leur avantage après ce repentir.

III - SAMUEL EST ENSUITE ACCULE A PRENDRE LE POUVOIR, A LA FOIS POLITIQUE ET RELIGIEUX,

Alors que le peuple en est à son point vraiment le plus bas.

Homme intègre, Samuel n'est pourtant qu'un simple lévite « basique » dans la hiérarchie d'époque de la prêtrise.

Il succède d'autant plus aisément au grand prêtre Héli (Grand Cohen d'époque) que les fils de celui-ci, Hophni et Pinhas ont un comportement indigne de prévarication et de détournement à leur profit des dons sacerdotaux (I Samuel – Ch 2 , v. 29 et suiv.)

IV - ENFIN SAMUEL NE VA CESSER DE METTRE EN GARDE CONTRE LE DANGER DE LA JUDEO-IDOLÂTRIE - ET CE, INLIASSABLEMENT ET JUSQU'EN SA FIN DE VIE.

(Samuel 1 – Ch 12 v. 21)

« Ne cessez jamais de suivre l'Eternel, servez l'Eternel de tout votre cœur. Vous ne le quitteriez que pour de vaines croyances impuissantes à secourir et à sauver puisqu'elles sont néant »

Mais qu'en adviendra-t-il de ces admonestations prophétiques sous les royautés ?

A SUIVRE

NB : Sur un tout autre registre et pour les amateurs d'art, Samuel a servi d'inspiration à certainement l'un des plus sublimes tableaux peints sur l'enfance en général. Cette huile sur toile est de Josuah Reynolds en 1776 et se trouve au musée Fabre de Montpellier . Visible sur le web : Par le moteur Google , cherchez:« **Le prophète Samuel** » par [wikipedia](#) et agrandir alors l'image en la cliquant.

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°8)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites.**

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÁÍ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI. Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée.** Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN. Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel

JUDEO – IDOLÂTRIES APRES LA SORTIE DU SINAI

Lectures recommandées : « *Le livre de Samuel* » et « André Neher : *Histoire biblique du peuple d'Israel* »

(C - **LA FIN DE VIE DE SAMUEL**)

NOUS VERRONS ICI QUE SAMUEL, ENRAGÉ DE PERDRE UNE PARTIE DE SON AUTORITÉ, SOMBRE LUI AUSSI, COMME TANT DE GRANDES FIGURES BIBLIQUES, DANS DES COMPORTEMENTS PAÏENS

Samuel finira vite à être contesté par le peuple en sa mainmise exclusive théocratique (1Sam. 8)

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Tout pouvoir (religieux ou non) génère le goût féroce de s'y accrocher .

Samuel, malgré sa grande sagesse de départ, n'échappera pas à ce travers en fin de vie. Aussi, ce ne sera qu'**acculé** sous l'extrême pression vindicative du peuple - *peuple dont il se méfie* - qu'il finira, à contrecœur, à partager son omnipotence politique exercée sous couvert religieux ...

Et comme le peuple lui exige la nomination d'un roi « laïque », il va alors lui dresser le plus noir tableau de ce que serait toute éventuelle royauté, pour tenter de le dissuader de modifier sa propre monarchie théocratique en cours. Peine perdue. L'insistance décidée et agressive du peuple l'obligera à plier *Officiellement, nous dit le texte, ce ne fut là qu'une décision « d'obéissance à Dieu », pas au peuple. (sic)*

« 'Le Seigneur' dit à Samuel : « D'effèr à leur demande et donne leur un roi »

C'est la préfiguration du futur adage romain :

«Vox populi vox dei » (ce que le peuple veut, Dieu le veut ».

En somme une lecture politicarde de Dieu et du pouvoir Divin.

C'est ainsi que Samuel va alors sacrer roi le premier homme venu qu'il va rencontrer sur son chemin (au sens littéral du terme) . Fut-ce dans l'espoir de n'avoir trouvé en ce quidam qu'un simple faire valoir et son simple exécutant : (1Sam.10, 8) Comme nous le précise le texte : Samuel dit à Saul :

« Je t'apprendrai alors ce que tu dois faire » Si tel était son but d'avoir un roi figurant et marionnette, les événements de la suite le détromperont vite.

La nomination de Saül comme premier roi

Saül est ainsi sacré roi. Mais le vizir prend alors le rôle du vizir

« *Sitôt que Saül eut tourné le dos et quitté Samuel, Dieu fit naître en lui un esprit nouveau....et il prophétisa au milieu d'un chœur de prophètes* (1 Samuel 10 , 9 et 12)

Et le scribe chroniqueur d'ajouter même :

« *De là l'adage : Saül fait-il aussi partie des prophètes ?* » (Nous y reviendrons en notre prochain entretien)

Immédiatement décidé à s'affirmer dans sa toute nouvelle fonction, Saul va, pour ce faire, mettre en route une stratégie que nous qualifierions de « bonapartiste », lancer le peuple contre « *l'ennemi extérieur* » (La vieille ficelle qu'ont utilisée et qu'utiliseront bien des dirigeants et dictateurs)

Il commence donc par lever une armée de 330.000 hommes par une conscription très coercitive – *tout refus d'incorporation vaut destruction du cheptel de l'objecteur* - et attaque victorieusement les peuplades environnantes, et en premier celle des Ammonites, avant d'en vaincre d'autres

Le contexte de rivalités en cascades pour la hiérarchie de pouvoir

► La rivalité entre Samuel et Saül

Conflit entre le spirituel et le temporel

Samuel reste bien décidé à conserver son autorité face à cette ascension populaire de Saül . Pour bien marquer qu'il entend rester le seul maître factuel à bord et « *le grand timonier* » du peuple, Samuel va mettre délibérément Saül en position de porte à faux et d'insubordination théologique, par l'impossible mission confiée d'exécuter un curieux ordre allégué « *divin* ». Il ordonne à Saül un génocide gratuit « *sur ordre (allégué) de Dieu* ». (1 Samuel 15 : 2 et 3)

Une technique de manipulation millénaire

Pour ce faire, d'une part, Samuel va chercher à manipuler Saül et usera d'un **grossier amalgame délibéré** (NB : la technique de l'amalgame resservira d'innombrables fois dans la tradition juive afin d'abuser de fidèles naïfs ou incultes ou peu regardants...)

Ici Samuel prétextera l'homonymie d'un chef contemporain nommé *Amalec* Toute personne s'appelant *Amalec* doit être massacrée.

(*Mais en réalité cet Amalec là n'a en fait strictement rien à voir avec l'homonyme Amalec bien antérieur qui fut maudit lors de la période de la traversée de la mer rouge (Exode 17, 8-16) et qui avait ensuite battu les hébreux (Nbres 14 : 40-45)*

De même que ce précédent *Amalec* maudit du Sinaï lui non plus, n'avait strictement rien à voir avec un tout autre ancêtre tout autant homonyme, un *Amalec* ayant vécu **cinq siècles plus tôt**, lequel était le fils d'Elifaz fils d'Esäu et donc n'ayant, lui non plus, strictement rien à voir évidemment et de plus fort avec Esäu (Genèse 36 :12) .

Samuel augure ici d'une manipulation d'esprit qui deviendra courante et facilement gobée par ceux qui sont bien peu regardants sur les incohérences et les anachronismes, ou qui sont ignares. Car même à supposer qu'il y ait eu un bien improbable lien lointain de filiation entre ces deux *Amalec*, alors **Samuel outrepassa l'ordre de la Torah** qui dit (Deutéron. 24, 16)

« *Les pères ne doivent pas être mis à mort pour les enfants ni les enfants pour les pères. On ne sera mis à mort que pour son propre méfait* »

Ires et délires

Samuel lui formule ainsi des folles exigences **païennes** vouées logiquement et d'avance à une désobéissance attendue du peuple. En l'occurrence massacrer non seulement cet *Amalec* là et ses soldats mais aussi toutes leurs familles et surtout (pour l'époque) leurs animaux

Le récit prétend que Samuel prétendait avoir reçu cet ordre de Dieu.

Mais comme bien souvent, Dieu a ici « trop bon dos ». *Lo tissa eth chem Adonai léchav* Il ne faut pas utiliser « Dieu » pour du n'importe quoi (Décalogue).

(1 Samuel 15 :3)

« **Maintenant va frapper Amalec et anéantissez tout ce qui est à lui, pas de merci ! Fais tout périr, hommes femmes, enfants et nourrissons, bœuf et brebis, chameau et âne** »

Le culte de Baal et sa coutume masquée en prétendu culte hébreu

Le massacre de nourrissons fait partie du culte de Baal et est une aberration

« *Tohava* » pour l'Eternel . **CE N'EST EN RIEN LA LE MESSAGE DU DECALOGUE** Comme il est écrit de plus dans :

(Jérémie 7, 9) « **Eh quoi, vous allez voler, vous aller tuer** »

(Jérémie 32, 35) « **(la mort de fils et de filles) est un acte abominable QUE MA PENSEE N'A JAMAIS CONÇU** »

(Psaume 8, 3) « **Par la bouche des enfants et des nourrissons tu as fondé ta puissance** »

(Daniel 8, 13)

« **IL condamne ces prétendues « visions », la perpétuité des holocaustes,** (Car « depuis supprimés) **....les crimes abominables** »

Les besoins du peuple

C'était là en outre méconnaître les besoins alimentaires du peuple .

Va alors naître un différent obligé comme programmé et attendu entre Samuel d'une part, et Saül et le peuple d'autre part, qui s'étaient réservés les bestiaux mais respectueusement et comme holocaustes pour Dieu .

NB : SIMILITUDES ENTRE MOÏSE ET SAMUEL DANS LEUR GRANDEUR SUIVIE D'UNE DECADENCE DE VIEILLESSE

Certes, à un certain stade de leur existence tous deux ont porté très haut le flambeau du Décalogue mais tous deux ont ensuite dégénéré en fin de vie dans un despotisme et surtout, tous deux se sont illusionnés, en croyant que, pour exclure l'idolâtrie et la superstition qui est en chaque homme, il ne suffisait, dans une rage et folie destructrice, que de massacrer les peuples idolâtres environnants qui en étaient le support .

(Pour Moïse ce fut Moab puis les Madianites – Nombres ch 25 ----et Nombres Ch 31)

A plusieurs reprises nous verrons dans nos entretiens, qu'au fil des siècles il y aura cette répétition de grands sages qui perdent leur sagesse et déraillent en fin de vie

► La rivalité entre Saül et son subalterne David (un guerrier qui s'impose par ses vaillance et victoires)

Un subalterne de Saül, nommé David, va s'affirmer à son tour par sa vaillance et ses victoires. Saul y voit un potentiel rival dans des épisodes à rebondissements.

Vont alterner chez Saul maladif des phases d'agressivité immotivée envers David suivies de phases de pardons et de revirements successifs .

Ce qui nous est décrit (à l'époque on n'avait pas encore cette classification) n'est autre qu'un Saul malade à la fois par une structure paranoïaque (craintes immotivées contre David pourtant fidèle à son roi) et cyclothymique avec des vagues en alternance d'états dépressifs (que David consolait par sa lyre) suivis de phase d'hyperactivité de type maniaque.

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°9)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites.**

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÁÍ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI. Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée.** Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN. Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , en espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

JUDEO – IDOLÂTRIES APRES LA SORTIE DU SINAI

A partir de maintenant, nous allons voir dans nos entretiens un certain nombre de personnages, dont notamment un certain nombre qualifié à *tort* ou à *raison* de « prophètes ». Bien des concepts ne relèvent que d'idées reçues. Sont-ils fondés et recevables ? Ici, seule une définition bien précisée de qui est et qui n'est pas un prophète pourra nous donner une réponse précise avant de constater qui a un comportement conforme ou clairement judéo -païen. Car le flou des termes autorise ensuite tous les débords et amalgames.

(D - LE ROI SAUL : ROI « PROPHETE » OU BIEN SIMPLE AUTRE « JUDEO-IDOLÂTRE » ?)

Le paragraphe (1Samuel 10, 9+) nous rapporte que le roi Saül, dès sa nomination, rencontra un chœur de prophètes qui vint à sa rencontre et qu'il se serait mit alors, lui aussi, à « prophétiser » à la rencontre de ces « inspirés » tenant alors des propos le rendant temporairement méconnaissable pour ceux qui le connaissaient de longue date ;et qui se dirent l'un à l'autre :

« Qu'est-il arrivé au fils de Kich ? Eh quoi ! Saul est-il aussi parmi les prophètes ?...De là est venue l'expression proverbiale : Saül est-il aussi parmi les prophètes ? »

Je compléterai pour ma part l'interrogation de l'écrivain biblique en ajoutant un deuxième questionnement personnel plus précis : **« Saul méritait-t-il même d'être qualifié de prophète ?**

Ma réponse est clairement NON et je vais m'en expliquer, ne serait-ce que si l'on considère son comportement d'avant – règne (voyance, hauts lieux) et celui de sa fin de vie (en recours à une nécromancienne), force est d'admettre que. **Saül n'est donc bien lui aussi qu'un autre judéo -idolâtre parmi les judéo -idolâtres successifs** Cette affirmation tient de l'examen de ce qu'est censé être un prophète.. Il importe de le remémorer.

Cet entretien ne sera que le premier de trois volets :

- I - **Qu'est-ce qu'un prophète ?**
- II - **Qu'est-ce qu'un faux prophète ?**
- III - **Les excès du pseudo « prophétisme »**
stigmatisés par les derniers 'prophètes' en rétro -vision sur leurs prédécesseurs

I - QU'EST-CE D'ABORD QU'UN PROPHETE ?

Il ne faut pas se fier au mot français « prophète » qui traduit mal, car très imparfaitement, le mot hébreu **NABI**. NABI évoque celui qui subit une charge, un portage, car le NABI est celui qui porte, qui apporte, qui transmet un message de nature polymorphe, que nous verrons comme pouvant être soit physique ou soit spirituel. Son importance politico-religieuse était alors grande dans les temps antiques.

- 1°) Ce peut être un homme (Moïse), une femme (Myriam, Deborah) ou voire même, dans certains cas paradoxaux, un païen (Balaam) [*mais alors sa prophétie est annihilée si ce qu'il dit diverge du rôle qu'aurait eu un prophète mais hébreu .*]
- 2°) Il peut être le porteur d'un message concret, celui d'une alliance physique. Tel fut le cas de Abraham, premier circoncis en son premier engagement physique envers Dieu, premier d'une lignée appelée depuis Abrahamique et décrit en tant que tel comme prophète. (Genèse 20, 7)
- 3°) Il peut aussi n'être qu'un simple « prophète assistant » et porte-parole d'autrui.

Tel fut le cas de Aaron, frère de Moïse et décrit comme le prophète de Moïse (Exode 7,1) « **Et Aaron sera ton prophète** » Et ce, alors même qu'aucune loi, aucun décret, aucune directive, ni aucune prédiction ne sortira édictée de la bouche de Aaron, simple personnage second et auxiliaire de Moïse.

Aaron n'est donc pas un prophète au sens habituel mais donc bien un porte parole du prophète Moïse,

Et ce, d'autant plus que ses deux seules initiatives personnelles furent plutôt particulièrement **très fâcheuses** (d'abord sa part de responsabilité dans **le veau d'or** maudite dans Deutéronome 27,15 et ensuite celle dans la lèpre de Myriam par **calomnie fraternelle** en destitution de sainteté (Lévitique 19, 16) - Voir plus tard aussi Psaumes 15 :3 et 101 : 5 Proverbes 25 :23)

NB : Cette confusion de termes a fait que l'on a voulu « à tout prix » attribuer à Abraham ou à Aaron, y compris dans les livres de rituel, des rôles magnifiés qui n'étaient en rien voulus les leurs.

Or cela, Maimonide l'avait bien compris et cerné :

(Guide, tome 1 chap 63)

« Il ne faut pas te laisser induire **EN ERREUR** par ce qu'on raconte des patriarches, en disant que Dieu leur adressait la parole et qu'il se manifestait à eux, **car tu n'y trouveras pas de mission prophétique qui consiste à guider les autres**, de sorte qu'Abraham, ou Isaac ou Jacob ou ceux qui les précédaient aient dit aux hommes : 'Dieu m'a dit que vous devez faire ou ne pas faire telle chose' ou bien 'il m'a envoyé vers vous'. **Jamais pareille chose n'a eu lieu, au contraire** III ne leur fut parlé d'autre chose (...) Que de leur annoncer quel serait l'avenir de leur race **mais pas d'autre chose**

- 4°) Il peut être porteur d'un oracle (c'est alors notre sens actuel et réducteur du mot prophète). Mais alors ses prédictions se devaient de se réaliser toujours (Deut. 18 :32) Sauf revirement en pardon de Dieu (En somme un prophète qui annonçait de mauvaises nouvelles non réalisées voyait sa vie sauve, mais en rien celui qui enchantait la foule par des promesses alléchantes et fallacieuses non réalisées – cas des nombreux faux messies...)
- 5°) La prophétie ne s'hérite pas en filiation (Amos 7 :14) « **Amos répondit à Amacia : je ne suis ni prophète ni fils de prophète, je suis un simple pâtre et un pinceur de sycomores** »
- 6°) C'est le plus souvent un **prêcheur** se devant de rappeler au peuple les valeurs fondamentales et essentielles **de la Torah**, tant au niveau du pacte du Sinaï que de ses conséquences, que cela soit en bien ou que cela soit en terribles annonces conclues dans le second pacte, le pacte de Moab.

Le prophète a donc la charge de ramener sans cesse le peuple et ses dirigeants au respect de la Loi originelle **de Moïse** qui seule fait référence, comme le rappelle expressément Malachie, le dernier des prophètes qui remet en question les prophètes prédécesseurs comme s'étant écartés de la Torah (*prophètes allégués mais en réalité « pseudo-prophètes » de fait pour certains d'entre eux*), et remet la prophétie sur son vrai rôle, celui sur les rails obligés du rouleau de la Loi et de sa source

« **Souvenez vous de la LOI DE MOÏSE** »

Le Prophète se trouve donc, par là même, devoir être une **sentinelle** des valeurs fondamentales de la Torah chargée de dire, d'expliquer et de paraphraser Moïse en ce qu'il a édicté d'universel et d'inter-générationnel de par son message .

C'est donc surtout un garde fou des déviations. Il évite ainsi de s'écarter à droite et à gauche, de retrancher ou d'ajouter à la Loi tout ce qui dénature le vrai message mosaïque universel.

7°) Bien entendu, il doit lui-même, *ipso facto*, s'astreindre à **servir d'exemple** et à ne pas appliquer le « faites ce que je dis, mais pas ce que je fais... ». Ainsi, par exemple, ne pas consulter les nécromanciens « aberration pour l'Eternel » et interdiction formellement proscrite dans le chapitre « Kedochim ».

C'est pourquoi j'introduisais cet entretien en affirmant d'emblée **le PAGANISME de Saül**. En effet :

► Comparons **CE QUE FIT SAÛL** d'une part :

(1 Samuel 28, 11)

« **La femme** (nécromancienne) **demanda (à Saül) Qui dois-je évoquer pour toi ? Il répondit : évoque moi « Samuel »** »

(1 Samuel 28, 14) Saül demanda :

« **Quelle figure a-t-il ? Elle répondit : C'est un vieillard qui monte, enveloppé d'un manteau. Saül comprit que c'était Samuel, il s'inclina jusqu'à terre et se prosterna »** »

(Passons sur l'imaginaire fertile de Saul manipulé par cette femme qui l'avait reconnu et chacun savait l'eau dans le gaz qui préexistait entre Saül et Samuel...)

► Et comparons **AVEC CE QUE NOUS DIT LA DESSUS LA TORAH** d'autre part :

(Lévitique 19, 31)

« **N'AYEZ POINT RECOURS AUX EVOCATIONS DE MORTS, NI AUX VOYANTS . N'aspirez pas à vous SOUILLER PAR CES PRATIQUES. Je suis l'Eternel, votre Dieu.** (donc le Seul à Qui devoir s'adresser)

8°) Ses propos doivent refléter l'illumination divine qu'il prétend avoir reçue et la traduire dans un esprit et une finalité

de **VERITE**,

(Emeth)

de **JUSTICE**

(Michpat),

de **BON SENS LOGIQUE ET COHERENCE**

(Tsédek) et

de **SAGESSE**

(Kh'okhma)

9°) A ce titre, il peut être un conseiller officiel de la cour royale, avec pour rôle d'admonester les rois (II Sam 12) et de même, de stigmatiser les vices des puissants, de tonner contre les dépravations et les impiétés.

D'où des postes enviés et des « candidatures » de prophètes auto-proclamés annonçant le tout et son contraire dans leur « campagne », parfois en opposition et rivalité concurrente .

Ainsi dans (1Rois 13,18)

« **Moi aussi, répliqua l'autre, je suis prophète comme toi, or un ange m'a dit par ordre de l'Eternel etc. »** »

10°) Il ne peut se dérober à sa mission (Isaïe. 6 ; Jér. 1 :10 et 20 :9 ; Jonas) Cette mission peut lui être dévolue pour une durée éphémère, ponctuelle, ou bien à vie (un peu comme pour un CDD ou CDI)

11°) **Le cas de Moïse est à part** car il fait **triple** exception :

Ce fut d'abord **le seul** dont l'ossature du message était l'inscription d'une nouvelle règle sociale et

morale et l'instauration d'une nouvelle conception d'un monothéisme ABSOLU non encore révélé aux patriarches (les autres Prophètes n'en seront ensuite que des gendarmes d'application...)

Ce fut de même **le seul** dont ce message était destiné d'abord aux futures générations avant même que d'être destiné à la propre sienne (Deutéronome XI, 2) « **Ce n'est pas à vos enfants que je parle** »

Ce fut ensuite **le seul** dont l'inspiration visionnaire naissait en état d'éveil (allégorie dite de « face à face ») et dans une vision directe (*mar'é*) par une liaison directe avec Dieu en plaçant sa tête entre les deux chérubins de l'arche qui lui servaient de quasi casque écouteur branché sur « *radio-céleste* »

Alors même que pour les autres « prophètes » ce n'est , selon le rouleau même de la Torah, exclusivement que par un songe (*h'alom*) et seulement dans un songe que Dieu dit dans la Torah se manifester auprès de tout autre prophète de modèle disons « courant »
(Nombres 12 :6) « **Ecoutez bien mes paroles. S'il n'était que votre prophète, Moi, Eternel, Je ne me manifesterais pas par une vision , ce n'est qu'en songe que je m'entretiendrais avec lui** »

Y songez bien !

Il faut à ce verset apporter deux bémols valant interrogations :

La première interrogation vient des chroniques (2 Rois 3,15) qui, à en croire du moins le texte et sous cette réserve, serait un démenti de l'assertion divine précédente dans le cas d'Elisée qui prophétisait « en musique »

(2 Rois 3,15) :

« Eh bien ! (dit Elisée) Amenez moi un musicien : tandis que celui-ci jouait de son instrument, l'esprit du Seigneur s'empara du prophète »

(Les chants d'Elysée étaient-ils somnifères ? --leur qualité même le laissait – il *songeur* ? 😊)

Plus sérieusement, la deuxième interrogation est celle de toutes les réserves que notre neurophysiologie moderne peut apporter sur le sens du sommeil à cette lecture onirique .Tout le monde rêve spontanément ou sous hypnose de rêves passés, présents ou futurs. Tous les milliards de rêves ne sauraient pour autant être prophétiques ...le plus populaire : l'apocalypse)

C'est bien pourquoi la Torah, consciente de tout débordement prévisible, tenait déjà à bien nous fixer les limites en irrecevabilité de toute auto -proclamation d'un éventuel futur faux prophète.

Et ils seront légion.....

Quelles sont donc ces limites fixées ?

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°10)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**.

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon...(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d'EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné d'Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée**. Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère, les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinaï, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (Moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinaï, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusqu'y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira, espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah. Nous avons vu que Saül, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait un comportement judéo -païen.

JUDEO – IDOLÂTRIES APRES LA SORTIE DU SINAI

II : QU'EST-CE QU'UN FAUX PROPHETE - (OU UN FAUX PRECHEUR) ?

Nous avons vu ce que le terme de NABI impliquait en sa définition.

LES JUDEO-IDOLÂTRIES SONT TELLEMENT NOMBREUSES DANS LE LIVRE DIT « DES PROPHETES », QUE PLÛTÔT DE LASSER LE LECTEUR PAR LEUR MULTITUDE, NOUS ALLONS TENTER DE SITUER PLUTÔT QUELLES SONT LES CLÉS QUI PERMETTENT D'EN FAIRE LE TRI

Pour qu'un prophète « auto –proclamé » ou un « prêcheur dit prophète » soit considéré éventuellement comme un imposteur, il faut et il suffit, avec la TORAH comme étalonnage, que **L'UNE SEULE** des conditions suivantes ne soit pas remplie,

Et ce, même si, d'aventure, les autres conditions l'étaient, quant à elles, parfaitement :

1°) Sa finalité doit d'abord être conforme aux critères monothéistes et moraux de la Torah:

Ainsi, il ne doit pas avoir comme finalité **d'induire chez ses interlocuteurs des superstitions** (= *dieux abstraits au sens biblique de EL ou ELOHIM*) – fût-ce même en toute bonne foi - ou, ce qui est équivalent, de valoriser une religion autre, déjà existante ou non et **prônant des idoles sous quelque forme soit matérielle ou soit abstraite qu'elle soit** (*dieux abstraits matérialisés encore appelés ici EL ou ELOHIM mais auss et plutôt FESSEL*)

Et encore moins la prétendre alors « judaïque ».

IL DOIT VEILLER AUSSI A NE PAS ÊTRE LUI-MÊME UNE IDOLE, UN GOUROU, UN « BAAL »

Il ne doit donc pas être un « prophète » étant ou parlant au nom d'une quelconque croyance

- tant étrangère au niveau du message de monothéisme absolu et abstrait du décalogue que
- tant étrangère au message mosaïque de vérité, de justice, de sagesse (Deut.13, Deut.18 :20-22, 1Rois 18 :21-40) ou que

Et ceci reste valable même si d'aventure un tel prophète auto-proclamé avait des capacités à illusion et à donner le change par des tours de prestidigitation, de « magie » voire par des pseudos-miracles.

2°) Une prédiction éventuellement réalisée n'est pas suffisante en soi, et à elle seule, pour le qualifier de « prophète » :

Et ce, même si, dans ce contexte déviant, il advenait que ses prédictions puissent éventuellement (pourquoi pas ?) se réaliser fortuitement (*se rappeler en mnémotechnie Tintin sauvé du pilori avec l'annonce de l'éclipse solaire.. ---- De même, un joueur de loto qui gagne n'est pas prophète... encore qu'il pourrait facilement trouver des gogos à qui le faire facilement admettre ☺*)

Ces deux points précédents sont énoncés précisément dans la Torah [Deutéronome 13, 2-6](#)

« S'il s'élève au milieu de toi un prophète ou un visionnaire, t'offrant pour caution un signe ou un miracle, quand bien même s'accomplirait le signe ou le miracle qu'il t'a annoncé, en disant: « Suivons des croyances autres (que tu n'as pas connues) et servons les » tu n'écouteras pas les paroles de ce prophète ou de ce visionnaire ! Car l'Eternel, votre Dieu, vous met à l'épreuve pour constater si vous l'aimez de tout votre cœur et de toute votre âme ...
«
« (Ce prophète) veut ainsi t'écarter de la voie que l'Eternel, ton Dieu, t'a ordonnée de suivre ; et tu extirperas le mal du milieu de toi »

3°) Une prédiction non réalisée, à l'inverse, le disqualifie tout autant en son auto-proclamation, :

D'évidence, il est, bien entendu, disqualifié s'il fait des prédictions avérées secondairement fausses

(Exemples : Isaac dans sa bénédiction donnée à Jacob fit un fiasco prédictif total, dans le sens où tout ce qu'il prédira à Jacob, absolument tout, ne se produira en rien, si ce n'est...en totale inversion ! De même en est-il des lcas de Jésus ou du rabbin Sabbatai Tsevi aux prédictions pour dupes - voir notes finales ci-dessous)

Mais alors, en ce cas, comment savoir qui dit vrai ou faux ?

Là aussi, la Torah nous répond dans [Deutéronome 18 versets 20 à 22](#) :

« Si un prophète (NB : pris au sens large) avait l'audace d'annoncer en mon NOM une chose que JE ne lui aurais pas enjoint d'annoncer (NB : donc toute faribole de surajout) ou s'il parlait au nom d'une croyance ou divinité étrangère, ce prophète doit mourir. MAIS, DIRAS-TU EN TOI-MEME, COMMENT RECONNAITRONS NOUS LA PAROLE QUI N'EMANE PAS DE L'ETERNEL ? Si le prophète annonce, de la part de l'Eternel, une chose qui ne saurait être (NB : incompatible avec le message et la morale du décalogue par exemple (*)) ou qui n'est pas suivie d'effet (prophétie qui fait pschitt) CETTE ANNONCE N'AURA PAS ETE DICTEE PAR L'ETERNEL.
« C'est avec témérité que le prophète l'a émise, ne crains pas de sévir à son égard

(*) NB : Le traité Chabbat 127 b dit que, lorsqu'un passage du Talmud est incompatible avec la Torah, c'est la Torah seule qui doit primer dans notre analyse....

4°) Ainsi, est faux prophète celui qui, alléguant s'en tenir à la Loi de Moïse et des prophètes antérieurs use de cet alibi pour mieux instiller une religion nouvelle de fait ou dire des faussetés

Toutes religions (fussent-elle qualifiées de judéo- chrétienne, judéo –islamique, voire certains courants judéo –judaiques, judéo -kabbalistes, judéo - témoins de Jéhovah etc...) qui utilisent le message et le Nom de Dieu pour édicter du **faux**, entrent dans ce cadre, dès lors qu'elles dévient de l'axe sinaïtique, en travestissent l'ossature , et s'opposent à ce que Moïse n'a en rien voulu proclamer dans son message UNIVERSEL par delà son époque et son contexte dans lequel il faut resituer l'Exode..

Pour prononcer haut et fort son rejet de telles dérives, lors de chaque sortie du rouleau sacré de la Thora, ouvert et étendu à la vue de tous, toute l'assemblée des synagogues s'exclame à l'unisson :

« Ceci est bien la doctrine dictée par Dieu et mise en écrit par Moïse pour les enfants d'Israel
Vé zoth a thorah acher sam Moché libné Israel Al pi Adonaï bé yad Moché
« Il s'agit là d'une transmission à enseigner de cette Vérité (répété plusieurs fois par l'assemblée)
Torah **émeth** natan lanou
« Béni soit-IL Qui nous a choisis (NB : c'est-à-dire : pour cet enseignement à transmettre)»
Baroukh' achém bakh'ar banou

Donc la Torah reste bien, aux yeux des assemblées juives, la seule référence de base qui, par delà les fautes du peuple du Sinaï (ou même de « l'homme Moïse » qui s'éloigne du « prophète Moïse », surtout en sa fin de vie) permet d'avoir le label de monothéisme abstrait et absolu.

Ou alors, c'est que rabbins et fidèles jurent en faux du « n'importe quoi » en incohérence et hypocrisie....

C'est ainsi qu'est faux prophète celui qui agit en **transformant en son coeur le sens profond** de ce message originel voulu pour toutes les générations par Moïse, fut-il roi ou homme affublé de titres politico-religieux anesthésiants (Nassi, « Docteur » de la Loi etc... ..)

Sur ces deux derniers points **l'exemple typique est celui du RABBIN Sabbataï Tsevi** , à la fois « prophète » et auto allégué *énième* « messie » (sic) ici du 17^{ème} siècle (Le messie n'est qu'un prophète censé vivre au présent le futur)

On ne rappellera jamais assez que le décalogue considère comme la seule transgression gravissime et comme telle **strictement impardonnable et sans appel**, celle d'user (et a fortiori d'abuser) du concept divin et de Son Nom comme d'un pur paravent et d'un pur prétexte pour énoncer et crédibiliser du faux et des chimères distillées comme prétendument judaïques.

« LO TISSA ETH CHEM ADONAÏ LE CHAV »

Tu n'utiliseras pas le Nom de l'Eternel pour énoncer du faux.

Disons le tout net : Tel est le cas de certains *midrachim* (NB commentaires prenant souvent la forme de paraboles) de toute pure fantaisie où leurs auteurs **se prennent vraiment pour Dieu** puisqu'ils osent s'Y substituer, et **LE** faire parler en leur nom implicite, dans leur récit de toute affabulation...

Telles sont, de même, certaines bénédictions « imposées » où l'on prétend, et ce **sans nul fondement** ni référence, et simplement pour introduire et imposer une position prise par un tel ou un tel qui veut forcer le croyant, que Dieu, pour un tout et pour un rien, aurait prétendument « **ordonné** » (sic) que...

Un exemple parmi cent : dans Exode 35 :3,

Alors même qu' il est expressément **INTERDIT** dans le rouleau sacré d'allumer un feu durant le Chabbat. (Lo tévaarou éch bayom a chabbat) (Exode 35,3)

« Vous n'allumerez pas de flamme durant le Chabat dans tous les endroits où vous demeurez »

la tradition (de plus relativement récente du moyen âge, après des coutumes opposées et des clans de « pour » et des coutumes de « contre » – voir Guggenheim « *Le talmud et ses maîtres* ») demande aux fidèles d'allumer des bougies (soit !) mais en bénissant cet acte par une bénédiction paradoxale envers.....*Celui qui nous a « ordonné » (sic !!!!) d'allumer une flamme pour le Chabbat.*

Or ce dire est un **faux** attribué à Dieu, même si cela se dit avant l'entrée du Chabat. :

« Tu n'utiliseras pa le Nom de l'Eternel pour énoncer du FAUX » (décalogue)

Cet exemple montre combien il est facile de créer des ambiguïtés, et de se duper soi-même ou de duper un fidèle incapable de ne pas dissocier l'amalgame. L'honnêteté obligerait à remplacer le vocable « ordonné » par une toute autre expression telle que « qui nous permet » ou bien « qui nous permet cette joie de » **ET SURTOUT** d'ajouter **AVANT** le Chabat et évidemment pas « pour le Chabat » (lé-chabbat)

5°) Le prophète doit être exclu des démagogues de tous bords n'utilisant le « don de prophétie » qu'à des fins d'exploitation personnelle d'une populace crédule,

de tous ceux qui flattent les espérances du peuple ou leur cachent ce qu'il n'est pas prêt à entendre, ou les manipulent sous couvert de « divin »

(Jérémie 30,20) :

« Ne nous révélez pas de vérités. Débitez nous des choses agréables. Annoncez nous de quoi nourrir nos illusions »

Ce qui implicitement exclurait *a priori* des prophètes la microsphère politique ...☺

6°) Il doit ne pas être ainsi confondu avec un chef politique porteur d'idées géopolitiques contraires aux directives morales de la Torah. En voici un EXEMPLE par manipulation du peuple et désinformation

LE CONTEXTE GEOPOLITIQUE

L'invasion d'une coalition ennemie fait que la Tribu de Juda est faite prisonnière et exilée en Babylonie et que les Nabatéens chassent tout autant la tribu d'Edom qui fuit et se réfugie dans l'actuel Néguev

QU'EN DISAIENT LES TEXTES

Alors que la Torah nous précise bien expressément que : (Deutéronome 23, 8-9)

« N'aies aucune aversion pour l'Edomite, car il est ton frère... Les enfants qui naîtront de d'eux, dès la troisième génération pourront être admis dans l'assemblée du Seigneur »

Alors que la même Torah nous renchérit de surcroît, (Deutéronome 33,2)

en **plaçant la lumière de l'Eternel prioritairement pour le peuple de Seir, (c'est-à-dire Edom)**, et même bien avant celle de toutes autres peuplades, des sages des nations, voire même la communauté de Jacob(en référence au comportement de juste de Esau en temps que fils respectueux et frère magnanime – voir notre article y relatif sur ce site)

Alors même que, tout autant, un prophète tel que Malachie :

condamne l'hypocrisie du peuple envers l'Eternel (Malachie1-12) **« C'est vous qui le déshonorez »** et que c'est tant contre le clergé lévite que s'exercera la malédiction divine pour perversion de l'enseignement « trafiqué » que contre la trahison de la tribu de Juda (Ch. 2)

Alors même que cette catastrophe d'époque était itérativement annoncée par le **pacte de Moab** (Torah) et reprise comme telle par d'autres prophètes...

A contre-courant de cette toute évidence textuelle et de la Torah,

un homme d'époque, Obadia va trouver dans la passivité d'Edom une motivation à déni des fautes du peuple hébreu et, pour faire diversion, prendra comme bouc émissaire ce même

Edom, qui, bien qu'ayant lui aussi pâti du rouleau compresseur de l'axe ennemi, sera tenu comme **LE** responsable des malheurs de Juda (faisant, par là même, passer aux oubliettes les turpitudes du peuple et la sanction de toujours annoncée) et prétendre que :

« **Ainsi parle le Seigneur Dieu (sic) au sujet d'Edom... Tu es méprisable** » (cf : ci-dessus Deut 23,8) et distiller tout son fiel ostraciste du verset 1 à 16. (La faute, c'est « l'autre »)

PEUT-ON ALORS PARLER D'OBADIA COMME UN PROPHÈTE ? Certainement pas,

puisqu'il raye d'un trait le leg de Moïse et seuls des intégristes (car il en existe toujours) peuvent encore, à ce jour, y croire et se réjouir de l'insertion de cet individu dans le livre des prophètes, voire en haphtara (texte de surajout à la sortie du rouleau de la torah)

VOYONS MAINTENANT DEUX AUTRES ILLUSTRATIONS DE FAUX PROPHETES DANS NOTRE HISTOIRE :

NB1 : UN PREMIER EXEMPLE DE FAUX PROPHETE : JESUS

► **LE VOLET JUIF DE JESUS**

A l'origine, la volonté de Jésus lui-même, était de s'affirmer comme juif et « rabbin d'époque ».

A en croire Mathieu ou l'épître aux Romains, il aurait proclamé qu'il n'était venu **en rien** pour abolir, mais bien pour **ACCOMPLIR** la Loi et les Prophètes **ainsi confirmés comme seules références valides**.

Au niveau de sa volonté de renforcer la Torah, Jésus rentre donc, du moins sur ce point, et exclusivement sur ce seul point, – **MAIS (nous le verrons) PAS SUR LE SUIVANT** – dans le prophétisme.

(Mathieu 5 :17)

*« Ne croyez pas que je sois venu anéantir la Torah ou les Prophètes, je suis venu non pour les abolir mais pour les **accomplir** »*

ou de même (Romains 3 :31)

*« Anéantissons-nous donc la Loi par la foi ? Loin de là ! Au contraire, nous **confirmons** la Loi »*

Mais ses successeurs en feront en réalité, une bien tout autre lecture ...

► **LE VOLET « FAUX PROPHETE » DE JESUS**

Par contre, **ET C'EST EN CELA QUE JESUS N'EST EN RIEN UN « PROPHETE »** ses prophéties relèvent d'un **FIASCO PREDICTIF LE PLUS ABSOLU** :

Un fiasco aussi total que les prédictions d'Isaac sur son fils Jacob (Genèse ch 27)

RIEN de ce qu'il avait annoncé comme devant se réaliser dans l'imminence, et au plus tard dans celle **d'une génération**, ne s'est évidemment (hélas pour la paix du monde) pas réalisé... (Math 24 :34 Marc 13 :30 31 Luc 21 : 32-33)

Loin s'en faudrait ! Et bien au contraire. Et tout comme les prédictions d'Isaac sur Jacob elles furent inversées avec le temps et **c'est l'exact contraire qui est arrivé**...

Jésus ne se référerait-il pas à Isaïe sur **« le loup qui cohabite avec l'agneau et le glaive changé en socle de charrue » ?**

Hélas. Mille fois hélas. Chaque jour depuis sa venue nous rappelle **OBJECTIVEMENT** le tout fallacieux et l'illusoire de cette assertion. Jésus confondait ses espérances, comme celles des juifs de son époque, avec la réalité...

Tout comme les autres faux -messies qui lui succédèrent en offres de mirages...

Pis ! De par sa venue, et sous couvert de chrétienté, s'est développé un ostracisme occidental envers les « non chrétiens » qui a fait le semis d'un antisémitisme, au départ quasi exclusivement à caractère « religieux » (il fallait sauver les âmes des païens, des « gentils », fusse par la voie de l'épée ou du bûcher).

► PREMIERE CONSEQUENCE : UNE VARIANTE DE RELIGION GRECO-ROMAINE EST NÉE

La religion chrétienne, à mes yeux, et en tout respect pour mes amis, voire envers certains membres chrétiens de ma famille, n'est, surtout pour le courant catholique romain, qu'un pur ersatz de la religion gréco-romaine.

Celle-ci n'a été ici qu'adaptée et remodelée, en du « sur mesure », pour les peuples méditerranéens où elle a établi ses sièges (*Constantinople ou Avignon ou Rome*) et en s'adaptant à leurs croyances ancestrales pré-existantes, y compris certaines venues du nord mais maintenues sous une autre présentation (Il en sera de même avec la culture amérindienne après Christophe Colomb...)

Pourquoi ma telle assertion ?

Parce qu'on y retrouve toute la mythologie GRECO-ROMAINE, mais sous une autre mouture polythéiste (J'appelle chat un chat et un dualisme manichéen ou un trinitarisme du polythéisme)

(Nous y retrouvons le dieu père au lieu du père Jupiter, --- le dieu fils au lieu du dieu fils Apollon ----, la mère Myriam au lieu de la déesse mère Junon, ---- les saints et les patrons au lieu des demi-dieux saints antérieurs en quasi-totale superposition d'une longue liste .. Saint Valentin se substitue à Eros - Saint Hubert se substitue à Diane chasserresse etc....)

Cette religion d'emprunt m'apparaît ainsi clairement comme étant **D'ABORD** de culture **gréco-latine** (on le voit bien dans les poésies et œuvres d'art de la culture occidentale) **et simplement accommodée « à la sauce alléguée 'monothéiste' et juive »**

C'est donc à tort, toujours à mes yeux, que, et ce depuis deux millénaires, pour ce qu'il en est de son « ossature », le christianisme chercherait à se présenter de ce fait, mais en pure diversion, comme une alléguée religion fille « juive » (sic) même si elle fut créée certes à l'origine autour d'un juif nommé Yéochouah (Jésus)

Mais là s'arrête la connexité

Car, pour tout ce qui sera construit autour et ensuite, il faut chercher loin le lien avec la pensée de Moïse d'un monothéisme pur, abstrait et absolu, non figuratif ni idolâtre.

► DEUXIEME CONSEQUENCE : DES EFFETS DEVASTATEURS SUR L'HUMANITÉ

Des milliers et des milliers d'hommes et de femmes, voire d'enfants, sont passés depuis par le bûcher inquisitorial ou le massacre des hérétiques, sans même évoquer les massacres inter - chrétiens (*la Saint Barthélemy, l'inquisition, Jeanne d'Arc etc...*), ni dans cette ère prétendument parfaite et idéale, « messianique » que nous vivons depuis 2012 ans (sic) les massacres des intégrismes similaires perpétrés en similarité dans d'autres religions

La succession des violences, voire même accrues depuis, sur les générations qui lui ont succédé, a donc confirmé, en « preuve par neuf » et bien au-delà du nécessaire, l'inanité de ce prétendu « prophétisme » pseudo messianique

NB2 : UN DEUXIEME EXEMPLE DE FAUX PROPHETE : LE RABBIN SABBATAÏ TSEVI :

Sabbataï Tsevi, au 17^{ème} siècle. Rabbín talmudiste versa dans l'idolâtrie numérolgique léguée par la Mésopotamie et reprise en paganisme dans la Kabbale (Guématria). Comme le firent d'autres (le « Baal a tourim » etc...)

Juif turc de Salonique, il en déduisit (et réussit surtout à le faire croire) qu'en raison du numéro de l'année en cours – de surcroît année chrétienne (mais qui est à ce détail près ?) d'une part, et du jour de sa naissance d'autre part (et j'ajouterai presque de l'âge du capitaine 😊) c'était bien **LUI** le messie tant attendu de toujours. Un de plus...

Et comme tel, et comme ses prédécesseurs faux - prophètes, il annonça une disparition d'une partie des valeurs juives devenues, de par sa venue, caduques.

Des crédules pour le suivre, comme toujours en pareille situation, il s'en trouva légion

Mais la supercherie finit obligatoirement et à nouveau par disparaître. Tels sœur Anne, la communauté ne vit rien venir sinon toujours la persistance de ses persécutions..... Il fut alors dénoncé aux autorités ottomanes, fut emprisonné puis libéré, mais après avoir accepté sa conversion à l'islam sous le nom très peu modeste de *Aziz Mehmet Effendi*.

Un grand nombre de coreligionnaires le suivirent.
Et jusqu'à nos jours existe en Turquie un judéo -islamisme de convertis (secte Dönme)

Le Sabbatisme fit des ravages dans le milieu sépharade.
Aussi certains rabbins durcirent leur attitude vis-à-vis d'un judéo- ésotérisme dévoyé.

Mais chassez le surnaturel, il revient au galop.

Un autre faux prophète, Jacob Franck, tenta de prendre le relais de Sabbataï Tsevi,, tandis que, de l'autre côté, et pour lutter contre la sécheresse de ce durcissement, naissait la secte du même siècle du « baal chem tov » et le courant du hassidisme...

Pauvre peuple juif !! Martyre prêt à se vouer au premier homme-dieu gourou venu...

III - LES EXCES DU PSEUDO « PROPHÉTISME

Ceux – ci sont stigmatisés par les derniers 'prophètes' dans leur analyse de rétroactivité sur leurs prédécesseurs. Ils rappellent que les prophètes ne sont pas une finalité sociale en soi et qu'ils représentent donc une condition ni nécessaire ni suffisante à l'existence du judaïsme:

Zacharie 13, 2 **« Il arrivera en ce jour que... les prophètes auront tous honte de leurs visions
« lorsqu'ils voudront prophétiser ; ils ne revêtiront plus le manteau de poil (*)
« pour mieux tromper » (*)**

**CES DEUX ENTRETIENS, EN INTERMEDE, ETAIENT UTILES POUR MIEUX
APPRECIER LA COMPILATION DES ECRITS DITS « LES PROPHÉTES » (NEBI YIM)
ET FARCIS DE COMPORTEMENTS OU DE DENONCIATIONS DE JUDEO-IDOLÂTRIES**

A SUIVRE

(*) NB : Allusion au manteau de poil du prophète Elie le Tisbite - (2Rois1 :8)

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°11)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites.**

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI. Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée.** Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN. Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES Vrais et faux prophètes : Nous avons d'abord vu que le roi Saül, en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo -païen, puis avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique.

JUDEO – IDOLÂTRIES APRES LA SORTIE DU SINAI

LE CULTE UNIVERSEL PAIEN ET JUDEO-PAIEN DES « HAUTS LIEUX » (Bamoth) PREMIER VOLET : (RAPPEL DE NOTIONS DE BASE)

L'OBLIGATION DU DECALOGUE, FAITE A CHACUN, DE BIEN S'IMPREGNER DE L'UBIQUITE DIVINE

Associé à d'autres grands cultes basiques d'époque (*la zoolâtrie, le culte des encens...*) ce culte-ci des « bamoth » (des « hauts -lieux ») égrènera les écrits post sinaïtiques, et tout particulièrement le livre des Chroniques. Or ce paganisme était déjà dénoncé préventivement, en des mises en garde faites par la Torah. Qu'en est-il plus précisément ?

(Exode Ch 20 v 2-3)

En ce chapitre, comme en d'autres, la Torah nous y interdit toute ébauche de concept , (*fût-il abstrait et imaginaire –(él, élohim) - ou fût-il matérialisé – (él, élohim, fessel)*), autorisant une croyance en une quelconque autre puissance accessoire ou auxiliaire à Dieu, et fut-elle -même mineure ou « bénigne ». Toute croyance superstitieuse est, par définition, censée avoir, de par elle-même- une vertu « divine », propre, même partielle, même infime, valant « puissance » suppléante ou substitutive de l'Eternel. L'adopter, c'est alors nier le « **Adonai Ekhad** » (l'unicité divine) [Voir aussi Deuté. Ch 32,12 et Ch 32,39 et études sur le CHEMA (série d'entretiens - rubrique « études » et réflexions 2009 sur ce même site ajft.com)]

Et **pour exclure toute ambiguïté**, le même texte du Décalogue nous rappelle que cette exclusion touche bien absolument **TOUS** les points infinis de l'univers, que ceux-ci soient de l'infiniment grand à l'infiniment petit, que ceux-ci soient célestes ou terrestres , voire sous terrestres ou sous aquatiques....

C'est pourquoi le même chapitre (Exode Ch 20, 19 et suiv.) insiste donc sur **QUATRE** points :

- Que chacun sache bien que, **EN TOUS LIEUX** où l'on désire s'adresser à Dieu, tout être qui invoque l' Eternel sincèrement **aura SON écoute.** Pas de confessionnal dans le judaïsme !!...

De plus, ce serait laisser croire que Dieu se « fixe » géographiquement sur un point précis GPS ...
(Le mythe de la lampe d'Aladin s'est emparé de ce thème mais en inversant les soumissions...)

(Ch 20,20) « **En quelque lieu que je fasse invoquer mon Nom, je viendrai à toi pour te bénir** »

- Que toute ébauche de représentation matérielle figurée, (**ne fût-ce même que par la simple taille d'une pierre qui la « pré – figure »**, comme un tout premier stade,) rend symboliquement **toute pierre taillée impure , et a fortiori impure pour construire à l'Eternel un autel ou un temple qu'elle SOUILLE par là même.**

(Ch 20,21) « **Si toutefois** (NB : **דִּאִי** donc ni nécessaire ni suffisant à ce qui précède en haut de page) **tu ériges**

un

« autel de pierres, ne le construis pas en pierres de taille, car en les touchant avec le fer tu les as rendues profanes »

(NB : Est-ce là, l'une des raisons chez les séfaradim, de la construction de tombes construites en terre cuite non pierreuse pétries et simplement blanchies ensuite à la chaux ?)

- Qu'il s'ensuit qu'un autel doit, de par sa nature même, -(car fait par l'homme éphémère) - , rester un lieu lui-même **EPHÉMERE ET MOBILE** (d'où l'obligation de bras porteurs de l'arche sainte en permanence laissés en place dans les anneaux de portage) et donc être construit **POUR NE PAS DURER**, donc avec des pierres **NON** taillées , facilement soumises à des éboulis face aux éléments naturels.
D'ailleurs, lors de la sortie du rouleau, l'assemblée ne chante-t-elle pas en ce sens un **psaume 29** sur l'extrême fragilité et l'éphémère de notre monde ? (*Avou ladonai, bné élim...*)
- Que, dans la même optique, toute idée de construire une marche de parvis dans la construction, tendant à corrélér un dénivelé de hauteur avec l'accès à Dieu est **prohibée** (*Ceci tendrait à accréditer qu'il faille que l'autel doive être de niveau **surélevé**, pour pouvoir être plus « proche » de Dieu*) ce qui est un concept tenace, certes commun mais **ABSURDE**. Et ce , d'autant plus que l'on sait bien , depuis, que la terre est ronde qu'il n'y a ni haut ni bas dans l'univers. C'était aussi, par là même, un interdit d'avoir toute envie de reproduire l'architecture des temples de l'Egypte qui servait aux cultes idolâtres...
Donc Dieu se trouve aussi bien en « notre » haut qu'en « notre » bas ou vice versa....Si d'un côté les terriens marchent debout sur le plancher du globe terrestre, les terriens de l'autre côté marchent « tête en bas » ☺

(Ch 20,21) « **Tu ne dois pas non plus monter sur mon autel à l'aide de degrés** »

UNE REELLE INTERROGATION :

Un curieux tronçon de phrase de la Torah me paraît fort suspect de n'être qu'un sur- ajout tardif et apocryphe second : C'est celui qui termine le chapitre 20 de l'Exode et qui dit que l'interdiction de marche aurait comme alléguée finalité :
« Afin que ta nudité ne se découvre point »: (sic) **אשר לא תגללה ערותך עליו**

CETTE PHRASE EST, D'EVIDENCE, ICI TOTALEMENT DÉPLACÉE COMME UN CHEVEU DANS LA SOUPE - TANT DE FORME QUE DE FOND – CAR ELLE JURE D'AVEC LE CONTEXTE DU CHAPITRE ET DU ROULEAU EN GENERAL

Et ce, pour au moins TROIS raisons :

1°) **SUR LA FORME**, sa relative vulgarité survient et surprend après l'énoncé d'un des plus beaux et plus sublimes textes de l'humanité, (comme si l'on rajoutait une phrase de rappeur de bas de gamme à du Baudelaire)

2°) **SUR LE FOND**, elle ne correspond, de plus, EN RIEN au contexte sus-jacent avec lequel elle dénote et jure

3°) Elle relève de surcroît d'une **IMPOSSIBILITE TECHNIQUE VESTIMENTAIRE**, puisque dans le Lévitique Ch 6 verset 3, il est clairement édicté que le Prêtre portera bien des caleçons longs de lin qui lui recouvriront toute sa chair et donc en totale impossibilité matérielle de pouvoir prétendument « découvrir sa nudité » à quiconque (sauf à pathologie exhibitionniste...) Ce tronçon incompréhensible est donc bien déplacé, d'allure fantaisiste et en tout cas **incohérent**

D'OU MA LEGITIME INTERROGATION SUR CE DERNIER TRONÇON DU DERNIER VERSET DU CHAPITRE 20:

N'était-ce là qu'une simple blague d'un scribe malicieux et non modifiée depuis ? Ou bien, plus vraisemblablement, n'aurait-on pas plutôt volontairement surajouté tardivement ce tronçon de phrase que surtout pour faire pure **DIVERSION** ? Le but pourrait alors avoir été de pouvoir ainsi justifier rétroactivement que, du temps de la construction du temple de Salomon, celui-ci le construisit sur un exact modèle interdit de l'architecture égyptienne (NB son épouse principale était fille de pharaon et égyptienne) et qu'il enfrenignit et outrepassa , par là même, en sa construction, ces deux commandements de l'Exode 1°) en interdit de pierre taillée et 2°) en interdit de parvis à degrés ? Quant au caractère éphémère de l'autel, Dieu s'en est lui-même chargé de nous le rappeler en faisant détruire les deux temples.

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°12)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites.**

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÁÍ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI. Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée.** Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN. Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES Vrais et faux prophètes : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo -païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de **l'ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,).

JUDEO – IDOLÂTRIES APRES LA SORTIE DU SINAI

LE CULTE UNIVERSEL PAIEN ET JUDEO-PAIEN DES « HAUTS LIEUX » (Bamoth)

DEUXIEME VOLET : (ILLUSTRATIONS : LES BONS, LES BRUTES ET LES TRU (cid) ANTS)

PASSONS D'ABORD SUR TROIS TRIBUS EXILÉES CAR DEVENUES « JUDEO-PAIENNES» (Racha) ☹

(1 Chronique 5 ; 25)

« (Les trois tribus des **RUBEN**ites, **GAD**ites et demi-tribu de **MENASSE**) devinrent infidèles au Dieu de leurs ancêtres, en se prostituant aux divinités des peuples du pays que Dieu avait exterminés devant eux. Alors le Dieu d'Israël... les exila à Halah, Habor Hara et près du fleuve de Gozan où ils sont encore aujourd'hui »

DES EXEMPLES MAINTENANT DE ROIS AUX COMPORTEMENTS DIVERS

UN ROI « BON » (Tsadik)



LE ROI ASA ET SES VAINS EFFORTS

(2 Chronique 14 ; 1-2)

« Asa fit ce qui est bien et droit aux yeux de l'Eternel, son Dieu. Il fit disparaître les autels des croyances étrangères et les HAUTS LIEUX, brisa les stèles et abattit les statues d'Astarté »

(2 Chronique 14 ; 4)

« Il supprima dans toutes les villes de Judée, les HAUTS LIEUX et les statues du soleil »

(2 Chronique 15 ; 7)

« Toutefois, les HAUTS LIEUX ne disparurent point d'Israël, mais le cœur d'Asa resta fidèle à Dieu toute sa vie »

UN ROI « JUDEO-PAIEN » (Racha) ☹️ **LE ROI IDOLÂTRE JORAM**

(2 Chronique 21 ; 10)

« **Joram avait abandonné l'Eternel, Dieu de ses pères, même lui (Gam ou) établit aussi des HAUTS LIEUX sur les montagnes de Juda, poussa la prostitution et dévoya Juda**

UN AUTRE ROI « BON » (Tsadik) 😊 **LE ROI JOSAPHAT** (fils d'Asa)

(2 Chronique 17 ; 16)

« **Josaphat grandit dans les voies du Seigneur, et il alla jusqu'à faire disparaître de Juda les HAUTS LIEUX et les statues d'Astarté** »

UN ROI « JUDEO-PAIEN » CRUEL (Racha) ☹️ **LE ROI AHAZ**

(2 Chronique 28 ; 4)

« **Il ne fit pas ce qui est droit aux yeux de l'Eternel... Au contraire il suivit l'exemple des rois d'Israël et fit même des idoles de fonte en l'honneur des Bealim. . Il offrit de l'encens dans la vallée de Ben-Himmon , fit brûler ses fils dans le feu (NB : culte de moloch) imitant les abominations des peuples que l'Eternel avait dépossédés au profit d'Israël. Il offrit des sacrifices et de l'encens sur les HAUTS LIEUX et les collines et sous tous les arbres verdoyants**

(2 Chronique 28 ; 25)

« **Et dans chaque ville de Juda, il érigea des HAUTS LIEUX pour encenser les dieux étrangers irritant ainsi l'Eternel le Dieu de ses pères.... On ne l'inhuma point avec ses pères mais à Jérusalem...**

UN ROI TRÈS « BON » (Tsadik) 😊 **LE ROI JOZIAS**

(2 Chronique 34 ; 4)

« **Il fit ce qui plait aux yeux de l'Eternel...sans s'en écarter ni à droite ni à gauche ..Il purifia Juda et Jérusalem des HAUTS LIEUX, des Achera, des idoles et des statues...détruisit les autels des Bealim (NB culte solaire, lunaire, astral) il fit abattre les emblèmes du soleil.. brûla les ossements des prêtres Cohanim sur leurs autels, purifia Juda et Jérusalem...**

NB : C'EST SOUS SON REGNE ET EN RESTAURANT LE TEMPLE DU SEIGNEUR QUE FUT TROUVÉ LE LIVRE DE LA THORAH (2 Chronique 34; 14 et suiv)

MALHEUREUSEMENT LE JUDEO-PAGANISME REPARTIT DE PLUS BELLE SOUS LE ROI SEDECIA. MAIS CETTE FOIS –CI, DIEU MIT EN ŒUVRE LA TRISTE SANCTION ANNONCEE DANS LE PACTE DE MOAB (EN SORTIE DU SINAI)

(2 Chronique 36 ; 14)

« **Imitant le roi judéo -païen Sédécias) tous les chefs des prêtres et le peuple multiplièrent leur félonies, en se livrant à toutes les abominations des païens** » (NB : le texte nous dit que Dieu en punition LES LIVRA ALORS AUX CHALDEENS QUI LES MASSACRERENT OU LES EXILERENT)

CONCLUSION SUR LES HAUTS LIEUX

LE RITE DES HAUTS LIEUX FAIT PARTIE INTEGRALE DES MŒURS PAIENNES ET DONC NON TORAIQUES
Toutes ces croyances perverses et cycliques vont perdurer et se retrouver ensuite lors des exils, et dans une partie (*mais heureusement pas tout*) du talmud . Ces écrits païens n'y devraient plus y trouver leur place . Pourtant une hétérodoxie les y maintient. Ce fera là l'objet de nos prochains entretiens

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°13)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites.**

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÂÏ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAÏ, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée.** Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinaï, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinaï, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES Vrais et faux prophètes : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo -païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de **l'ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,). Ce culte païen s'enracine dans le peuple, la prêtrise, les rois. Les efforts de quelques uns, rois ou prêtres fidèles à l'Eternel sont soit inopérants soit à effet des plus éphémère. Aussi le texte des chroniques conclue que c'est dans cet éloignement tant doctrinal et culturel du vrai message du Sinaï – sur lequel il est demandé de dévier ni à droite ni à gauche - qui explique le massacre du peuple et leur exil.

JUDEO – IDOLÂTRIES PERSISTANTES DANS LE TALMUD (I)

AVERTISSEMENT AU LECTEUR SUR LES CHAPITRES A VENIR :

Le talmud est un ouvrage colligé de pensées rabbiniques. De grands sages y ont écrit de magnifiques propos de très grande sagesse, même s'ils s'opposent en contradictions et divergences d'écoles

C'est cette meilleure part là de cet ouvrage qu'il nous faut savoir retenir et transmettre, mais tout en gardant notre entier esprit CRITIQUE sur certains autres de ses aspects valant absurdités païennes au regard du message de Moïse.

En effet ce talmud me paraît d'autant moins « divin » que,

D'UNE PART certains de ses concepts relèvent d'une conception d'époque obsolète et désuète. Par exemple tous les énoncés qui reposent sur une terre discoïde plate et de sept cieux en cloches superposées (concept de Ptolémée) mais surtout et

D'AUTRE PART , il comporte malheureusement des inepties , que l'on a incompréhensiblement conservées par compilation séculaires , considérées par certains comme de « vérité sacrée » et **que nous verrons, entrant dans ces entretiens, comme n'étant en**

réalité que des absurdités totalement idolâtres et païennes, au sens de la Torah, avec des thèmes idolâtres empruntés aux civilisations environnantes, phénicienne, babylonienne, romaine ou autres . Il faut dénoncer la passivité béate de certains fidèles « béni oui-oui », démissionnant de leur liberté de réflexion face à ces dérives - en rien édictées (bien au contraire !) par la Loi mosaïque - qui violent les exigences du décalogue et de la Torah ainsi bafouées . Or, sauf handicap mental avancé ce « RMI » CRITIQUE est accessible à tout un chacun (Deutéronome 30 ; 11-14 : **Cette Loi que je t'impose en ce jour, elle n'est ni trop ardue pour toi, ni placée trop loin... Non, la chose est tout près de toi).** Continuer donc à vouloir encore prétendre et affirmer au 21^{ème} siècle , que le talmud serait d'origine prétendument divine, outre son hétérodoxie, relève d'une triple absurdité parce que 1°) Dieu ne saurait par exemple ignorer que la terre qu'il a créée est ronde et raisonner sur une terre plate 2°) Dieu ne saurait affirmer le tout et son contraire qu'on y trouve en assertions opposées à 180° 3°) Dieu ne saurait renier son message donné à Moïse au Sinaï pour laisser place à des rabbins qui auto – divinisent une pensée de niveau des plus variable et qui prétendent ainsi se substituer « de fait » au DIVIN. Telle est ma position après 57 ans d'étude du sujet. Mais cette parenthèse faite, n'oublions pas cependant combien reste grande la sagesse de quelques grands du talmud qui ont su garder leur bon sens.

SOYONS CRITIQUE MAIS NE REJETONS PAS LE BEBE AVEC L'EAU DU BAIN.

LES DEMONS DU TALMUD

(1^{er} sous – chapitre)

Jusqu'à Saadia Gaon mais surtout avec **Maimonide** qui combattit ces déviations, la croyance animiste liée aux **mauvais esprits** était implantée à la fois tant parmi les gens dits cultivés que dans la masse.

Le Talmud, empruntant en « suivisme » les **judéo- païens** intérieurs à la communauté ou aux païens des nations extérieures (goyim), avait fait sien ces superstitions et l'objet de certaines de ses lois.

Or rappelons que dans la Torah, (dans Deutéronome 32,12) Moïse nous rappelle que :

Adonai badad Yan'kh'énou vé ein imo él nékh'ar

A LUI SEUL l'Eternel nous dirige, et IL ne coexiste avec NULLE autre puissance

De plus, nous avons vu, ci-dessus, une vérité juïdique première et fondamentale. Tellement fondamentale que nous insistons encore et à nouveau là dessus : (Deutéronome 30 ; 11-14) :

« **Cette Loi que je t'impose en ce jour, elle n'est ni trop ardue pour toi, ni placée trop**

« **loin... Non, la chose est tout près de toi**

Et pourtant, malgré ces prescriptions du rouleau invitant au bon sens et à la réflexion, les rabbins du Talmud, dont on aurait attendu une toute autre position, donnaient des prescriptions véritablement païennes impliquant (en alléguée *loi orale divine* (sic)) la réalité des démons :

(NB : « donnaient » ? NON, « **donnent** » toujours pour certains. L'obscurantisme et le judéo –paganisme décrit dans tous nos entretiens précédents ont la vie dure. Ces prescriptions sont en effet encore enseignées dans le judaïsme français officiel **NON LIBERAL** par un ainsi dénommé « rabbin » (sic) CHAYA sur le site officiel Leava . fr. Amusez vous à le consulter, vous ne rêverez pas , vous entendrez des propos dignes du moyen âge: recherchez sur la rubrique dite de « pensée juive » en recherchant sur Google et en tapant sur le moteur:

Pensée juive : Démons et Magie (cours de vidéo de Rav Ron Chaya)

Ainsi, (dans le traité Chabat 2,5) , à propos de ce qui doit - ou ne doit pas - se faire le jour du sabbat, on décrète que :

« **Celui qui éteint une lampe par peur d'être attaqué par un mauvais esprit n'est pas coupable** »

Ou encore : (Eroubin, 4, 1) :

« **Si quelqu'un a été contraint à dépasser la distance autorisée le jour du sabbat, contraint par un mauvais esprit, il ne doit avoir fait de son propre gré que quatre coudées au plus** »

Ou encore (Sota 3 a) :

« **Personne ne commet un péché quand entre en lui un esprit malfaisant** »

Ou encore : (Eroubin 41 b) « **Parmi les trois causes qui poussent une personne à transgresser la volonté du Créateur,(il y a) un esprit malfaisant** »

Même le Pirké Aboth (5,9) traité de sagesse du talmud, pourtant dominé par de grandes et belles maximes pleines de bon sens, même lui va jusqu'à fabuler en cette voie en s'éloignant du message de la Torah, et à rendre implicitement Dieu responsable des mauvaises actions de l'homme puisque Dieu est censé être à l'origine de la création de ces êtres nuisibles qui « possèdent » l'humain

« **Assara dvarim nivrou bé érev chabat, bein achmachot...af a mazikin** »

« **Parmi les dix choses qui ont été créées la veille de chabat figuraient même les mazikin, les esprits malfaisants** »

Rappelons, pour les lecteurs non juifs de cet article et que nous rassurons, que notre judaïsme en son rouleau de la Torah, dénonce ces futures dérives, et nous interdit de telles fadaïses en quelconque surajout ou déviances.

Ainsi :

(Deutéronome 4,2)

« **N'ajoutez rien** à cette parole que je vous donne, en ayant soin de **ne point en rajouter ni en retrancher** »

ou bien : (Deutéronome 28,14)

« **Ne dévie pas à droite ni à gauche pour des croyances étrangères** »

Cette « idée-force » est d'une telle importance qu'elle nous est martelée et réitérée en de nombreuses reprises dans le rouleau (Deutéronome 5,28) (Deutéronome 17,11)

voire même réitérée en dehors du rouleau (Josué 1,17) (Josué 23,6) (2Rois 22,2) (Proverbes 4,27) (2 Chroniques 34,2)

Ainsi, alors même que, dans la création il est écrit que (Genèse 1, 24): « **Dieu dit : que la terre produise des créatures vivantes selon leurs espèces** » et que le texte nous précise bien ensuite qu'il s'agit là du bétail domestique, des reptiles, des bêtes sauvages, des poissons et autres espèces, **toutes espèces bien précises et réelles**, le talmud (traité Genèse R. 7, 5) tente de nous faire croire l'ineptie textuelle que, par respect du sabbat (sic) Dieu « s'arrêta à mi-chemin de sa création inachevée »(sic) et ne créa alors que des êtres encore désincarnés en état d'âmes....

Or d'une part, ceci est totalement contraire au Kiddouch (sanctification) du vendredi soir, texte reprenant la Genèse Ch 2, 1, et qui nous rappelle avec force, chaque semaine, chaque vendredi soir, que Dieu avait bien **tout terminé de tout ce que contenaient cieux et terre** « **vaykh'oulou a chamaim vé aarets vé kol tsévaam** »

Et, d'autre part, en réciproque et avec humour, et emboîtant le pas à la même démarche d'ineptie, ne pourrait-on dire et imaginer alors que, comme pour Adam, IL aurait créé en premier des êtres de chair mais où il n'avait pas eu le temps, avec leur raisonnement, de mettre dans leur cervelle une dose minimale de bon sens et de jugeotte ☺ ?)

De même (selon le Traité Sanhédrin 109, a) , Dieu transforma une partie des hommes de Babel en **esprits, démons, diables nocturnes** et....en **singes** !!! (théorie très subtile du singe qui descend de l'homme ? – en somme la théorie de Darwin mais à l'envers, et énoncée en paradoxe par ceux-là même qui réfutent l'évolution, sauf si elle est....rétrograde. Mesdames enceintes, prenez garde à votre descendance ☺)

De tels écrits talmudiques, outre leur totale stupidité et aberration, relèvent **bien de modes de pensée indéniablement judéo-paiens** et, selon mon point de vue convaincu, sont un vrai blasphème envers l'Eternel car ils bafouent le message clair de la Torah.

Aura-t-on jamais, un jour, le courage de refondre le talmud, et ainsi d'en enlever, par des coupes sombres, toutes ces inepties relevant du plus primaire obscurantisme, et en les considérant comme ce qu'elles sont, c'est-à-dire non pas des alléguées « *paroles divines de transmission orale* » (sic) permettant à leurs auteurs de s'auto - adouber, mais bien comme des 'pensées' **totalemt étrangères au judaïsme** et donc indignes de les conserver pour toute saine transmission du judaïsme aux générations futures ?

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°14)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites.**

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÂÏ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée.** Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloche)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES **Vrais et faux prophètes :** Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo -païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de **l'ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,). Ce culte païen s'enracine dans le peuple, la prêtrise, les rois. Les efforts de quelques uns, rois ou prêtres fidèles à l'Eternel sont soit inopérants soit à effet des plus éphémère. Aussi le texte des chroniques conclue que c'est dans cet éloignement tant doctrinal et culturel du vrai message du Sinai – sur lequel il est demandé de dévier ni à droite ni à gauche - qui explique le massacre du peuple et leur exil.

PERIODE TALMUDIQUE **La croyance aux démons :** Au-delà des fariboles, elle viole le monothéisme absolu du Dieu **UN**,

JUDEO – IDOLÂTRIES PERSISTANTES DANS LE TALMUD (I)

Je renvoie le lecteur à l'avertissement mis en exergue dans le chapitre 13

Le talmud est un ouvrage colligé de pensées rabbiniques. De grands sages y ont écrit de magnifiques propos de très grande sagesse, même s'ils s'opposent en contradictions et divergences d'écoles

C'est cette meilleure part là de cet ouvrage qu'il nous faut savoir retenir et transmettre, mais tout en gardant notre entier esprit CRITIQUE sur certains autres de ses aspects valant absurdités païennes au regard du message de Moïse.

Comme nous le faisons ici, il faut savoir dénoncer avec force les judéo - paganismes qui y sont amalgamés

SOYONS DONC CRITIQUE MAIS NE REJETONS PAS LE BEBE AVEC L'EAU DU BAIN.

LES DEMONS DU TALMUD (suite)

(2^{ème} sous – chapitre)

Dans ce prolongement de l'étude des absurdités et de l'obscurantisme du talmud allégué « *divin* », et en cet entretien -ci voyons

- 1°) l'origine de ces allégués démons, de ces alléguées puissances
- 2°) à quoi ressembleraient-ils ?

Laissons pour d'autres entretiens

3°) où seraient leurs « repères » préférentiels

4°) contre qui ils seraient prétendument nocifs

5°) et les très sérieuses convictions « rabbiniques » pour les chasser

L'origine des démons selon le talmud (sic)

(Michna Traité Babba kamma 16 a) en une théorie« évolutionniste » ☺ !!
« *L'hyène mâle devient au bout de sept ans une....chauve souris ! La chauve souris
« devient au bout de sept ans un....vampire ! Le vampire devient après sept ans...une
« ortie ! L'ortie, au bout de sept ans devient une épine laquelle, au bout de sept ans
« devient Un démon ! » (sic) CQFD*

A quoi donc ressembleraient-ils ?

(Traité Khag. 16 a)
« *Ce sont des êtres ailés, qui volent d'un bout à l'autre du monde et connaissent même
« l'avenir , Mais comme les humains, ils mangent et boivent, procréent et meurent »*
(NB : en somme l'équivalent des demi-dieux grecs – Héraclès, Persée, Enée etc...- ou des
divinités inférieures – de plus leur mobilité « touristique » leur évite la crise du pétrole.... ☺)
Voire même (Aboth de R. Nathan ARN 37): « *Ils peuvent jusqu'à changer d'aspect (sic)»*

Les démons « talmudiques » sont-ils nombreux ?

(Traité Berechit 6 a) Réponse :
*Ils sont plus nombreux que nous, ils nous entourent comme les sillons autour d'un
champ. Chacun de nous en a mille (!!!) à sa gauche et des myriades à sa droite et la
cohue qui se presse pour entendre les discours publics leur est due. Le monde entier en
est rempli par des mauvais esprits et des démons nuisibles.
A tel point que l'usure des vêtements est rapportée à leurs frottements ainsi que les
douleurs des genoux »*

(Tankhouma michpatim § 19)
«*Dans l'espace d'un quart de kab en ce monde, il se trouvent au moins neuf kabs de
« démons »*

« zoologie talmudique » des démons

(Traité Gittin 68 a)
Le célèbre rabbi Yokhanan affirmait avec grand sérieux : « *Il y a 300 espèces de démons
mâles à Sikhnin* (NB : ville de Galilée) *quant au démon femelle, j'ignore ce qu'elle est »*

Arriverait-on d'aventure à les voir ?

Mais oui, mais oui ! Il suffit de demander le programme :

(Traité Béréchit 6 a)
« *Il faut prendre le premier né d'un premier né d'une chatte noire, les rôtir au feu, les
« réduire en poudre. Mais cette poudre à mettre dans les yeux conservant un pouvoir
« maléfique, il faut la verser dans un tube de fer et sceller ce tube pour éviter tout mal »*

Pauvre, inexistant et « pseudo- judaïsme » écrit par des allégués 'rabbins' talmudiques
mais qui ne sont tout au plus que des demeurés **JUDEO-PAÏENS** d'époque !!

Et dire que certains y voient encore là une « *loi orale de transmission divine* » ???! Quelle
immense injure faite à l'Eternel, Dieu UN par ces traités et leurs adeptes inconditionnels !

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°15)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites.**

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même il sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAÏ, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée.** Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinaï, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinaï, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES Vrais et faux prophètes : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo -païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de **l'ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,). Ce culte païen s'enracine dans le peuple, la prêtrise, les rois. Les efforts de quelques uns, rois ou prêtres fidèles à l'Eternel sont soit inopérants soit à effet des plus éphémère. Aussi le texte des chroniques conclue que c'est dans cet éloignement tant doctrinal et culturel du vrai message du Sinaï – sur lequel il est demandé de dévier ni à droite ni à gauche - qui explique le massacre du peuple et leur exil.

PERIODE TALMUDIQUE La croyance aux démons : Au-delà des fariboles, elle viole le monothéisme absolu du Dieu **UN**, Cette croyance païenne est encore enseignée avec grand sérieux dans certain ses officiels rabbiniques (**non libéral**)

JUDEO – IDOLÂTRIES PERSISTANTES DANS LE TALMUD (I)

Je renvoie le lecteur à l'avertissement mis en exergue dans le chapitre 13

Le talmud est un ouvrage colligé de pensées rabbiniques. De grands sages y ont écrit de magnifiques propos de très grande sagesse, même s'ils s'opposent en contradictions et divergences d'écoles

C'est cette meilleure part là de cet ouvrage qu'il nous faut savoir retenir et transmettre, mais tout en gardant notre entier esprit critique sur certains autres de ses aspects valant absurdités païennes au regard du message de Moïse. Comme nous le faisons ici, il faut savoir dénoncer avec force les judéo - paganismes qui y sont amalgamés

SOYONS DONC CRITIQUE MAIS NE REJETONS PAS LE BEBE AVEC L'EAU DU BAIN.

LES DEMONS DU TALMUD (suite)

(3^{ème} sous – chapitre)

Dans ce prolongement de l'étude des absurdités et de l'obscurantisme de certains passages du talmud allégué « divin »,

Nous avons vu dans l'entretien précédent

Nous verrons plus tard en d'autres entretiens

1°) l'origine de ces allégués démons, de ces alléguées puissances païennes

2°) à quoi sont-elles censées ressembler...

4°) contre qui ils seraient prétendument « nocifs »

5°) et les très sérieuses convictions « rabbiniques » et digressions pour les chasser

Voyons maintenant selon le talmud

3°) où seraient leurs « repères » préférentiels (sic)

REGALONS – NOUS AVEC LES REPERES DES DEMONS SELON LES JUDEO – PAIENS DU TALMUD

On peut schématiquement dire d'eux, *toujours à suivre les « affirmations » du talmud « divin »*, que :

D'une part, qu'ils seraient '**attirés**' préférentiellement par trois endroits :

- 1°) les bâtiments en ruines (NB : inspiré par le rôle des accidents ?)
- 2°) les latrines et cabinets (NB : inspiré par le rôle des infections à transmission fécale ?)
- 3°) mais surtout par l'eau (NB : rôle du palu et maladies transmissibles par l'eau, des sables mouvants. ?)

D'autre part, qu'ils seraient au contraire '**répulsés**' par :

- 1°) le soleil et
- 2°) toute lumière en général (NB : mythe de Lucifer par incompréhension du texte de la création)

LES BATIMENTS EN RUINES

(Traité Béréchit 3 a, b)

« **Quand deux hommes s'y trouvent ensemble, n'y a-t-il pas à craindre les mauvais esprits ?**
« **Dans des endroits que hantent les mauvais esprits, il y a lieu de les craindre .Ou, si voulez, je**
« **puis dire que même dans le cas d'une personne seule et de ruines récentes situées en un lieu**
« **solitaire, il n'y a pas lieu à suspicion parce qu'une femme ne fréquentera pas pareil réduit (*)** ;
« **mais ce qui subsiste c'est la crainte des mauvais esprits »**

Il résulte de cette argumentation que, s'il faut éviter les ruines, ce n'est donc pas par risque d'effondrement, comme tout un chacun le supputerait, mais que c'est bien principalement parce que « **les démons** » les y hantent

(*) NB 1 : La misogynie fit que durant des millénaires, les femmes, prises comme boucs émissaires, étaient prioritairement suspectes de sorcellerie. Ainsi (dans Exode 22, 18) est-il dit **Mékh'achéfa lo tékh'ayé** « **La sorcière, tu ne la laisseras point vivre** » ainsi que dans le Traité Pirké Aboth où on peut y lire venant de Hillel (Ch 2 ,8) **Marbé nassim,marbé kchafim** « **Plus (il y a)de femmes, plus (il y a) de sorcelleries** »

NB 2 : Cette croyance païenne semble très ancienne dans le moyen orient. C'est ainsi que l'anthropologiste britannique du début du 19^{ème} siècle Edward William Lane, publia son ouvrage en 1837 « *Account of the manners and customs of egyptians* » où il relate ces croyances ancestrales aux *djinn*s (esprits) qui perdurent dans le monde mahométan. Ils habitent là aussi et de même les ruines, rivières, sources, bains et latrines. Leur chef est *iblées*, (pages 67, 228, 557) qui ne serait autre que le strict équivalent du *satan* des judéo - païens.

LES LATRINES

(Source: le Rabbin A. Cohen de Birmingham : *Synthetic presentation of the Talmud and the teaching by the Rabbis on ethics, religion , customs and jurisprudence – traduit chez Payot*»

« Quiconque est modeste dans les cabinets est délivré de trois choses : des serpents, des scorpions et des mauvais esprits.

« Il y avait à Tibériade des latrines où si deux hommes y entraient, même de jour, ils en éprouvaient du mal. On disait ainsi de deux rabbins qu'ils y allaient séparément et qu'ils n'en éprouvaient aucun dommage. Leurs collègues leur demandèrent : N'avez-vous pas peur ?
« Ils répondirent : nous avons prononcé un charme. »

« Un autre rabbin aurait dressé un agneau à l'accompagner pour l'y protéger en cet édicule »

Pour exorciser le démon des latrines, la Michna donne cette incantation:

(Traité Chabat 67 a)

“**Sur la tête d'un lion et sur le nez d'une lionne, j'ai trouvé le démon Bar Chirika Panda. Dans la**
« **vallée où poussent des poireaux, je l'ai frappé ; avec une mâchoire d'âne (*) je l'ai battu** »
[(*) allusion à la mâchoire d'âne du légendaire Samson]

De même dans :

(Michna Béréchit 62 a)

« Avant que Raba devint le chef de l'Académie talmudique, sa femme avait coutume de secouer une noisette dans un flacon devant lui (NB :Pour effrayer les démons et les chasser voir Frazer: Folklore in the old testament III, p 446 s.) Mais après, quand il présidait les réunions elle fit faire pour lui une fenêtre dans le mur et plaça sa main sur la tête de son mari (NB :Pour chasser le mauvais œil, ce que nous verrons plus amplement en d'autres entretiens)

L'EAU COMME REPERE DES DEMONS DES JUDEO - PAIENS

(TANT EN PREMIER , LA NUIT)

(Traité Pess. 112 a)

**« Un mauvais esprit descend sur les aliments et les boissons qu'on garde sous un lit
« (NB : en somme des eaux dormantes ? ☺) lors même qu'ils sont dans un récipient de fer couvert »**

(Michna Avoda Zara 30 b)

« Il ne faut pas répandre sur une voie publique de l'eau qui a été exposée pendant la nuit ni en arroser le sol d'une maison, ni s'en servir pour faire du mortier, ni en donner à boire à son bétail ou à celui de son prochain, ni s'y laver les mains et les pieds »

(QUE TANT, 'EN AGGRAVATION' LES MERCREDIS ET SAMEDIS)

(Traité Pess. 112 a)

**« Personne ne doit boire de l'eau dans la nuit de mercredi ou du samedi ; celui qui en boit son sang sera sur sa tête à cause du danger. Quel danger ? un mauvais esprit. (112a)
« Personne ne doit boire de l'eau dans la nuit de mercredi ou du samedi ; celui qui en boit son sang sera sur sa tête à cause du danger. Quel danger ? celui de Chabiri (112b)**

(Traité Pess. 112 b)

« Il ne faut pas sortir seul pendant la nuit, spécialement la nuit du mercredi et celle du samedi, parce que la démons Agrath, fille de Makhlat, est dehors avec dix huit myriades d'anges destructeurs, dont chacun a la permission de faire du mal par lui-même

Pour exorciser le démon des eaux, le Talmud donne les remèdes : (Ibidem 112b)

Si l'on a soif, pour être autorisé à boire, il faut dire par incantations :

**« Démons Loul, Chapphan, Anigrone et Arnidaphon, je m'assieds au milieu des astres je marche
« parmi des gens maigres et des gens gras »**

Ou bien, encore on peut réveiller quelqu'un et lui dire

« A fils de B, j'ai soif et j'ai besoin d'eau »

Ou bien se dire à soi-même :

« Ma mère me disait : Prends garde à Chabriri, Biri, Riri, Ri »

On peut aussi faire résonner le couvercle contre la cruche, ou y jeter un objet dans le liquide avant de le boire

LES DEMONS DES JUDEO-PAIENS FUIENT LA LUMIERE ET LES GROUPES

(Traité Sanhedr. 44 a)

« Il est interdit de saluer qui que ce soit la nuit, de crainte qu'il ne soit un démon »

(Traité Béréchit. 43 b)

« Marcher à la lueur d'une torche équivaut à être deux, au clair de la lune c'est comme si l'on était trois »

« Quand un démon apparaît à une personne seule, il lui fait du mal ; à deux personnes il apparaît encore, mais il ne leur cause pas de dommage ; à trois il n'apparaît pas du tout »

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°16)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), l'Eternel est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**.

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÂÏ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée**. Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinaï, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloche)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinaï, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES **Vrais et faux prophètes** : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo -païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de **l'ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,). Ce culte païen s'enracine dans le peuple, la prêtrise, les rois. Les efforts de quelques uns, rois ou prêtres fidèles à l'Eternel sont soit inopérants soit à effet des plus éphémère. Aussi le texte des chroniques conclue que c'est dans cet éloignement tant doctrinal et culturel du vrai message du Sinaï – sur lequel il est demandé de dévier ni à droite ni à gauche - qui explique le massacre du peuple et leur exil.

PERIODE TALMUDIQUE **La croyance aux démons** : Au-delà des fariboles, **ELLE VIOLE LE MONOTHEISME ABSOLU DU DIEU UN**, et reste encore enseignée avec sérieux par quelques officiels rabbiniques attardés (judaïsme **NON** libéral). Selon ces (judéo) - païens de tels analogues de demi-dieux hanteraient des lieux privilégiés (ruines, latrines, eaux), surtout la nuit et les mercredis et samedis.

JUDEO – IDOLÂTRIES PERSISTANTES DANS LE TALMUD (I)

Je renvoie le lecteur à l'AVERTISSEMENT mis en exergue dans le chapitre 13

Le talmud est un ouvrage colligé de pensées rabbiniques. De grands sages y ont écrit de magnifiques propos de très grande sagesse, même s'ils s'y opposent en contradictions et divergences d'écoles

C'est cette meilleure part là de cet ouvrage qu'il nous faut savoir retenir et transmettre, mais tout en gardant notre entier esprit critique sur certains autres de ses aspects valant absurdités païennes au regard du message de Moïse. Comme nous le faisons ici, il faut savoir dénoncer avec force les judéo - paganismes qui y sont amalgamés

SOYONS DONC CRITIQUES MAIS NE REJETONS PAS LE BEBE AVEC L'EAU DU BAIN.

LES DEMONS DU TALMUD (suite)

(4^{ème} et dernier sous – chapitre sur les démons)

Dans ce prolongement de l'étude des absurdités et de l'obscurantisme de certains passages du talmud allégué « divin »,

Nous avons vu dans les entretiens précédents

1°) l'origine de ces allégués démons, de ces alléguées puissances païennes

2°) à quoi sont-elles censées ressembler...

3°) où seraient leurs « repères » préférentiels (sic)

Il ne nous reste à voir ici

4°) contre qui ils seraient prétendument « nocifs »

QUAND LES DEMONS PASSENT A L'ATTAQUE

(DU MOINS SELON LES ECRITS JUDEO - PAIENS DU TALMUD - UNE QUELQUE SORTE DES « MEN IN BLACK » OU « MARS ATTAQUE » MAIS A LA MODE ANTIQUE)

LE DEMON LILITH

(Traité Eroubin 100 b)

Le principal démon- femelle était Lilith, représentée avec une longue chevelure

(Traité Chabat 151 b)

Il est interdit à un homme de coucher seul dans une maison ; celui qui le fait sera emporté par Lilith

NOTE : Dans le folklore du judéo -paganisme tardif, Lilith occupera une grande place ; spécialement nocive aux femmes en couches, Cette démons enlèverait aussi les enfants . (réminiscence du culte similaire de Moloch friand d'infanticide ?) Ce démon femelle était un esprit nocturne.

Selon RCThompson (*), son nom serait emprunté aux Sumérien *Loulou* « dérèglement, libertinage » . Ce serait donc le démon femelle excitant à la volupté. (en somme.... le démon de midi ? ☺)

(*) RC Thompson « *Semitic Magic* » p.66 et renchéri par le Dr en philosophie et Rabbin de Birmingham A. Cohen (celui qui a traduit le traité Berakhot en Anglais en 1921)

L'ATTAQUE DES ANIMAUX

La rage était considérée comme la prise de possession de l'animal par un esprit démoniaque. Que faire alors face à un tel animal possédé ? Réponse dans:

(Traité Yoma 83 b et suiv.)

le tuer par lapidation , et pour celui qui est mordu, prendre la peau d'une hyène mâle et y écrire « Moi, A fils de B, j'écris pour toi sur la peau d'une hyène mâle : Kanti Kanti Kléros , Yah, Yah » Il ôtera ses habits, les enfermera dans une tombe pour douze mois, puis les en retirera, les brûlera dans une fournaise et secouera les cendres au carrefour des routes. Pendant ces douze mois, chaque fois qu'il boira de l'eau, ce sera dans un tube de cuivre, pour ne pas voir l'image d'un démon (dans l'eau) et s'exposer au péril.

L'ATTIRANCE DES DEMONS VERS LES NOMBRES PAIRS (veillez donc à commettre des impairs.... ☺)

Cette parité attirerait l'attention indésirable des mauvais esprits. Aussi doit-on ruser avec eux.

(Traité Pessahim 110 a)

« Un « rabbin » affirmait : le démon Joseph m'a fait savoir (sic) que si quelqu'un boit deux « verres, peu importe qu'on les ait bus par erreur ou volontairement, les démons font mourir ; « si c'est quatre verres, ils ne tuent pas mais ils causent du dommage (seulement que s'ils ont « été bus volontairement) » - (Puis suit une liste suggérée de ruses ou manœuvres conjuratoires) NB : est-ce là une des raisons de la 5^{ème} coupe d'Elie au Seder de Pâques, puisque la coutume est d'y boire quatre verres ?)

L'ATTIRANCE DES DEMONS VERS CEUX QUI REPOSENT PRES DE CERTAINS ARBRES

(Traité Pessahim 111 b)

Les deux arbres particulièrement « maudits » sont le **câprier**, où se regrouperaient des « êtres sans yeux » et le **sorbier**, lieu de rendez vous des démons (en somme, leur café du commerce ? ☺) Extrait :

« Il advint qu'un docteur rabbinique allait se reposer auprès de quelques câpriens, il entendit un « démon femelle venant au dessus de lui, et il s'enfuit. Comme elle le poursuivait, elle « s'empêtra dans un palmier : le palmier se dessécha et elle creva. « Quant au sorbier il est entouré de pas moins de soixante démons » (longue anecdote débile sur le décompte de ces soixante et que je vous épargne) »

ET LÀ OÙ IL N'Y A AUCUNE ALLUSION A DÉMON, LE TALMUD S'EN INVENTE EN AFFABULATION

(p.Berechit 9 a)

Alléguant se « référer » (sic) au verset du Deutéronome Ch 28 v 10 qui dit tout simplement : *« vé raou kol amé aarets ki chem Adonai nikra alékh'a véyaréou miméka »* Ce qui signifie : **« Et tous les peuples de la terre verront que le Nom de l'Eternel est associé au tien et ils te respecteront »**

Le Talmud en déduit que le mot **tous** comprendrait (!!!) même les esprits, même les démons.

Un autre exemple : Dans la bénédiction sacerdotale (dite bénédiction des *cohanim*) : **« Que l'Eternel te protège » (Nombres 6, 24)**, les judéo - paiens du talmud l'interprètent ainsi :

(*Sifré ad loc. ; 12 a*) « Que l'Eternel te garde des.....démons malfaisants. »

COMMENT LUTTER « TALMUDIQUEMENT » CONTRE EUX ?

Par de très nombreuses **formules d'incantation** (nous en avons déjà abordé quelques unes et j'épargnerai au lecteur les autres de même stupidité) ou par **des AMULETTES**. C'est ce dernier point (amulettes) que je survolerai dans cette étude en survol des judéo - paganismes.

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°17)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), l'Eternel est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites.**

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même il sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée.** Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES Vrais et faux prophètes : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo -païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de **l'ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,). Ce culte païen s'enracine dans le peuple, la prêtrise, les rois. Les efforts de quelques uns, rois ou prêtres fidèles à l'Eternel sont soit inopérants soit à effet des plus éphémère. Aussi le texte des chroniques conclue que c'est dans cet éloignement tant doctrinal et culturel du vrai message du Sinai – sur lequel il est demandé de dévier ni à droite ni à gauche - qui explique le massacre du peuple et leur exil.

PERIODE TALMUDIQUE **La croyance aux démons** : Au-delà des fariboles, **ELLE VIOLE LE MONOTHEISME ABSOLU DU DIEU UN,** et reste encore enseignée avec sérieux par quelques officiels rabbiniques attardés (judaïsme **NON** libéral). Selon ces (judéo) – païens, de tels analogues de demi-dieux hanteraient des lieux privilégiés (ruines, latrines, eaux), surtout la nuit et les mercredis et samedis. Agressifs, ces analogues des demi-dieux et divinités inférieures gréco-romains « attaquent ». La démons Lilith serait ainsi friande de raptés d'enfants. Ils prennent possession tant des animaux que des êtres et seraient attirés plutôt par certains arbres et par les nombres pairs. Pour crédibiliser leurs « chtouyoths » (fadaïses), les judéo - païens du talmud extrapolent les versets de la Torah en pures élucubrations.

JUDEO – IDOLÂTRIES PERSISTANTES DANS LE TALMUD (I I)

Je renvoie le lecteur à l'**AVERTISSEMENT** mis en exergue dans le chapitre 13

Le talmud est un ouvrage colligé de pensées rabbiniques. De grands sages y ont écrit de magnifiques propos de très grande sagesse, même s'ils s'y opposent en contradictions et divergences d'écoles

C'EST CETTE MEILLEURE PART LA DE CET OUVRAGE QU'IL NOUS FAUT SAVOIR RETENIR ET TRANSMETTRE, mais tout en gardant notre lucidité, et donc notre entier esprit critique sur certains autres de ses aspects valant absurdités païennes au regard du message de Moïse.

Comme nous le faisons ici, il faut savoir dénoncer avec force les judéo - paganismes qui y sont amalgamés

SOYONS DONC CRITIQUES MAIS NE REJETONS PAS LE BEBE AVEC L'EAU DU BAIN.

LES AMULETTES DU TALMUD

Outre les phrases conjuratoires déjà survolées, Les judéo -païens du talmud préconisent aussi contre les démons, (un peu comme les crucifix sont utilisés dans les films de vampires et de Dracula avec Christopher Lee) , **des objets concrets qui ont un pouvoir propre et surnaturel pour les repousser.**

Ce sont ces croyances, attribuant un caractère de pouvoir surnaturel à des idées, ou à des êtres réels ou morts ou imaginaires ou comme ici, en des objets étrangers (ayant un pouvoir propre, donc échappant à celui de l'Eternel –qui de ce fait perd son omniscience, omnipotence, omniprésence etc...) **que condamne le décalogue.**

Les forces servant de supports à toutes ces croyances sont appelées **él אל** c'est-à-dire un « dieu » au sens large, générique et surnaturel du terme . (pluriel : *élilim ou même parfois élohim*)

Ainsi lit-on dans Deutéronome 32, 21 :

« ils m'ont irrité par ce qui n'est en rien un dieu » (bélo **él אל** בלא)

Ces amulettes – (nous ne feront que les survoler) - peuvent être brièvement classées en deux groupes :

- Celles avec un pouvoir attribué à des objets très variés
- Celles avec un pouvoir attribué à des objets de culte

AMULETTES VARIÉES NON OBJETS DE CULTE

La principale consistait à porter une **bague avec une racine dans le chaton**. Sa finalité était de « protéger » tant les êtres humains que même les animaux. (où est là la confiance au seul Eternel ?)

Le Talmud distingue alors **deux sortes de ces amulettes** :

- les amulettes de marque déposée rabbinique « cacher pour le Chabat » parce que contrôlées par un de leurs 'experts' attitrés et objet de monopole
- et celles de contrefaçon mais « pas cacher pour le Chabat »

(Traité Chabat 6 ,2)

« Personne ne doit sortir le jour du sabbat en portant une amulette, à moins que celle-ci n'ait été rédigée par un expert »

(NB : Les siècles ont changé mais certains comportements rabbiniques à vouloir tout régenter , surtout dans les infimes détails, eux, n'ont nullement évolué depuis par rapport à celui de ces judéo -païens. Ainsi depuis quelques années un mythe est né dans les boutiques cacher contrôlées : seuls les œufs à coquille blanche seraient permis et non ceux à coquille jaune, et croyez le ou non, certains y croient et y ont mordu sans même réfléchir à cette ineptie, ne fut-ce qu'une seconde...)

(Tosifta Chabat 4,9)

De même :

« Il est autorisé d'attacher et de détacher une amulette le jour du Chabat, pourvu qu'on ne l'insère ni dans un collier ni dans le chaton d'une bague »

(Tosifta Chabat 4 5)

« Un animal (quant à lui) ne peut pas sortir le jour du Chabat muni d'une amulette, même écrite par un expert. A cet égard, la « Loi » (??????!!!!!! voir commentaire) est plus stricte pour un animal que pour un être humain »

Commentaire de ce dernier verset:

Outre l'absurdité même des propos ci dessus, l'usurpation en alibi de la Loi Thoraïque pour crédibiliser ces fadaïses est vigoureusement dénoncée par le Décalogue comme étant une véritable **insulte** impardnable au NOM divin , c'est-à-dire au concept que Moïse et chaque hébreu (puis tout juif en succession) devait avoir en soi ou faire connaître à autrui quant à Sa Sainteté divine (Kadoch) et donc quant à Sa **re – NOM – mée**. Dieu , (ou sa Loi) , ne saurait être récupéré en alibi mensonger .

C'est le seul des points du Décalogue des tables de Loi qui ne souffre aucun droit à pardon.

En effet : (Exode 20, 7)

« **Tu n'évoqueras point le Nom de l'Eternel** (c.à d. l'idée aussi bien que l'on se fait de l'Eternel ou de sa Loi)

« **ton Dieu à l'appui du mensonge Car l'Eternel ne laisse pas impuni celui qui évoque Son Nom pour (crédibiliser) le mensonge** »

NB : Pour contourner cette obligation de respect de la **vérité textuelle** du rouleau qui s'impose à tous et pouvoir **se** crédibiliser eux-mêmes, les rabbins du Talmud introduisent le Traité des Pères par le caractère *divin* de la transmission . But : écarter toute contestation de leurs dires d'autorité . (**Loi orale**)

ELUCBRATION DU TALMUD AU REGARD DE LA TORA POUR CREDIBILISER CES JUDEO-PAGANISMES

(Traité Nombres R 12, 3)

« **Moïse en montant au Sinaï récitait le psaume 91** (NB : écrit par le roi David) **en montant au Sinaï parce qu'il redoutait les esprits malfaisants** »

Voici l'exemple même d'une super- absurdité évidente à facettes judéo -paiennes multiples :

1°) Rappelons d'abord que l'Exode se situerait vers le XV^e siècle avant notre ère alors que le roi David n'existera, de toute façon, que cinq siècles plus tard, vers le X^e siècle dans la période de Samuel.

L'anachronisme a toujours fait bon ménage avec l'absurde exégétique qui n'en a cure.

2°) Le texte de l'Exode nous dit (Ch 20) que l'Eternel était « *descendu* » sur le mont Sinaï » Mais Maimonide nous explique fort bien (Tome1 ch 10) que, concernant le Créateur, « *descendre* » **יָרַד** est allégorique, un peu comme en français, lorsque nous disons « au bas mot » ou bien « des basses pensées » etc... Et dans l'Exode il signifie, quand il s'agit du Créateur, « *se révéler* ». Un peu comme un nuage qui a envahi une colline
En réalité et implicitement , les talmudistes suggéraient dans le verset précédent :

- * d'une part , l'existence d'un « dieu - homme » en haut de la montagne,
- * et d'autre part plein d'êtres malfaisants en bas qui seraient donc, à leur dire, à l'abri du « regard » divin..

3°) De plus, lorsqu'on dit dans la Genèse que « *Dieu a créé l'homme à son image* », cela signifie tout simplement que Dieu créa l'être humain à l'image (bétsalmo) qu'il s'en faisait, c'est-à-dire selon son concept à LUI et en rien (de par une inexacte traduction) que Dieu avait une quelconque configuration humaine

Allons plus loin : nous avons vu, dans notre 13^{ème} entretien, que certains rabbins vont jusqu'à croire à l'absurdité que le singe descendrait de l'homme de Babel (*ce qui n'est vrai que de descente des épaules de leur maître dans les cirques* ☺),

Aussi, toujours selon leur « raisonnement » (mais peut-on même utilisé un vocable de « raison » ?) si l'homme avait été créé directement en singe, leur conception de Dieu serait alors forcément celle d'un dieu king kong

4°) Enfin le texte du Chéma, texte qui est devenu avec le temps le crédo juif, précise que « **L'Eternel contient en LUI seul le pouvoir attribué à toutes nos croyances (élohénou) et qu'il est par là même unique** »

► LA MEZOUSA

C'est une inscription du credo juif emboîtée à l'entrée des maisons, tout comme elle l'est dans les phylactères . Sa finalité est de visualiser en rappel **les obligations du croyant** à chaque entrée d'une maison ou lors de certaines prières.

Le texte qu'il contient (extrait du Deutéronome) est un « pense-bête » qui n'a, en soi, d'autre valeur que celle d'un **renvoi aux dix commandements** en tous lieux et toutes circonstances. (les deux textes se jouxtent et sont connexes dans le deutéronome)

Pendant certains lui attribuait des vertus magiques propres

Ainsi dans (p. Pea 15, d)

« Le roi Artaban (roi des Parthes) envoya au rabbi Yehouda le saint une perle de grand prix, en lui demandant en échange quelque chose ayant la même valeur. Juda lui envoya une « **mezouza** ». Le roi lui dit : « Je t'ai donné un trésor inestimable et tu me retournes une « bagatelle » -- Votre objet précieux, répondit le rabbin, et le mien sont dissemblables. Vous m'avez envoyé quelque chose que j'aurai à garder, et moi, je vous fait don de quelque chose « **qui vous gardera, même pendant votre sommeil** »

► LES PHYLACTERES (en hébreu : téfilines)

Les phylactères sont basés sur une interprétation au tout premier degré du credo juif, demandant d'avoir en permanence dans ses pensées et ses actions les vertus du décalogue. Ce sont des petits boîtiers contenant ce texte et qui passaient pour avoir un charme contre les maladies. Ainsi dans : (Traité Menakhot 44 a)

« Quiconque porte les phylactères allonge sa vie »

► LA FRANGE BLEU CIEL (en hébreu : tsitsith)

De même le Pentateuque demande que chaque juif ait un fil bleuté en ses vêtements (bleu comme le ciel) pour lui rappeler « le ciel » , surtout lors de tout déshabillage, et au cas où « ses yeux et son cœur défailaient ☺ » (littéralement se prostituent) espérant par là qu'il ne suive pas ses instincts visuels ou affectifs mais bien ses devoirs moraux bibliques.

Mais, même la aussi, la superstition sur cette frange s'incruste :

(Chabat 32, b)

« négliger de porter la frange, tout comme oublier de fixer la mezouza au pilier de la porte, causera la mort des enfants du délinquant »

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°18)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), l'Eternel est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**.

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même il sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée**. Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel. Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES Vrais et faux prophètes : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo -païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de l'**ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,). Ce culte païen s'enracine dans le peuple, la prêtrise, les rois. Les efforts de quelques uns, rois ou prêtres fidèles à l'Eternel sont soit inopérants soit à effet des plus éphémère. Aussi le texte des chroniques conclue que c'est dans cet éloignement tant doctrinal et culturel du vrai message du Sinai – sur lequel il est demandé de dévier ni à droite ni à gauche - qui explique le massacre du peuple et leur exil.

PERIODE TALMUDIQUE La croyance aux démons : Au-delà des fariboles, **ELLE VIOLE LE MONOTHEISME ABSOLU DU DIEU UN**, et reste encore enseignée avec sérieux par quelques officiels rabbiniques attardés (judaïsme **NON** libéral). Selon ces (judéo) – païens, de tels analogues de demi-dieux hanteraient des lieux privilégiés (ruines, latrines, eaux), surtout la nuit et les mercredis et samedis. Agressifs, ces analogues des demi-dieux et divinités inférieures gréco-romains « attaquent ». La démons Lilith serait ainsi friande de raptés d'enfants. Ils prennent possession tant des animaux que des êtres et seraient attirés plutôt par certains arbres et par les nombres pairs. Pour crédibiliser leurs « chtouyoths » (fadaïses), les judéo - païens du talmud extrapolent les versets de la Torah en pures élucubrations. **Pour repousser ces démons agressifs des humains ou animaux, outre les incantations, sont utilisées des amulettes** . Mais celles-ci ne sont autorisées le chatat que seulement si elles sont certifiées conformes par un visa de rabbin. De même des objets de culte sont détournés vers une fonction d'amulette (texte de porte dit mezouza, phylactères dits téfilines, frange bleutée vestimentaire dite tsitsith.)

JUDEO – IDOLÂTRIES PERSISTANTES DANS LE TALMUD (III)

Je renvoie le lecteur à l'**AVERTISSEMENT** mis en exergue dans le chapitre 13

Le talmud est un ouvrage colligé de pensées rabbiniques. De grands sages y ont écrit de magnifiques propos de très grande sagesse, même s'ils s'y opposent en contradictions et divergences d'écoles

C'EST CETTE MEILLEURE PART LA DE CET OUVRAGE QU'IL NOUS FAUT SAVOIR RETENIR ET TRANSMETTRE, mais tout en gardant notre lucidité, et donc notre entier esprit critique sur certains autres de ses aspects valant absurdités païennes au regard du message de Moïse.

Comme nous le faisons ici, il faut savoir dénoncer avec force les judéo - paganismes qui y sont amalgamés

SOYONS DONC CRITIQUES MAIS NE REJETONS PAS LE BEBE AVEC L'EAU DU BAIN.

LE MAUVAIS ŒIL

(1er sous entretien : le sens correct premier et originel du terme)

Il y a lieu de bien distinguer, en tout premier lieu, par le terme de « *mauvais œil* » deux situations linguistiques totalement différentes en leur concept, et bien souvent confondues par amalgame :

D'une première part :

- Celle où il ne s'agit que d'une simple tournure linguistique pour désigner par « le mauvais œil » l'envie ou la jalousie ou , (ou ce qui s'en rapproche) et qui ne désigne effectivement que le regard lui-même d'envie ou de haine . Mais sans plus.
Par extension, il s'agit d'une disposition d'égoïsme contraire à l'esprit de générosité.

D'une deuxième part :

- De celle où ce terme est lié à une véritable terreur du pouvoir magique attribué à autrui pouvant influencer sur le cours de sa propre existence, et ce, de par le seul fait du pouvoir lié à ce regard d'autrui , de sa puissance surnaturelle, donc en croyance, par là même, d'un « él. אל »

LE MAUVAIS ŒIL « PHYSIOLOGIQUE »

L' ENVIE

Déjà dans la Tora, c'était le sens premier qui lui était donné.

(Deutéronome 28, 54 et suiv.)

Dans une description où Dieu annonce la punition collective par une famine drastique dont pâtirait le peuple solidaire au cas où il faillirait à son serment du Sinaï (Pacte dit de Moab de super-récompense ou de super-châtiment), et notamment de châtement s'il s'orientait vers un paganisme chronique , la Tora prévoit que l'envie (le mauvais œil) s'installera alors :

**« L'homme le plus délicat d'entre vous et le plus habitué à la jouissance (Oneg) verra
« d'un œil mauvais (תרע עינו) son frère, sa compagne et le reste des enfants qu'il
« aura encore. Il ne donnera à aucun d'eux de la chair de ses enfants (*) dont il n'aura
« d'autre choix que d'en faire sa nourriture(!!!) »**

(*) Je suppose évidemment qu' il ne s'agit là que d'un cannibalisme du cadavre des enfants déjà morts de famine...

(*) Le deuxième paragraphe du « Chéma » (le crédo) rappelle cette terrible éventualité en cas de dérive doctrinale et culturelle du peuple qui faillirait à sa mission « vé a arets lo titéne éth yevoula etc... » « Et la terre ne produira plus rien etc...» L'usage fait que ce passage est lu silencieusement aux offices. Le craindre, c'est facile, l'admettre et se remettre en question en en méditant le fond, cela est beaucoup plus délicat pour la plupart d'entre nous à accepter, surtout après la Choah....

(voir aussi notre article sur le même site « ajlt.com » rubrique « études » puis « articles 2011 » « Fermons grand les yeux »)

(voir de même le dernier message laissé par Moïse sur ce pacte de Moab dans « lecture analogique de Haazinou » même rubrique ajlt / études / année 2008)

De même plusieurs fois dans le livre des Proverbes lit-on d'un côté :

(Prov. 28, 22) : « L'homme qui a le mauvais œil (רע עין = égoïsme) a hâte de
« s'enrichir , il ne s'aperçoit pas que la misère viendra fondre sur lui »

Ou à l'inverse :

(Prov. 23, 26) : « Celui qui a l'œil bon (טוב עין = généreux) sera béni, car il partage

son

« pain avec le pauvre »

Dans la partie « sage » de certains textes du Talmud, on y retrouve le même sens d'origine non superstitieux.

(Maximes des Pères, traité Aboth 2, 13 .) :

féminin)

(Le rabbin Yokhanan ben Zakkai dit à ses disciples les plus distingués) :

« **Allez considérer quel est le droit chemin auquel doit s'attacher l'homme ?**

« - **Le rabbin Eliezer répondit : « c'est un bon œil »** (עין טובה) (NB : tantôt masculin ou

« - **Le rabbin Josué « un bon voisin »**

« - **Le rabbin Siméon : « celui qui prévoit le résultat d'une action »**

« - **Le rabbin Eleazar : « un bon cœur (ou esprit)**

« - (Le rabbin Yokhanan ben Zakkai leur dit) **J'approuve les paroles d'Eleazar fils d'Arakh'**

« **pour ses paroles qui englobent toutes les vôtres »**

Ensuite il leur dit (Maximes des Pères, traité Aboth 2, 14 .) :

« - **Considérez maintenant quel mauvais chemin doit éviter l' homme ?**

« - **Le rabbin Eliezer répondit : « c'est un mauvais œil »** (עין רעה)

« - **Le rabbin Josué « un mauvais voisin »**

« - **Le rabbin Siméon : « celui qui emprunte et ne rend pas etc...»**

« - **Le rabbin Eleazar : « un mauvais cœur (ou esprit)**

« - (Le maître leur dit) **J'approuve les paroles d'Eleazar fils d'Arakh' pour ses paroles qui**

« **englobent toutes les vôtres »**

Il est bien évident, là aussi, que, dans l'emploi de ces termes « bon œil » ou bien « mauvais œil » il n'y a là strictement **aucune superstition**.

On retrouve ce sens en divers endroits du Talmud, et selon le cas, avec le sens d'**avare** dans l'école de Chammai (*Terouma* 4,3) ou au contraire de généreux **donateur** (*p.Baba batra*. 14d)

Mais là où le paganisme s'incruste, c'est lorsque la jalousie et l'avidité peuvent par le biais du regard « *télétransmettre* » un sort et , par là même, du malheur chez la personne visée.

Il est vrai que cette croyance païenne au « mauvais sort jeté » est universelle et n'a pas encore tout à fait disparu .

Le Talmud, censé être là pour la combattre, **y a en fait succombé en de maints passages**.

C'est ce volet talmudique païen que nous examinerons dans le cadre de cette réflexion sur les judéo -idolâtries.

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°19)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), l'Eternel est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**.

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même il sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée**. Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel. Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES Vrais et faux prophètes : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo -païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de **l'ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,). Ce culte païen s'enracine dans le peuple, la prêtrise, les rois. Les efforts de quelques uns, rois ou prêtres fidèles à l'Eternel sont soit inopérants soit à effet des plus éphémère. Aussi le texte des chroniques conclue que c'est dans cet éloignement tant doctrinal et culturel du vrai message du Sinai – sur lequel il est demandé de dévier ni à droite ni à gauche - qui explique le massacre du peuple et leur exil.

PERIODE TALMUDIQUE La croyance aux démons : Au-delà des fariboles, **ELLE VIOLE LE MONOTHEISME ABSOLU DU DIEU UN**, et reste encore enseignée avec sérieux par quelques officiels rabbiniques attardés (judaïsme **NON** libéral). Selon ces (judéo) – païens, de tels analogues de demi-dieux hanteraient des lieux privilégiés (ruines, latrines, eaux), surtout la nuit et les mercredis et samedis. Agressifs, ces analogues des demi-dieux et divinités inférieures gréco-romains « attaquent ». La démons Lilith serait ainsi friande de raptés d'enfants. Ils prennent possession tant des animaux que des êtres et seraient attirés plutôt par certains arbres et par les nombres pairs. Pour crédibiliser leurs « chtouyoths » (fadaïses), les judéo - païens du talmud extrapolent les versets de la Torah en pures élucubrations. **Pour repousser ces démons agressifs des humains ou animaux, outre les incantations, sont utilisées des amulettes** . Mais celles-ci ne sont autorisées le chatbot que seulement si elles sont certifiées conformes par un visa de rabbin. De même des objets de culte sont détournés vers une fonction d'amulette (texte de porte dit mezouza, phylactères dits téfilines, frange bleutée vestimentaire dite tsitsith.) **Le bon ou le mauvais œil** est originellement dénué de connotation superstitieuse (Torah, bible, talmud). Il signifie soit , pour le bon œil, la générosité ou le bon cœur, soit, pour le mauvais œil, l'envie, la jalousie, l'égoïsme, l'avarice.

JUDEO – IDOLÂTRIES PERSISTANTES DANS LE TALMUD (III)

Je renvoie le lecteur à l'AVERTISSEMENT mis en exergue dans le chapitre 13

Le talmud est un ouvrage colligé de pensées rabbiniques. De grands sages y ont écrit de magnifiques propos de très grande sagesse, même s'ils s'y opposent en contradictions et divergences d'écoles
C'EST CETTE MEILLEURE PART LA DE CET OUVRAGE QU'IL NOUS FAUT SAVOIR RETENIR ET TRANSMETTRE, mais tout en gardant notre lucidité, et donc notre entier esprit critique sur certains autres de ses aspects valant absurdités païennes au regard du message de Moïse.

Comme nous le faisons ici, il faut savoir dénoncer avec force les judéo - paganismes qui y sont amalgamés

SOYONS DONC CRITIQUES MAIS NE REJETONS PAS LE BEBE AVEC L'EAU DU BAIN.

LE MAUVAIS ŒIL

(2ème sous entretien : le comportement judéo- païen du Talmud.

Le Talmud dit « divin » affirme avec sérieux que l'éclat d'un œil peut avoir des pouvoirs funestes. Ce pouvoir maléfique était principalement dévolu aux rabbins .

AU NIVEAU DE L'HUMAIN

(Khag. 5b)

Règle générale

« Là où les sages dirigent leur regard, il y a mort ou calamité quelconque »

(Traité Chabat 33b)

A feu et à sang

Dans un article séparé du même site (études 2010) j'avais, dans un « *essai libre sur Bar Yokhai* » cité l'anecdote que « ***partout où le regard de Bar Yokhai se posait, l'incendie éclatait*** », ce qui explique que même mort, ce personnage reste redouté par les judéo-idolâtres et qu'une ode lui est même dévolue de façon conjuratoire le vendredi - ainsi qu'un jour de pèlerinage entre Paque et Pentecôte lui est consacré .

(Traité B.m. 59b)

Idem...

Même attributions au rabbin Rabbi Eliezer

(Traité Chabat 34a B.b. 75a)

pétrifié !

Le regard de plusieurs rabbins passe pour avoir transformé en « tas de pierres » l'individu qui les contestait

(Traité Taanit 24b)

Comment faire passer le goût du pain ?

Rabbi Juda, par son regard, fit éclater la famine

(Traité B.m. 107a)

Rapport de bon voisinage

Les voisins aussi peuvent avoir ce pouvoir. « *Il est interdit à chacun de se tenir dans le champ du voisin quand le blé est entièrement en épis* » Rachi explique que c'est pour ne pas nuire à la santé des épis par le mauvais œil.

AU NIVEAU DU BETAIL

(Tosifta Chab. 4, 5)

Le jour du Chabat, (pour éviter le mauvais œil) un cheval ne doit pas être muni entre ses yeux d'une queue de renard ou d'un morceau d'étoffe écarlate.

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°20)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), l'Eternel est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**.

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même il sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée**. Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES Vrais et faux prophètes : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo -païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de **l'ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,). Ce culte païen s'enracine dans le peuple, la prêtrise, les rois. Les efforts de quelques uns, rois ou prêtres fidèles à l'Eternel sont soit inopérants soit à effet des plus éphémère. Aussi le texte des chroniques conclue que c'est dans cet éloignement tant doctrinal et culturel du vrai message du Sinai – sur lequel il est demandé de dévier ni à droite ni à gauche - qui explique le massacre du peuple et leur exil.

PERIODE TALMUDIQUE La croyance aux démons : Au-delà des fariboles, **ELLE VIOLE LE MONOTHEISME ABSOLU DU DIEU UN**, et reste encore enseignée avec sérieux par quelques officiels rabbiniques attardés (judaïsme **NON** libéral). Selon ces (judéo) – païens, de tels analogues de demi-dieux hanteraient des lieux privilégiés (ruines, latrines, eaux), surtout la nuit et les mercredis et samedis. Agressifs, ces analogues des demi-dieux et divinités inférieures gréco-romains « attaquent ». La démons Lilith serait ainsi friande de raptés d'enfants. Ils prennent possession tant des animaux que des êtres et seraient attirés plutôt par certains arbres et par les nombres pairs. Pour crédibiliser leurs « chtouyoths » (fadaïses), les judéo - païens du talmud extrapolent les versets de la Torah en pures élucubrations. **Pour repousser ces démons agressifs des humains ou animaux, outre les incantations, sont utilisées des amulettes** . Mais celles-ci ne sont autorisées le chatbot que seulement si elles sont certifiées conformes par un visa de rabbin. De même des objets de culte sont détournés vers une fonction d'amulette (texte de porte dit mezouza, phylactères dits téfilines, frange bleutée vestimentaire dite tsitsith.) **Le bon ou le mauvais œil** est originellement dénué de connotation superstitieuse (Torah, bible, talmud). Il signifie soit , pour le bon œil, la générosité ou le bon cœur, soit, pour le mauvais œil, l'envie, la jalousie, l'égoïsme, l'avarice. Cependant les rabbins du talmud , à l'endroit du peuple crédule, laissaient croire leurs pouvoirs surnaturels liés à leur fonction , tant possiblement mortels pour les gens que voire destructeurs en ravage des biens. Cette forme d'idolâtrie perdue encore à ce jour dans le mythe de Bar Yokhai (voir article séparé sur ce site et ce thème dans : ajlt /études/ année 2008).

JUDEO – IDOLÂTRIES PERSISTANTES DANS LE TALMUD (I I I)

Je renvoie le lecteur à l'**AVERTISSEMENT** mis en exergue dans le chapitre 13

Le talmud est un ouvrage colligé de pensées rabbiniques. De grands sages y ont écrit de magnifiques propos de très grande sagesse, même s'ils s'y opposent en contradictions et divergences d'écoles

C'EST CETTE MEILLEURE PART LA DE CET OUVRAGE QU'IL NOUS FAUT SAVOIR RETENIR ET TRANSMETTRE, mais tout en gardant notre lucidité, et donc notre entier esprit critique sur certains autres de ses aspects valant absurdités païennes au regard du message de Moïse.

Comme nous le faisons ici, il faut savoir dénoncer avec force les judéo - paganismes qui y sont amalgamés

SOYONS DONC CRITIQUES MAIS NE REJETONS PAS LE BEBE AVEC L'EAU DU BAIN.

L'ŒIL THERAPEUTIQUE

Le regard pouvait aussi avoir des effets bénéfiques. Nous limiterons notre propos à deux exemples.

LA PROTECTION DE LA FRATRIE

De tout temps la tradition a considéré que seule la naissance d'un mâle était une source de bénédiction. Déjà dans la Torah, l'impureté d'une mère mettant au monde une fille était de durée double de celle de la mère donnant naissance à un garçon. (voir Lévitique Ch 12) D'ailleurs certains rabbins continuent , même encore de nos jours et lors des mariages, de souhaiter aux époux *des garçons*.

(*Traité Babba batra 141a*)

« Si l'ainée d'une fratrie est une fille, le mauvais œil sera sans pouvoir sur la fratrie »

NB : Rachi y voit , par là, une consolation donnée aux mères ayant donné naissance à une fille d'une part, et d'autre part une incitation faite ainsi à ces mères de fille pour qu'elles s'abstiennent du mauvais œil vis-à-vis de celles des mères ayant eu un garçon.

LA « PREVENTION » DE LA STERILITÉ

(*Traité Béréchit 20 a*)

Sous prétexte d'avoir un pouvoir magique , de par son seul regard, lui permettant, selon lui, de prévenir les stérilités (sic), le rabbin Yokhanan allait s'asseoir au mikvé (bain public) des femmes pour les « observer » au sortir de leurs ablutions (n'y voyez aucun voyeurisme... ☺) et, en toute modestie de sa personne, il disait à ses collègues quelque peu interrogatifs sur ses habitudes :

« Ainsi, quand les jeunes filles sortent du bain et me regardent, elles auront des enfants aussi beaux que moi » Ses collègues lui répondirent : **« N'as-tu pas peur du mauvais œil ? »**
Il répondit : **« Je descend de Joseph » (*)**

(*) Pour ce faire, il leur ajoute l'explication complémentaire que, dans la prédiction de Jacob, la fertilité était dévolue à la branche de Joseph dans Genèse 48,16 et Genèse 49,22, et Yokhanan d'ajouter donc auprès de ses collègues le double sens du mot **רֵיב** qui peut être traduit indifféremment soit comme voulant dire *la source* soit *l'œil* ce double sens l'autorisait donc à.... « se rincer l'œil » ☺

LE SYNCRETISME SUPERSTITIEUX DE NOTRE TEMPS

Au fil des siècles, le peuple juif a étendu l'emprunt de ses symboles tant à l'Islam qu'à la Chrétienté

INFLUENCE DE LA SYMBOLIQUE SUPERSTITIEUSE ISLAMIQUE SUR LES JUIFS SEFARADIM : *la main de Fatma (khamisa)*

La khamisa est une sorte de « main protectrice » encore appelée « main de Dieu » .

En fait le *khamisa* serait une superstition d'origine très ancienne qui daterait de la religion punique (déesse Tanit).

L'Islam en a hérité, puis en a fait le symbole des 5 piliers de la foi puis, à leur tour, les sefardim (juifs du monde islamique et méditerranéen) l'ont repris à leur compte, en symbole protecteur, mais cette fois-ci des 5 livres de la Torah.

Dans un cas comme dans l'autre, le port de ce bijou aurait pour tous une vertu immunisante contre le mauvais œil (à défaut de bijou, la main ouverte a le même rôle attribué)

Pointé vers le haut ou vers le bas, le *khamisa* est vendu surtout au Maghreb et Moyen orient, il est également motif de riche décoration en Egypte. Dans les maisons du Maghreb, après avoir enduit leur main de henné ou de peinture, l'empreinte de la main est souvent apposée à l'entrée des demeures.

Le sunnisme et le judaïsme respectueux du message de Moïse ne reconnaissent pas l'utilisation du *khamisa* ni la protection qui en découlerait, car seul l'Éternel (Eloah en hébreu, Allah en arabe) protège les croyants et c'est à LUI Seul que toute personne doit demander de l'aide. Le faire par le biais de la *khamisa* relève donc aussi bien pour les penseurs convergents juifs que musulmans, d'une forme de polythéisme, car laissant croire que la *khamisa* apporterait seule une quelconque protection, ce qui reviendrait à la diviniser.

A l'inverse le chiisme accorde une grande place à ce talisman. Les doigts de la *khamisa* y sont fréquemment gravés des cinq noms sacrés : Mahomet, Ali, Fatima, Hassan et Hussein.

Dans l'état d'Israël, la *khamisa* idolâtre est **populaire** indifféremment auprès des juifs que des musulmans. Mais l'apport achkénaze (voir ci-dessous) fait qu'il est souvent associé à des poissons.

Les *khamisas* sont aussi incorporées aux plaques murales, aux trousseaux, aux colliers. Voire parfois même, selon wikipedia, elles sont le support de prières juives comme le *Chéma Israel*, (le credo juif) la *Birkat habayit* (la bénédiction du foyer) ou la *Tefilat aderekh* (la prière de voyage)

INFLUENCE DE LA SYMBOLIQUE SUPERSTITIEUSE CHRETIENNE SUR LES ASHKENAZIM :

Le poisson (dag)

Dans la chrétienté primitive, le **poisson** (en grec I-K-T-Y-S ΙΚΘΥΣ ictus) servait à l'origine de symbolique, de par le cliché du pêcheur de Tibériade et surtout de par l'acrostiche grec de facilité suivant :

I	(iota initiale de iésous)	=	Jésus
K	(khi initiale de kristos)	=	Messie, Christ
TH	(théta initiale de théou)	=	de Dieu (le mot est au génitif)
Y	(upsilon initiale de huyos)	=	Fils
S	(sigma initiale de sauter)	=	Sauve

Ce qui donne : « *Jésus christ fils de dieu, sauveur* » et qui explique tant les motifs d'époque de mosaïques des églises romanes de Constantinople ou des environs que tant la tradition du poisson instaurée le vendredi chez les catholiques, tradition culinaire qui a rythmé les repas scolaires de bien des générations....

Le poisson est devenu , depuis et par emprunt, un **symbole de chance** chez les ashkenazim. (juifs d'europe) C'est pourquoi certains l'associent à la main de Fatima

NB : Il ne faut pas confondre le poisson à valeur de fétiche représenté en symbole de porte bonheur (représentation divisée violant l'interdit du décalogue, en divinisation de ce qui est en notre univers, y compris dans les eaux) avec l'excellente coutume culinaire aux recettes succulentes, qu'est la tradition du poisson servi le chabat.

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°21)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), l'Eternel est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**.

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée**. Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel. Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES Vrais et faux prophètes : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo -païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de **l'ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,). Ce culte païen s'enracine dans le peuple, la prêtrise, les rois. Les efforts de quelques uns, rois ou prêtres fidèles à l'Eternel sont soit inopérants soit à effet des plus éphémère. Aussi le texte des chroniques conclue que c'est cet éloignement tant doctrinal et cultuel du vrai message du Sinai – sur lequel il est demandé de dévier ni à droite ni à gauche - qui explique le massacre du peuple et leur exil.

PERIODE TALMUDIQUE La croyance aux démons : Au-delà des fariboles, **ELLE VIOLE LE MONOTHEISME ABSOLU DU DIEU UN**, et reste encore enseignée avec sérieux par quelques officiels rabbiniques attardés (judaïsme **NON** libéral). Selon ces (judéo) – païens, de tels analogues de demi-dieux hanteraient des lieux privilégiés (ruines, latrines, eaux), surtout la nuit et les mercredis et samedis. Agressifs, ces analogues des demi-dieux et divinités inférieures gréco-romains « attaquent ». La démons Lilith serait ainsi friande de raptés d'enfants. Ils prennent possession tant des animaux que des êtres et seraient attirés plutôt par certains arbres et par les nombres pairs. Pour crédibiliser leurs « *chtoyoths* » (fadaïses), les judéo - païens du talmud extrapolent les versets de la Torah en pures élucubrations. **Pour repousser ces démons agressifs des humains ou animaux, outre les incantations, sont utilisées des amulettes** . Mais celles-ci ne sont autorisées le chatbot que seulement si elles sont certifiées conformes par un visa de rabbin. De même des objets de culte sont détournés vers une fonction d'amulette (texte de porte dit mezouza, phylactères dits téfilines, frange bleutée vestimentaire dite tsitsith.) **Le bon ou le mauvais œil** est originellement dénué de connotation superstitieuse (Torah, bible, talmud). Il signifie soit , pour le bon œil, la générosité ou le bon cœur, soit, pour le mauvais œil, l'envie, la jalousie, l'égoïsme, l'avarice. Cependant les rabbins du talmud, dans un ascendant recherché à l'endroit du peuple crédule, laissaient croire à un pouvoir surnaturels lié à leur fonction , tant possiblement mortels pour les gens que voire destructeurs en ravage des biens. Cette forme d'idolâtrie perdure encore jusqu'à ce jour dans le mythe de Bar Yochai (voir article séparé sur ce site et ce thème dans : ajlt /études/ année 2008). A l'inverse, le « bon œil » était réputé de vertu thérapeutique, par exemple de protection de la fratrie chez les mères de fille (n'ayant pas eu de garçon) ou de protection potentielle contre la stérilité. **L'emprunt à l'Islam ou à la chrétienté** explique par ailleurs l'usage à visée protectrice du talisman judéo -islamique de la main *khamza* ou judéo- chrétien, en porte – chance, qu'est le symbole du poisson.

JUDEO – IDOLÂTRIES PERSISTANTES DANS LE TALMUD (I V)

Je renvoie le lecteur à l'**AVERTISSEMENT** mis en exergue dans le chapitre 13 .Le talmud est un ouvrage colligé de pensées rabbiniques. De grands sages y ont écrit de magnifiques propos de très grande sagesse, même s'ils s'y opposent en contradictions et divergences d'écoles **C'EST CETTE MEILLEURE PART LA DE CET OUVRAGE QU'IL NOUS FAUT SAVOIR RETENIR ET TRANSMETTRE**, mais tout en gardant notre lucidité, et donc notre entier esprit critique sur certains autres de ses aspects valant absurdités païennes au regard du message de Moïse. **Comme nous le faisons ici, il faut savoir dénoncer avec force les judéo - paganismes qui y sont amalgamés**

SOYONS DONC CRITIQUES MAIS NE REJETONS PAS LE BEBE AVEC L'EAU DU BAIN.

LES CROYANCES TALMUDIQUES AUX DIVINITÉS ASTRALES

(1er sous chapitre)

PROLOGUE :

La cohorte sortie d'Egypte, d'abord établie en Canaan puis soumise à des exils successifs, ne se départira pas de l'idée que les planètes avaient un pouvoir divin autonome, indépendant de l'Eternel et qui influait sur la vie de tout un chacun. Cette croyance était vraisemblablement alimentée par les effets physiques observables sur les marées ou les cycles de floraison. Mais le débord consistait à croire que l'homme avait perdu, de par les astres, son autonomie et son libre arbitre car les planètes avaient sur lui un pouvoir propre divin et autonome C'est tout le message de la Tora qui s'effondre par là même.

Sous l'influence des peuples environnants, et notamment des croyances chaldéennes de Babylone (*lieu où, l'exil aidant, fut rédigé l'un des deux talmuds*), cette croyance païenne s'est depuis lors bien incrustée.

Leurs traces persistent jusqu'à ce jour. Ainsi, ne dit-on pas encore, lors des mariages ou des bar -mitswah, la célèbre formule idolâtre consacrée au bonheur et faisant appel aux signes du zodiaque, c'est-à-dire : « Mazal tov » מַזַּל טוֹב ? . Or cette expression ne veut dire littéralement rien d'autre que « bonne constellation » ou encore « bon signe du zodiaque ». (mais comme il se trouve que la plupart des juifs ne comprennent plus l'hébreu, ils l'utilisent de toute bonne foi répétitive, croyant que cela signifie plus simplement « bonne chance » Accordons leur donc ce néologisme) **Autre exemple :** les sites de rencontres des juifs dits « orthodoxes » demandent aux jeunes, comme l'un des critères de sélection de leur élu(e), de communiquer..... leur signe du zodiaque !

N'AYONS D'ABORD AUCUN DOUTE LAISSÉ SUR CE QU'EST LA VRAIE DOCTRINE JUDEO-JUDAÏQUE

Et revoyons très succinctement quelques exemples sur la vraie orthodoxie, celle que l'on retrouve dans la Torah, ou le reste de la Bible, ou dans le « vrai » et sage talmud. (*avant d'étudier les dérives hétérodoxes qui polluent certains pans du talmud par son judéo -paganisme*)

LA DIRECTION DONNÉE PAR LA TORAH EST VALABLE POUR TOUS LES PAYS ET LES TEMPS

(Levitique 18, 2-4)

« Les pratiques du pays (dont vous veniez) d'Egypte, ne les imitez pas, les pratiques du pays (où vous irez) de Canaan, ne les imitez pas....C'est Moi seul qui suis votre Dieu »

En somme, où que vous soyez, ne vous laissez pas influencer par les paganismes d'alentour.

CECI EST RENFORCÉ ET PRÉCISÉ QUANT AUX ASTRES PAR JEREMIE

(Jérémie 10, 2)

« Voici ce que dit l'Eternel : « N'adoptez pas les pratiques des nations, ni ne tremblez devant les signes célestes, parce que les nations, elles, tremblent devant eux »

RAPPELONS CE QUE NOUS DIT AUSSI - LA DESSUS - LE « BON » TALMUD

(C'est-à-dire les parties de cet ouvrage qui ne dévient pas de l'axe du message fondamental de la Torah de Moïse et qui respectent les fondements même du judaïsme) .

Voici quelques citations talmudiques toutes concordantes à s'élever contre les dérives du judéo paganisme (donc en fait contre....ses propres écrits qui y sont amalgamés)

(Traité Méguilla 13, a) :

« N'EST REPUTÉ JUIF QUE CELUI QUI REPUDIE L'IDOLATRIE »

(Traité Sifré Nombres § III ; 31 b) :

« L'IDOLATRE « ARRACHE DE SON COU » LE JOUG DE LA LOI DE DIEU »

« PROFESSER TOUTE FORME D'IDOLATRIE REVIENT A REPUDIER LES DIX COMMANDEMENTS » (ibid.)

(Traité Horayoth 8 a)

« LA PROHIBITION DE TOUTE FORME D'IDOLÂTRIE EGALE EN IMPORTANCE TOUS LES AUTRES COMMANDEMENTS DE LA TORAH »

(Traité Khoutim 5 a)

« LE REJET DE L'IDOLÂTRIE EST CHOSE SI ESSENTIELLE QUE QUICONQUE LA REJETTE AGIT COMME S'IL CONNAISSAIT LA TORA TOUTE ENTIÈRE »

(Traité Chabat 156,a)

« LES PLANETES SONT SANS ACTION SUR LES DESTINEES DES ISRAELITES »

Ou bien ; (Traité Genèse R. 38, 13)

Il s'agit ici d'un *midrach* (légende) connu instituant un dialogue fictif entre Abraham et le roi Nimrod et où cet interlocuteur dit à Abraham vouloir adorer tour à tour un élément de l'Univers, mais où Abraham lui rappelle à chaque fois que chacun de ceux-ci ne dépend lui-même que d'un autre élément . Et donc qu'il serait plus logique d'adorer plutôt l'élément qui lui est supérieur jusqu'à ce que la chaîne du raisonnement l'amène à **admettre un suprême créateur**.

(Rappelons enfin la maxime juive :

« Tout est entre les mains de Dieu, sauf la crainte de Dieu »

VOYONS MAINTENANT CE QUE NOUS DIT L'AUTRE FACE, LA FACE HERETIQUE, DU TALMUD

Le même Talmud, par le biais de certains de ses rabbins, fait fi de ces axes fondamentaux de Moïse et des Prophètes, pour reprendre à son compte ces croyances populaires astrales sur **un pouvoir propre (et non soumis à Dieu) que posséderaient les astres..**

Ce « docte » talmud-là va jusqu'à différencier ainsi dans « l'influence astrale » le cas des plantes, des animaux et des humains.

Les plantes ? :

(Traité Genèse R. 10, 6)

Les cultures, herbages et fruits leur étaient soumis.

Les animaux ? :

(Traité Chabat 53, b)

Le talmud refuse toute influence des astres sur les animaux

Les humains ? :

(Traité Chabat 156,a)

« **la planète sous laquelle chacun est né détermine s'il sera sage (*) ou riche, les planètes affectent les destinées (**) des israélites** »

Tout autant :

(Traité Moéd Katan 28 a)

« **la longévité, la fécondité, l'abondance dépendent non pas du mérite (*) mais des planètes** »

NB :

(*) Tout le livre des Proverbes de Salomon est, par la même, rayé d'un trait.

(**) Par là, plus de Dieu ETERNEL , nous sombrons dans un déterminisme, un « maktoub » astral païen aux forces autonomes et qui échappe au DIVIN....

Les piliers du judaïsme et toute la sagesse de la Bible en responsabilisation de chacun s'écroulent ainsi .

Adieu les nobles messages de Moïse, Adieu les nobles messages des vrais prophètes, Au feu les écrits bibliques tels ceux de Salomon ou les psaumes...

Tout cela est bafoué par cette partie du talmud-là. Il est clair que nous ne sommes plus alors dans une religion juive , mais dans une toute autre forme de religion qui se prétend juive , mais en réalité, qui n'est en rien juive mais entièrement d'emprunt païen.

Le comble du cynisme de la part de ceux qui prônent cette idolâtrie est celui d'abuser les crédules et d'asseoir ces énoncés païens comme relevant prétendument d'une « Loi orale divine »

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°22)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), l'Eternel est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**.

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÂÏ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée**. Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinaï, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinaï, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES **Vrais et faux prophètes** : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo –païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de **l'ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,). Ce culte païen s'enracine dans le peuple, la prêtrise, les rois. Les efforts de quelques uns, rois ou prêtres fidèles à l'Eternel sont soit inopérants soit à effet des plus éphémère. Aussi le texte des chroniques conclue que c'est dans cet éloignement tant doctrinal et culturel du vrai message du Sinaï – sur lequel il est demandé de dévier ni à droite ni à gauche - qui explique le massacre du peuple et leur exil.

PERIODE TALMUDIQUE **La croyance aux démons** : Au-delà des fariboles, **ELLE VIOLE LE MONOTHEISME ABSOLU DU DIEU UN**, et reste encore enseignée avec sérieux par quelques officiels rabbiniques attardés (judaïsme **NON** libéral). Selon ces (judéo) – païens, de tels analogues de demi-dieux hanteraient des lieux privilégiés (ruines, latrines, eaux), surtout la nuit et les mercredis et samedis. Agressifs, ces analogues des demi-dieux et divinités inférieures gréco-romains « attaquent ». La démons Lilith serait ainsi friande de raptés d'enfants. Ils prennent possession tant des animaux que des êtres et seraient attirés plutôt par certains arbres et par les nombres pairs. Pour crédibiliser leurs « chtouyoths » (fadaïses), les judéo - païens du talmud extrapolent les versets de la Torah en pures élucubrations. **Pour repousser ces démons agressifs des humains ou animaux, outre les incantations, sont utilisées des amulettes** . Mais celles-ci ne sont autorisées le chabat que seulement si elles sont certifiées conformes par un visa de rabbin. De même des objets de culte sont détournés vers une fonction d'amulette (texte de porte dit mezouza, phylactères dits téfillines, frange bleutée vestimentaire dite tsitsith.) **Le bon ou le mauvais œil** est originellement dénué de connotation superstitieuse (Torah, bible, talmud). Il signifie soit , pour le bon œil, la générosité ou le bon cœur, soit, pour le mauvais œil, l'envie, la jalousie, l'égoïsme, l'avarice. Cependant les rabbins du talmud, dans un ascendant recherché à l'endroit du peuple crédule, laissaient croire à un pouvoir sumaturels lié à leur fonction , tant possiblement mortels pour les gens que voire destructeurs en ravage des biens. Cette forme d'idolâtrie perdure encore jusqu'à ce jour dans le mythe de Bar Yokhai (voir article séparé sur ce site et ce thème dans : ajlt /études/ année 2008). A l'inverse, le « bon œil » était réputé de vertu thérapeutique, par exemple de protection de la fratrie chez les mères de fille (n'ayant pas eu de garçon) ou de protection potentielle contre la stérilité. **L'usage des amulettes** : **L'emprunt à l'Islam ou à la chrétienté** explique par ailleurs l'usage à visée protectrice du talisman judéo -islamique de la main *khamisa* ou judéo- chrétien, en porte – chance, qu'est le symbole du poisson. **Les croyances aux pouvoirs des astres** : Alors que tant la Thora, que les prophètes, ou que les **vrais** sages du talmud judéo – judaïque condamnent sans appel toute déité et un quelconque pouvoir propre aux astres, refusant même de considérer comme juifs ceux qui s'y adonnent, une bonne autre part judéo- païenne de 'rabbins'(sic) talmudiques accordent aux astres une puissance parallèle propre touchant le monde végétal et humain. (la richesse, le caractère, la longévité, la fécondité seraient sous leur seule influence en exclusion de Dieu ou du mérite et l'effort individuel)

JUDEO – IDOLÂTRIES PERSISTANTES DANS LE TALMUD (I V)

Je renvoie le lecteur à l'**AVERTISSEMENT** mis en exergue dans le chapitre 13 .Le talmud est un ouvrage colligé de pensées rabbiniques. De grands sages y ont écrit de magnifiques propos de très grande sagesse, même s'ils s'y opposent en contradictions et divergences d'écoles **C'EST CETTE MEILLEURE PART LA DE CET OUVRAGE QU'IL NOUS FAUT SAVOIR RETENIR ET TRANSMETTRE, mais tout en gardant notre lucidité, et donc notre entier esprit critique sur certains autres de ses aspects valant absurdités païennes au regard du message de Moïse. Comme nous le faisons ici, il faut savoir dénoncer avec force les judéo - païanismes qui y sont amalgamés**

SOYONS DONC CRITIQUES MAIS NE REJETONS PAS LE BEBE AVEC L'EAU DU BAIN.

LES CROYANCES TALMUDIQUES LIÉES AUX DIVINITÉS ASTRALES

(2ème sous chapitre)

Précisons d'abord que les multiples licences poétiques de l'hébreu (qui existaient dans la Bible tout comme elles existent dans bien d'autres langues), étaient prises au tout premier degré et au pied de la lettre par bien des rabbins. Toutefois, le Zohar nous explique qu'il y aurait quatre façons de lire les textes, une invérifiable : le **Sod** (sens prétendument « caché », ce qui a permis, sous cette appellation, de couvrir le libre cours de bien des légendes et exégèses de fantaisie) : et trois vérifiables : le **Pchat** (lecture littérale), le **Drach** (lecture homélétique et comparative), et le **Remez** (le sens poétique ou allusif) . Ainsi , dans la Genèse , est-il dit que Dieu créa le soleil pour « régner » le jour etc... Ou de même dans les Psaumes en personnification poétique astrale : (Ps. 121, 6) « De jour le soleil ne t'atteindra pas, ni la lune pendant la nuit » ou de même : (Ps. 148, 3) « Louez le vous, soleil et lune, louez le vous, étoiles lumineuses » . D'aucuns ont en déduit, surtout sous l'influence astrologique babylonienne, que ces objets inertes avaient leur propre intellect puissant et un pouvoir influant sur notre vie. Voyons en quelques exemples talmudiques :

LA CROYANCE EN L'INFLUENCE DU JOUR DE NAISSANCE SUR LE CARACTERE

(**Traité Chabat 156 a**)

Naissance sous « l'influence du Soleil »

« Tu seras un homme distingué, tu mangeras et boiras ce qui t'appartient en propre, tes secrets seront révélés et si tu te risques à voler ce sera en vain »

Explication de cet horoscope : toute ta vie sera « mise à jour » et comme le soleil ne reçoit pas sa lumière d'une autre planète , tu seras tout autant indépendant

Naissance sous « l'influence de la lune»

« Tu seras souffrant, tu bâtiras et tu démoliras, puis redémoliras et rebâtiras, tu ne mangeras ni ne boiras de ton propre bien, tes secrets resteront cachés, et si tu te risques à voler, ce sera avec succès »

Explication de cet horoscope : la variation de la lune te rendra « lunatique », le fait que la lune vole la lumière du soleil explique le reste. Quant au vol avec succès le Talmud encourage ici implicitement un nouveau commandement « tu voleras ... avec succès»

Naissance sous « l'influence de Vénus »

« Tu seras riche et voluptueux parce que le feu fut créé par l'entremise de cette planète »

Naissance sous « l'influence de Mercure »

« Tu auras une bonne mémoire parce que Mercure est le scribe(sic) du Soleil »

Naissance sous « l'influence de Saturne»

« Tes projets échoueront »

Naissance sous « l'influence de Jupiter»

« Tu verseras du sang »

Un rabbin précise : tu seras boucher, chirurgien ou circonciseur.

LES PLANETES AINSI DÉIFIÉES CONNAISSENT JUSQUE MÊME NOS PROPRES SECRETS

(**Traité Méguila 3 a**)

« Le lien entre une planète et chacun est tel que si quelqu'un à une crise de panique sans cause, la planète dont il dépend sait, quant à elle, quelle en est la cause. Comment y remédier ? Réciter le Chéma, et si, on se trouve dans un lieu impur, s'en éloigner de quatre coudées et dire : « le bouc de l'abattoir est plus gras que moi »

L'ECLIPSE LUE PAR LE TALMUD

Tout comme les autres peuples de l'antiquité (ou ailleurs les incas, voir Tintin ☺ et le temple du soleil où Tintin sauve sa peau et celle du Capitaine haddock et du professeur Tournesol pour avoir lu l'heure de l'éclipse dans un journal), les rabbins du Talmud considéraient que **l'éclipse de soleil** est de mauvais augure et **témoigne de la colère divine**, comme dans Tintin ☺ Ainsi :

(**Traité Soukka 29 a**)

**« Parce qu'un président de Tribunal est mort sans oraison funèbre en son honneur...
« Parce qu'une jeune fille subit une agression en un lieu inhabité, sans secours apporté possible
« Parce qu'en cas d'homosexualité,.....
« Parce que le sang de deux frères est répandu en même temps,.....
« Par l'existence de faussaires,de parjures.... ou par l'abattage de beaux arbres etc...**

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°23)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), l'Eternel est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites.**

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI. Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée.** Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN. Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES Vrais et faux prophètes : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo –païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de **l'ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,). Ce culte païen s'enracine dans le peuple, la prêtrise, les rois. Les efforts de quelques uns, rois ou prêtres fidèles à l'Eternel sont soit inopérants soit à effet des plus éphémère. Aussi le texte des chroniques conclue que c'est dans cet éloignement tant doctrinal et culturel du vrai message du Sinai – sur lequel il est demandé de dévier ni à droite ni à gauche - qui explique le massacre du peuple et leur exil.

PERIODE TALMUDIQUE **La croyance aux démons :** Au-delà des fariboles, **ELLE VIOLE LE MONOTHEISME ABSOLU DU DIEU UN,** et reste encore enseignée avec sérieux par quelques officiels rabbiniques attardés (judaïsme **NON** libéral). Selon ces (judéo) – païens, de tels analogues de demi-dieux hanteraient des lieux privilégiés (ruines, latrines, eaux), surtout la nuit et les mercredis et samedis. Agressifs, ces analogues des demi-dieux et divinités inférieures gréco-romains « attaquent ». La démons Lilith serait ainsi friande de raptés d'enfants. Ils prennent possession tant des animaux que des êtres et seraient attirés plutôt par certains arbres et par les nombres pairs. Pour crédibiliser leurs « chtouyoths » (fadaïses), les judéo - païens du talmud extrapolent les versets de la Torah en pures élucubrations. **Pour repousser ces démons agressifs des humains ou animaux, outre les incantations, sont utilisées des amulettes .** Mais celles-ci ne sont autorisées le chatbot que seulement si elles sont certifiées conformes par un visa de rabbin. De même des objets de culte sont détournés vers une fonction d'amulette (texte de porte dit mezouza, phylactères dits téfilines, frange bleutée vestimentaire dite tsitsith.) **Le bon ou le mauvais œil** est originellement dénué de connotation superstitieuse (Torah, bible, talmud). Il signifie soit , pour le bon œil, la générosité ou le bon cœur, soit, pour le mauvais œil, l'envie, la jalousie, l'égoïsme, l'avarice. Cependant les rabbins du talmud, dans un ascendant recherché à l'endroit du peuple crédule, laissaient croire à un pouvoir surnaturels lié à leur fonction , tant possiblement mortels pour les gens que voire destructeurs en ravage des biens. Cette forme d'idolâtrie perdure encore jusqu'à ce jour dans le mythe de Bar Yokhai (voir article séparé sur ce site et ce thème dans : ajlt /études/ année 2008). A l'inverse, le « bon œil » était réputé de vertu thérapeutique, par exemple de protection de la fratrie chez les mères de fille (n'ayant pas eu de garçon) ou de protection potentielle contre la stérilité. **L'usage des amulettes : L'emprunt à l'Islam ou à la chrétienté** explique par ailleurs l'usage à visée protectrice du talisman judéo -islamique de la main *khamisa* ou judéo- chrétien, en porte – chance, qu'est le symbole du poisson. **Les croyances aux pouvoirs des astres :** Alors que tant la Thora, que les prophètes, ou que les **vrais** sages du talmud judéo – judaïque condamnent sans appel toute déité et un quelconque pouvoir propre aux astres, refusant même de considérer comme juifs ceux qui s'y adonnent, une bonne autre part judéo- païenne de 'rabbins'(sic) talmudiques accordent aux astres une puissance parallèle propre touchant le monde végétal et humain. (la richesse, le caractère, la longévité, la fécondité seraient sous leur seule influence en exclusion de Dieu ou du mérite et l'effort individuel) Ces astres connaissent nos secrets et nous influeraient selon la naissance vers le succès ou l'échec, la volupté, la bonne mémoire voir même l'art d'être... un « bon » voleur !.

JUDEO – IDOLÂTRIES PERSISTANTES DANS LE TALMUD (V)

ECHANTILLON D'AUTRES IDOLÂTRIES TALMUDIQUES DIVERSES

La bibliomancie - La nécromancie

RAPPELONS UNE FOIS DE PLUS CE QUE NOUS DIT CLAIREMENT LA TORAH :

(Nombres 23, 23)

« *Il ne faut point de magie à Jacob, point de sortilèges à Israël* »

(Deutéronome 18, 10)

« *Qu'il ne se trouve personne chez toi qui fasse passer par le feu son fils ou sa fille*
« (NB : culte de Moloch), *qui pratique des enchantements, qui s'adonne aux augures, à*
« *la divination, la magie* »

LA BIBLIOMANCIE

La bibliomancie consistait à attribuer un augure à une phrase prise au hasard ou dite dans des circonstances particulières et ayant alors valeur de présage

Ces pratiques magiques étaient familières, même jusqu'aux rabbins. Elles s'accroîtront même avec les siècles, comme nous l'étudierons plus loin. Ils allaient dans une école, ils demandaient à un écolier quel verset de l'Écriture il venait d'apprendre et recherchaient un signe dans les mots formant le texte de ce verset. Les exemples du talmud abondent. En voici deux :

► Augure établi à partir d'un texte :

(**Traité Khagiga 15 a**)

« Le rabbin Meir s'efforçait d'amener un contradicteur l'hérétique Elisée ben Abuya à se rétracter.. Il l'emmena dans une école et il fut demandé à un garçon de répéter le verset qu'il venait d'apprendre. Le garçon répéta le verset d'*Esaïe 48, 22* : « il n'y a pas de paix pour l'impie, dit l'Éternel » il n'y avait donc par là aucun espoir laissé au contradicteur.

(NB : Bien entendu, l'interprétation donnée par le Talmud fait que l'impie visé ne saurait être en rien le rabbin Méir qui s'adonne aux augures interdits, mais bien...l'autre individu non « rabbin » qui est forcément lui seul visé !)

► Augure à partir d'une simple pensée:

(**Traité Béréchit 55 b**)

« *S'il vient à quelqu'un, à son réveil, d'avoir spontanément à la pensée un verset, il faut alors le considérer (comme un augure et lui) comme un prophète* »

(NB : Si ce verset reprend l'annonce un événement, rappelons ce que dit la Torah : (*Deutéronome 18, 22*) :
« Si un prophète annonce de la part de l'Éternel une chose qui ne saurait être, ou qui n'est pas suivie d'effet cette annonce n'aura pas été dictée par l'Éternel, c'est avec témérité que ce « prophète » l'a émise, ne crains pas de sévir à son égard »
Pour la définition mosaïque et biblique d'un vrai prophète, revoir l'entretien n°9.

LA NECROMANCIE

Cette pratique semblait alors courante.

► Définition talmudique d'un nécromancien :

(**Traité Sanhédrin 56 b**)

« *Un nécromancien est celui qui se laisse dépérir et va passer la nuit dans un cimetière*
« *pour qu'un esprit impur descende en lui* »

► La punition du nécromancien

(**Traité Sanhédrin 6, 5 s. et 7,4**)

C'était la lapidation et les rites habituels du deuil ne s'observaient plus en pareil cas

(NB : nos ancêtres rabbiniques prononçaient aussi la lapidation pour l'inceste du fils avec sa mère, ou sa belle mère de père ou d'épouse, l'homosexualité, la zoophilie, le blasphème, l'idolâtrie, la mise à mort d'un enfant pour adorer Moloch, la profanation du Sabbat, la malédiction de son père ou sa mère, les rapports sexuels avec une jeune fille déjà vouée aux fiançailles par ses parents, l'enseignement de l'idolâtrie à une personne ou une localité, la sorcellerie, la rébellion filiale.

► L'accréditation explicite de la nécromancie par certains passages talmudiques

Des récits « convaincus » de dialogues entre les vivants et les morts y sont relatés. Généralement les « élus » de ces légendes « vivifiantes » font partie des seuls bons fidèles.

(**Traité Béréchit 18 b**)

« Il arriva, la veille d'un nouvel an, qu'un pieux fidèle donna un « denarius » à un mendiant. Sa femme le lui ayant reproché (NB :n'y voyez aucun sexisme...) il alla passer la nuit au cimetière. Il entendit alors la conversation de deux esprits. L'un disait à l'autre : « Ami, viens ; allons dans le monde assister au tribunal céleste (litter : derrière le rideau). L'autre esprit lui répondit : Impossible, (je ne suis pas enterré dans un linceul traditionnel mais) je suis enterré dans une nasse de roseaux, mais vas-y tout seul et reviens après me raconter ce que tu y as entendu. Le premier esprit partit, circula puis revint. « Qu'as-tu entendu, ami ? » demanda celui qui était resté « J'ai entendu que si quelqu'un fait des semences lors de la première pluie (du 17 au 23 du huitième mois), la grêle détruira sa récolte. L'homme partit alors et ne sema que pendant la seconde pluie et sa récolte ne fut pas détruite » (NB : les hellénisants penseront aussitôt au « dialogue des morts » ouvrage écrit par Lucien sur le même registre mais où Diogène et autres stigmatisent les inepties des penseurs vivants)

Néanmoins, certains rabbins, face à ce type de récit de crédulité, savaient garder leur bon sens.

(**Traité Sanhédrin 67 b**)

Un disciple dit à rabbi Khiyya : « J'ai vu un Arabe qui, à coup de sabre, dépeçait son chameau ; puis il se mit à faire grand bruit sur un tambourin, et l'animal se dressa sur ses pieds – As-tu vu aussi derrière le chameau des traces de sang et des crottes ? répondit le rabbi Khiyya. S'il n'y en avait pas, c'est que tu as rêvé »

► Nécromancie et Chabbat

(**Traité Genèse R, 11, 5**)

On y lit un dialogue entre rabbi Akiba et le gouverneur romain Tineius Rufus. Akiba y défend que même l'enfer se « reposerait » le jour du Chabat. – [Allez voir un nécromancien](#), lui dit Akiba, il évoquera pour vous les morts tous les jours de la semaine mais pas le jour du Chabat . Vous le vérifierez quand vous évoquerez votre père qui vous le témoignera. (NB : curieux exemple du midrach en conseil d'idolâtrie) Rufus eut plus tard l'occasion d'évoquer l'esprit de son père ; il ne lui apparaissait pas le jour du Chabat. Un dimanche, Rufus dialogua avec son père : Eh quoi, t'es tu converti juif après ta mort pour que tu ne viennes pas le jour du Chabat ? Son père lui répondit :contrairement à ce qui se passe sur terre où chacun fait ce que bon lui semble , ici le Chabat est obligatoire ». (NB : n'y aurait -il donc seulement qu'un septième de temps de repos...éternel ?)

NOTE PERSONNELLE : En essayant de défendre une idée de respect du Chabat, fût-elle louable en soi, le Talmud viole un des versets édictés par le Lévitique pour la Kedoucha. (comportement modèle) C'est le verset Lévitique 19,17 qui, en sa deuxième moitié, nous recommande de ne rien échafauder (**Lo ta-amod**) sur l'âme, la mémoire de ton prochain (**al dam re ékh'a** : littéralement « sur le sang de ton prochain », Mais à plusieurs reprises il nous est dit que « le sang c'est l'âme ») C'est donc une interdiction de prendre des morts comme alibis ou comme prétextes à constructions d'esprits ou en attribution de pouvoirs ou en valorisation ou dévalorisation... Ce qui est dans le droit fil de la première partie du verset, mais qui porte sur les vivants (colportage).

MULTIPLICITÉ D'AUTRES EXEMPLES DE SUPERSTITIONS OU « MANCIÉS » AUTRES

Le Talmud en est riche. Pour les superstitions idolâtres « simples » (ou plutôtsimplettes), nous renvoyons à des références telles que :

(Tosifta Chabat 6) (Tosifta Chabat 7) (Chabat 6, 10) (Pessahim 109b) (Pessahim 110a) (Pessahim 110b) (Pessahim 111a) (Pessahim 111b) (Béréchit 51a) (Béréchit 55a) (Béréchit 55b) (Béréchit 60a) (Horayoth 12a) (Hor.13b) (Moed K . 18a) etc....

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°24)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), l'Eternel est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**.

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même il sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée**. Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel. Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES Vrais et faux prophètes : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo -païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de **l'ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,). Ce culte païen s'enracine dans le peuple, la prêtrise, les rois. Les efforts de quelques uns, rois ou prêtres fidèles à l'Eternel sont soit inopérants soit à effet des plus éphémère. Aussi le texte des chroniques conclue que c'est dans cet éloignement tant doctrinal et culturel du vrai message du Sinai – sur lequel il est demandé de dévier ni à droite ni à gauche - qui explique le massacre du peuple et leur exil.

PERIODE TALMUDIQUE **La croyance aux démons** : Au-delà des fariboles, **ELLE VIOLE LE MONOTHEISME ABSOLU DU DIEU UN**, et reste encore enseignée avec sérieux par quelques officiels rabbiniques attardés (judaïsme **NON** libéral). Selon ces (judéo) – païens, de tels analogues de demi-dieux hanteraient des lieux privilégiés (ruines, latrines, eaux), surtout la nuit et les mercredis et samedis. Agressifs, ces analogues des demi-dieux et divinités inférieures gréco-romains « attaquent ». La démons Lilith serait ainsi friande de raptés d'enfants. Ils prennent possession tant des animaux que des êtres et seraient attirés plutôt par certains arbres et par les nombres pairs. Pour crédibiliser leurs « chtouyoths » (fadaïses), les judéo - païens du talmud extrapolent les versets de la Torah en pures élucubrations. **Pour repousser ces démons agressifs des humains ou animaux, outre les incantations, sont utilisées des amulettes** . Mais celles-ci ne sont autorisées le chatbot que seulement si elles sont certifiées conformes par un visa de rabbin. De même des objets de culte sont détournés vers une fonction d'amulette (texte de porte dit mezouza, phylactères dits téfilines, frange bleutée vestimentaire dite tsitsith.) **Le bon ou le mauvais œil** est originellement dénué de connotation superstitieuse (Torah, bible, talmud). Il signifie soit , pour le bon œil, la générosité ou le bon cœur, soit, pour le mauvais œil, l'envie, la jalousie, l'égoïsme, l'avarice. Cependant les rabbins du talmud, dans un ascendant recherché à l'endroit du peuple crédule, laissaient croire à un pouvoir surnaturels lié à leur fonction , tant possiblement mortels pour les gens que voire destructeurs en ravage des biens. Cette forme d'idolâtrie perdure encore jusqu'à ce jour dans le mythe de Bar Yochai (voir article séparé sur ce site et ce thème dans : ajlt /études/ année 2008). A l'inverse, le « bon œil » était réputé de vertu thérapeutique, par exemple de protection de la fratrie chez les mères de fille (n'ayant pas eu de garçon) ou de protection potentielle contre la stérilité. **L'usage des amulettes** : **L'emprunt à l'Islam ou à la chrétienté** explique par ailleurs l'usage à visée protectrice du talisman judéo -islamique de la main *khamasa* ou judéo- chrétien, en porte – chance, qu'est le symbole du poisson. **Les croyances aux pouvoirs des astres** : Alors que tant la Thora, que les prophètes, ou que les **vrais** sages du talmud judéo – judaïque condamnent sans appel toute déité et un quelconque pouvoir propre aux astres, refusant même de considérer comme juifs ceux qui s'y adonnent, une bonne autre part judéo- païenne de 'rabbins'(sic) talmudiques accordent aux astres une puissance parallèle propre touchant le monde végétal et humain. (la richesse, le caractère, la longévité, la fécondité seraient sous leur seule influence en exclusion de Dieu ou du mérite et l'effort individuel) Ces astres connaissent nos secrets et nous influeraient selon la naissance vers le succès ou l'échec, la volupté, la bonne mémoire voir même l'art d'être... un « bon » voleur ! **La croyance païenne aux augures et à toutes les « mancies »** est illustrée par deux exemples donnés : la bibliomancie et la nécromancie.

LE CULTE PAIEN DE LA DEIFICATION DES DEFUNTS (1^{er} entretien)

La Torah nous édicte une double ligne de conduite (kh'ouka) envers nos morts, [quels qu'ils soient](#)

La première ligne de conduite concerne la partie charnelle du défunt, impure et rendant **impure** tout objet de son environnement, que cet objet soit de son vivant ou appartienne à son sépulcre, et nécessitant de ce fait une purification, car tout contact avec ce cadavre ou objets de son funéraire rend impur tout humain sept jours (voir notre article sur la vache rousse et [l'eau lustrale](#))

La deuxième ligne de conduite édicte le comportement à avoir par les survivants quant à **l'image laissée** par un défunt **quel qu'il soit** (et ceci nous est édicté notamment dans un verset du Lévitique traduit généralement sur lequel il convient de revenir en fin d'entretien)..

Pour autant, que ce soit en Afrique du Nord, au Moyen Orient ou bien en Europe de l'est, sont nées, de ci ou de là, et au fil des siècles, parmi les communautés juives, des dérives singeant les comportements païens environnants (du genre grotte de Lourdes) dans des cultes encensant les morts en leur attribuant une puissance divine autonome (Avoda zara) .

Ainsi, bien souvent à partir de pures légendes (tout justes bonnes pour enfants d'âge mental inférieur à 3 ans) et surtout **aux contenus tout contraires aux messages de la Thora**, pourtant on ne peut plus claire là-dessus, ont été instituées par le peuple juif désemparé en exil, des surcompensations à ses frustrations par des adorations de tombes ayant appartenu, de façon réelle ou supposée, à certains ancêtres ou sages . Rappelons que, pour le rouleau de la Torah que l'on dresse devant les fidèles, c'est là une attitude païenne. En effet :

QUE NOUS ORDONNE ITERATIVEMENT LE TEXTE DU ROULEAU SUR CE SUJET ?

QUANT AUX SORT QUI DOIT ÊTRE DÉVOLU AUX MORTS DE PAR LES VIVANTS

- ▶ **LE PREMIER INTERDIT FORMEL DE LA TORAH :** ne jamais s'adresser **directement** à un défunt ou se retourner vers lui...

La Paracha sur la Sainteté (Lévitique Ch 19) met ainsi en complet parallèle deux versets de même gravité d'enfreintes d'idolâtries en utilisant volontairement pour les deux strictement les mêmes vocables:

(**Lév. 19, 4**) Ne vous adressez pas à – ne vous retournez pas vers des **idoles**

Al **TIFNOU** él a **élim**

(**Lév. 19, 4**) Ne vous adressez pas à – ne vous retournez pas vers les **AMES DE DEFUNTS**

Al **TIFNOU** él a **ovoth**

- ▶ **LE DEUXIEME INTERDIT SOCIETAL DE LA TORAH :** n'accepter ni « magie » ni « thaumaturge »

(**Nombres 23, 23**) « Il ne faut **POINT DE MAGIE** à Jacob, point de sortilèges à Israël »

(**Deuter. 18, 10**) « Qu'il ne se trouve **PERSONNE** chez toi **QUI S'ADONNE A LA MAGIE**

- ▶ **LE TROISIEME INTERDIT DE LA TORAH EN OBLIGATION DE PURETÉ :** ne pas se rendre impur par tout ce qui environne de près ou loin un mort : (seulement une loi de vie **torath kh'ayim**)

(**Lévitique 11,32**)

Tout objet environnant un mort est **impur**

(**Lévitique 15,31**)

Eloignez les enfants d'Israël de tout ce qui pourrait les **souiller**

(**Lévitique 21,11**)

Même pour son père ou sa mère morts, il ne se **souillera** pas

(**Nombres 6, 7**)

Même pour son père ou sa mère, pour son frère et sa sœur, même pour ceux là, il ne se **souillera** pas

(**Nombres 19, 14**)

Voici la règle lorsqu'il se trouve un mort dans une tente, tout ce qu'elle renferme rend **impur**

(**Nombres 19, 19**)

Quiconque touche à un sépulcre sera **souillé**

► **LE QUATRIEME INTERDIT DE LA TORAH** : (Deuté.14, 1) ne jamais honorer un mort par une quelconque dévotion ostentatoire (quelques exemples contemporains d'époque donnés par le rouleau mais chaque génération ou pays a ses us...But : ne pas donner, en plus de la faute, un mauvais exemple).

► **LE CINQUIEME INTERDIT DE LA TORAH : NE PAS FABULER SUR UN DEFUNT IDOLÂTRÉ :**

Dans (Lévitique.19, 16) la traduction officielle donnée « *tu ne seras pas indifférent au danger de ton prochain* » m'est insatisfaisante par son choix (il en fallait bien un parmi plusieurs lectures) pour les raisons que j'exposerai ci-dessous, car elle se limite à un des éclairages d'exégèse très réducteur et passant, selon moi, à côté d'un tout autre sens joint bien plus fondamental

Etudions cette fin de verset de très près (sans oublier que l'hébreu est extrêmement concis):

לאַתַּעֲמֹד עַל דָּם רֵעֶךָ אֲנִי ה'

« Lo ta-a-mod al dam re-é-kh'a ani adonai »

Que peut donc et aussi signifier : לאַתַּעֲמֹד « Lo ta-a-mod » ?

C'est un verbe construit sur le radical עמד (oméd) qui veut dire « debout » « dressé »

« échafaudé » « élevé » L'expression « Lo ta-a-mod » signifie donc en sens multiforme « *tu n'échafauderas pas, tu ne dresseras pas des constructions, tu n'élèveras pas* » (des constructions d'esprit ou tout autant des constructions monumentales)

Que peut aussi signifier : על דם « al dam » ? (littéralement « sur le sang »)

vocable En de très nombreux versets bibliques, nous voyons que le sang דם est un

synonyme désignant à la fois tant l'âme, l'esprit, la pensée que aussi la partie immatérielle d'un cadavre, tous sens résumés par le vocable « néfesh » נפש

Ainsi :

(Lévitique.17, 12) ou bien (Lévitique.17, 14) « *L'âme du corps est dans le sang* »

Ainsi compris, « Lo taamod al dam réekh'a » signifie deux choses :

« *Tu n'échafauderas aucune construction d'esprit, aucune affabulation sur un cadavre* »
Ou bien « *Tu n'érigeras rien au dessus d'un cadavre* »

De plus cette traduction est en parfaite concordance avec la première partie du verset qui interdit le « rakh'il » qui signifie tout colportage infondé (dans les deux sens soit négatif (il a alors le sens de calomnie) ou soit positif (éloge en encensement déplacé)

Et c'est bien pour cela que le verset tient à se terminer par אֲנִי ה' Ani Adonai « *Je suis l'Eternel* » C'est-à-dire tient à nous rappeler en conclusion de ce verset que nulle attribution surnaturelle, aucun « él », aucune dévotion, aucun encensement, ne doit être accordé à nul autre objet ou nul être vivant ou comme ici à nul être mort si ce n'est qu'au SEUL ETERNEL

► **Enfin rappelons que c'est bien pour lutter préventivement contre des dérives de pèlerinage superstitieux que :**

D'une part :

Moïse est décrit comme né « *en nul lieu précis* » et mort « *en nul lieu précis* », ce justement pour éviter tout lieu de culte idolâtre de cet humain, fut-il le plus grand de tous.

Et que d'autre part :

les **trois fêtes de pèlerinage** sont instituées pour bien rappeler que **les seuls pèlerinages autorisés** par la Torah, **eux et eux seuls** (Pâques, pentecôte, fête des Cabanes) ne le sont et ne doivent l'être que pour le seul et exclusif Eternel.

Ce préalable incontournable et **TELEMENT IMPORTANT** étant bien rappelé, posé et compris, passons maintenant seulement au survol de quelques illustrations d'enfreintes notoirement instituées au fil des siècles par la fraction judéo -païenne du peuple juif.

A SUIVRE

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDOLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°25)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), l'Eternel est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**.

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONAI LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotif d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée**. Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l' arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinai, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinai, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES Vrais et faux prophètes : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo –païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de **l'ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,). Ce culte païen s'enracine dans le peuple, la prêtrise, les rois. Les efforts de quelques uns, rois ou prêtres fidèles à l'Eternel sont soit inopérants soit à effet des plus éphémère. Aussi le texte des chroniques conclue que c'est dans cet éloignement tant doctrinal et culturel du vrai message du Sinai – sur lequel il est demandé de dévier ni à droite ni à gauche - qui explique le massacre du peuple et leur exil.

PERIODE TALMUDIQUE La croyance aux démons : Au-delà des fariboles, **ELLE VIOLE LE MONOTHEISME ABSOLU DU DIEU UN**, et reste encore enseignée avec sérieux par quelques officiels rabbiniques attardés (judaïsme **NON** libéral). Selon ces (judéo) – païens, de tels analogues de demi-dieux hanteraient des lieux privilégiés (ruines, latrines, eaux), surtout la nuit et les mercredis et samedis.

Agressifs, ces analogues des demi-dieux et divinités inférieures gréco-romains « attaquent ». La démons Lilith serait ainsi friande de raptés d'enfants. Ils prennent possession tant des animaux que des êtres et seraient attirés plutôt par certains arbres et par les nombres pairs. Pour crédibiliser leurs « chtouyoths » (fadaïses), les judéo - païens du talmud extrapolent les versets de la Torah en pures élucubrations.

Pour repousser ces démons agressifs des humains ou animaux, outre les incantations, sont utilisées des amulettes . Mais celles-ci ne sont autorisées le chabat que seulement si elles sont certifiées conformes par un visa de rabbin. De même des objets de culte sont détournés vers une fonction d'amulette (texte de porte dit mezouza, phylactères dits téfillines, frange bleutée vestimentaire dite tsitsith.)

Le bon ou le mauvais œil est originellement dénué de connotation superstitieuse (Torah, bible, talmud). Il signifie soit , pour le bon œil, la générosité ou le bon cœur, soit, pour le mauvais œil, l'envie, la jalousie, l'égoïsme, l'avarice. Cependant les rabbins du talmud, dans un ascendant recherché à l'endroit du peuple crédule, laissaient croire à un pouvoir surnaturels lié à leur fonction, tant possiblement mortels pour les gens que voire destructeurs en ravage des biens. Cette forme d'idolâtrie perdure encore jusqu'à ce jour dans le mythe de Bar Yokhai (voir article séparé sur ce site et ce thème dans : ajlt /études/ année 2008). A l'inverse, le « bon œil » était réputé de vertu thérapeutique, par exemple de protection de la fratrie chez les mères de fille (n'ayant pas eu de garçon) ou de protection potentielle contre la stérilité. **L'usage des amulettes** : **L'emprunt à l'Islam ou à la chrétienté** explique par ailleurs l'usage à visée protectrice du talisman judéo -islamique de la main *khamisa* ou judéo- chrétien, en porte – chance, qu'est le symbole du poisson. **Les croyances aux pouvoirs des astres** : Alors que tant la Thora, que les prophètes, ou que les **vrais** sages du talmud judéo – judaïque condamnent sans appel toute déité et un quelconque pouvoir propre aux astres, refusant même de considérer comme juifs ceux qui s'y adonnent, une bonne autre part judéo- païenne de 'rabbins'(sic) talmudiques accordent aux astres une puissance parallèle propre touchant le monde végétal et humain.

(la richesse, le caractère, la longévité, la fécondité seraient sous leur seule influence en exclusion de Dieu ou du mérite et l'effort individuel) Ces astres connaissent nos secrets et nous influeraient selon la naissance vers le succès ou l'échec, la volupté, la bonne mémoire voir même l'art d'être... un « bon » veleur ! **La croyance païenne aux augures et à toutes les « mancies »** est illustrée par deux exemples donnés : la bibliomancie et la nécromancie. **Toute deification d'un quelconque défunt est interdite par la Torah** Aussi avons-nous

rappelé en cette voie les quelques extraits des différents passages du Lévitique, des Nombres ou du Deutéronome **condamnant ces pratiques en idolâtrie et rendant impurs ceux qui s'y livrent**, et ce, quels que soit le bien fondé des mérites réels ou supposés attribuables au défunt, ainsi idolâtré par un pèlerinage. Les seuls pèlerinages autorisés sont ceux de trois fêtes en l'honneur de l'Éternel.

LE CULTE PAIEN DE LA DEIFICATION DES DEFUNTS

(2^{ème} entretien : **qu'est-ce qu'une « Hilloula »**)

(Rappel de ce que dit le début des Tables de la Loi)

Tu n'accorderas nulle croyance de pouvoir surnaturel à qui ou quoi qui soit SOUS TERRE

Lo yevé lékh'a élohim akh'érim MI TAKH'AT A-ARETS

QU'EST-CE QU'UNE « HILLOULA » ?

Le mot Hilloula (הללה pluriel : *Hilloulot*) désigne, dans les milieux juifs séfarades, surtout ceux du sud méditerranéen, et surtout à l'ouest du Maghreb (*Maroc, Oranie*), puis par extension ensuite à d'autres pays et continents, une **adoration idolâtre d'un sage ou d'un rabbin divinisé après sa mort et conservant des « pouvoirs »** (*un peu comme si, dans le monde chrétien, on déifiait et idolâtrait des cardinaux défunts...*). Ce terme de Hilloula vient en fait d'une arabisation et/ou d'une araméénisation du mot hébreu « Hallel », (הלל) lequel vocable signifie « louange » (*Un Hallel, de tonalité joyeuse, n'est supposé normalement dévolu, comme dans le rituel juif qu'au seul Dieu Éternel, et à nul autre, par une lecture faite en certaines occasions, de quelques psaumes dithyrambiques*).

LE « BON CÔTÉ » DES HILLOULOTH JUDEO-MUSULMANES

Bien souvent ces festivités, **païennes au regard du Mosaïsme**, donnent prétextes à de joyeuses kermesses de bons enfants, ou à une fraternisation de bonhomie d'avec les populations musulmanes abrahamiques environnantes ou hôtes. Nul ne contestera cet aspect. Mais il s'agit de fait d'une toute autre religion, quelque sympathique d'apparence qu'elle soit.

MULTIPLICITÉ ET DIVERSIFICATION DES HILLOULOTH

Rencontrées aussi dans les milieux ashkénazim, on rencontre ces pèlerinages surtout majoritairement dans les milieux juifs séfarades qui les ont « exportés »

Ainsi, et au seul Maroc, par exemple, on dénombre pas moins de 650 tombes de rabbins ainsi divinisés (au sens originel de *él ou élohim* dénoncés dans le décalogue) et qui, bien évidemment, ne cessent d'accomplir tous, et chacun d'eux, des nombreux miracles.

Ces morts ont aussi des fonctions souvent de spécialistes. Certains ont ainsi des missions « diplomatiques » qui leur sont confiées, telles celles de veiller à protéger, comme ambassadeurs de la communauté, S.M. le roi du Maroc et son illustre famille royale....

De même, en Israël, l'un d'eux est considéré comme étant un bon *chidouh* « marieur » et les célibataires en mal de solitude (ou plus souvent leurs mères désespérées...) viennent lui faire leurs dévotions et suppliques en cette voie etc...

Ce type de connivence abrahamique est facilité par l'égale croyance idolâtre de parts et d'autres dans les populaces arabo – juives quant aux pouvoirs qu'elles attribuent aux défunts, (les musulmans ont d'ailleurs eux aussi leurs propres saints, dans des mausolées où certains juifs syncrétiques et peu regardants vont aussi faire tout autant leurs dévotions . .) (*)

Les institutions rabbiniques ont opté, en suivisme de « prendre ce train populaire idolâtre en marche » et d'officialiser ces « *mausolées* » juifs. Un grand rabbin français honoraire ne s'est-il pas même déplacé récemment pour cautionner pendant sept jours ces « *hiloulot* » ?...

(*) **N.B.** Il faut rendre à César ce qui lui appartient et relever qu' y a lieu en fait de distinguer dans l'ISLAM la doctrine d'une part, et la pratique d'autre part. On lira avec profit la pensée du grand philosophe Mohammed Arkoun décédé en 2010 et qui lutta pour délivrer l'Islam de ses croyances en ses démons et ses impasses. (théorie des résidus)

Sur le plan doctrinal, force est de reconnaître que l'Islam est théoriquement très rigoureux là dessus. En effet, toujours et du moins sur le principe pur, il n'existe pour l'Islam nulle reconnaissance officielle de la « sainteté » d'un quelconque homme. C'est en effet une religion qui, en ayant fait sienne une bonne part du message originel et universel de Moïse

puis des vrais prophètes ainsi conservé par leurs docteurs (Averroès, Avicenne, Al Farabi...), rejette logiquement, en dogme, la tendance à diviniser tous les médiateurs. Maimonide s'en sentait proche en ce concept. Même les prophètes de l'Islam ne doivent faire l'objet de nulle vénération des fidèles, exception de leur seul prophète Mahomet. (C'est bien justement pour éviter un culte de masse comme l'on voit à la Mecque que Moïse est né et mort dans l'anonymat des lieux)

Mais dans la pratique musulmane, ce dogme est en réalité bien malmené et la réalité bien différente là aussi. Ainsi, il y a lieu de distinguer les courants farouchement opposés à toute vénération de saints (surtout en Arabie et aux alentours) et la relative compromission des chiites et sunnites, voir des soufistes qui « ferment les yeux » sur ces pratiques, voire les encouragent ou valorisent. A Istanbul, on trouve même un mausolée vénéré car contenant...un poil de la barbe du prophète ! CE SONT CES DERNIERS COURANTS (DEVIANTS MÊME DANS L'ISLAM) QUE LES SEFARADIM ONT COPIÉS.

MONOTHEISME DU DECALOGUE (Exode 20 :2,3 et 20 :7) ET JUDEO-IDLÂTRIES POSTERIEURES (Entretien n°26)

RÉSUMÉ ANTÉRIEUR :

LE DECALOGUE énonce en dogme un monothéisme abstrait et absolu. Dieu unique, ubiquitaire (ciel, terre, eau, sous -terre), l'Eternel est seul détenteur **de tous les pouvoirs que l'homme attribue à des superstitions ou idoles interdites**.

Toute récupération du Divin à des fins mensongères, fadaïses ou élucubrations est la seule faute rigoureusement exclue de toute possibilité de pardon..(LO TISSA ETH CHEM ADONÂÏ LÉ CHAV) . Ce dogme d'unicité et d' EXCLUSIVITÉ de l'intégralité de tous les pouvoirs sortant du naturel, nous est rappelé en leitmotiv d'affirmation dans la profession de foi dite du Chéma (Deutéronome 6 :5) ou dans le testament de Moïse (Deutéronome. 32 :12) . De même le sera-t-il plus tard dans les écrits (Exemple donné de Isaïe (42 :8)

DANS LA PERIODE DU SINAI, Pour renforcer ce message, les textes énoncent en parallèle de **très nombreuses mises en garde sur toute croyance dévoyée**. Malgré les promesses du peuple, celui-ci ne tarde pas à idolâtrer un veau d'or moulé par Aaron. Ce sacrilège est une des raisons de l'introduction des sacrifices désacralisant la zoolâtrie en général et le veau choisi comme sacrifice expiatoire. Mais ce rite est voulu éphémère , les sacrifices voués à disparaître (*lo léolam vé lo lizbéakh*) et l'arche à son seul message (décalogue) sans autel environnant (Josué 22 :28) Dans la même période du Sinaï, les épisodes idolâtres autres sont soit celles liées aux cultes d'encens (épisode de Nadav et Abihou – épisode de Koré Datan et Abiram) soit des déviations vers le culte orgiaque et infanticide de Baal Peor (moloch)

APRES SON ENTREE EN CANAAN, Si le peuple jure bien à Josué de préserver le message de monothéisme et d'universalité reçu au Sinaï, très vite, sous la Judicature, il oublie son serment et dérive vers les cultes de Baal et d'Astarté. Certains, tel Gédéon, tentent bien de réagir contre l'idolâtrie des hauts lieux et bosquets, mais évitent de peu le lynchage. **UNE RELIGION « MULTICARTE » S'INSTALLE** ainsi dans le pays, associant avec la connivence de lévites, une syncrèse judéo -idolâtre jusque y compris dans les lieux historiques du temps des patriarches. Un homme providentiel, Samuel va alors consacrer toute son existence à exhorter le peuple de revenir à sa mission universelle pour laquelle il fut élu et donc de ne plus consacrer ses croyances ou superstitions qu'au seul concept du Dieu Eternel Cependant, sous la pression du peuple, et contraint de nommer un roi qui sera Saül, Samuel vivra très mal ce partage du pouvoir avec ce roi qui s'affirme et ira , espérant discréditer Saul, jusqu'à le lancer vers des actions extrêmes alors que répréhensibles selon la Torah.

QUELQUES REPERES **Vrais et faux prophètes** : Nous avons d'abord vu en quoi le roi Saül, pris en premier exemple, tant avant sa nomination qu'en sa fin de règne, avait eu un comportement judéo –païen, puis nous avons étudié et élargi les critères généraux qui permettent de qualifier et de trier, selon les critères de la Torah, ou même ceux concordants des grands prophètes, qui est censé rentrer ou non dans cette catégorie et étiquette prophétique. **Les Hauts lieux** (Bamoth) transgressent de même le concept de **l'ubiquité** divine. Par opposition aux temples égyptiens laissés derrière , il faut désormais qu'un autel soit la symbolique de cette omniprésence : donc qu'il n'ait **ni** de surélévation (donc pas de marche en degrés) **ni** de fixité de son emplacement (donc pour ce faire sans pierre taillée impure. Mieux : des barres porteuses doivent être laissées en permanence dans les anneaux de l'arche pour symboliser cette non fixité,). Ce culte païen s'enracine dans le peuple, la prêtrise, les rois. Les efforts de quelques uns, rois ou prêtres fidèles à l'Eternel sont soit inopérants soit à effet des plus éphémère. Aussi le texte des chroniques conclue que c'est dans cet éloignement tant doctrinal et culturel du vrai message du Sinaï – sur lequel il est demandé de dévier ni à droite ni à gauche - qui explique le massacre du peuple et leur exil.

PERIODE TALMUDIQUE **La croyance aux démons** : Au-delà des fariboles, **ELLE VIOLE LE MONOTHEISME ABSOLU DU DIEU UN**, et reste encore enseignée avec sérieux par quelques officiels rabbiniques attardés (judaïsme **NON** libéral). Selon ces (judéo) – païens, de tels analogues de demi-dieux hanteraient des lieux privilégiés (ruines, latrines, eaux), surtout la nuit et les mercredis et samedis.

Agressifs, ces analogues des demi-dieux et divinités inférieures gréco-romains « attaquent ». La démons Lilith serait ainsi friande de raptés d'enfants. Ils prennent possession tant des animaux que des êtres et seraient attirés plutôt par certains arbres et par les nombres pairs. Pour crédibiliser leurs « chtouyoths » (fadaïses), les judéo - païens du talmud extrapolent les versets de la Torah en pures élucubrations.

Pour repousser ces démons agressifs des humains ou animaux, outre les incantations, sont utilisées des amulettes . Mais celles-ci ne sont autorisées le chabat que seulement si elles sont certifiées conformes par un visa de rabbin. De même des objets de culte sont détournés vers une fonction d'amulette (texte de porte dit mezouza, phylactères dits téfillines, frange bleutée vestimentaire dite tsitsith.)

Le bon ou le mauvais œil est originellement dénué de connotation superstitieuse (Torah, bible, talmud). Il signifie soit , pour le bon œil, la générosité ou le bon cœur, soit, pour le mauvais œil, l'envie, la jalousie, l'égoïsme, l'avarice. Cependant les rabbins du talmud, dans un ascendant recherché à l'endroit du peuple crédule, laissaient croire à un pouvoir sumaturels lié à leur fonction , tant possiblement mortels pour les gens que voire destructeurs en ravage des biens. Cette forme d'idolâtrie perdure encore jusqu'à ce jour dans le mythe de Bar Yokhai (voir article séparé sur ce site et ce thème dans : ajlt /études/ année 2008). A l'inverse, le « bon œil » était réputé de vertu thérapeutique, par exemple de protection de la fratrie chez les mères de fille (n'ayant pas eu de garçon) ou de protection potentielle contre la stérilité.

L'usage des amulettes : **L'emprunt à l'Islam ou à la chrétienté** explique par ailleurs l'usage à visée protectrice du talisman judéo -islamique de la main *khamisa* ou judéo- chrétien, en porte – chance, qu'est le symbole du poisson. **Les croyances aux pouvoirs des astres** : Alors que tant la Thora, que les prophètes, ou que les **vrais** sages du talmud judéo – judaïque condamnent sans appel toute déité et un quelconque pouvoir propre aux astres, refusant même de considérer comme juifs ceux qui s'y adonnent, une bonne autre part judéo- païenne de 'rabbins'(sic) talmudiques accordent aux astres une puissance parallèle propre touchant le monde végétal et humain.

(la richesse, la caractère, la longévité, la fécondité seraient sous leur seule influence en exclusion de Dieu ou du mérite et l'effort individuel) Ces astres connaissent nos secrets et nous influeraient selon la naissance vers le succès ou l'échec, la volupté, la bonne mémoire voir même l'art d'être... un « bon » veur ! **La croyance païenne aux augures et à toutes les « mancies »** est illustrée par deux exemples donnés : la bibliomancie et la nécromancie. **Toute deification d'un quelconque défunt est interdite par la Torah** Aussi avons-nous rappelé en cete voie les quelques extraits des différents passages du Lévitique, des Nombres ou du Deutéronome **condamnant ces pratiques en idolâtrie et rendant impurs ceux qui s'y livrent**, et ce quels que soit le bien fondé des mérites réels ou supposés attribuables au défunt ainsi idolâtré par un pèlerinage. Les seuls pèlerinages autorisés sont ceux de trois fêtes en l'honneur de l'Eternel..

LE CULTE PAIEN DE LA DEIFICATION DES DEFUNTS (3^{ème} et dernier entretien : généralités sur les pèlerinages juifs)

UN PREMIER EXEMPLE (ICI ALGERIEN) DE HILLOULA: CELLE DU RABBIN EPHRAIM ENKAOUA DE TLEMCCEN

Au départ , ce fut un grand homme reconnu comme étant dévoué et de bien

Tlemccen est une ville algérienne de l'Oranie. Au temps des persécutions espagnoles, une communauté juive tenta de s'y installer mais n'aurait obtenu l'autorisation d'y former un ghetto autonome que grâce à l'intercession du Rabbin Ephraïm Enkaoua auprès des autorités locales. Homme de sagesse réputé lettré parmi bien des illettrés, et dont la culture, le périple et le cursus rappellent en étonnement celui proche de Maimonide, il a laissé parmi la communauté de l'Oranie l'image d'un homme de bien et très réputé.

Tout aurait pu donc en rester là et à ne se limiter qu'à honorer dignement la mémoire de sa sagesse. Dans le respect de la pensée édictée par la Torah.

Vint ensuite une récupération du défunt pour l'instauration d'un culte judéo -idolâtre de masse.

Chassez le surnaturel, il revient au galop.

La communauté juive oranienne le divinisa. Ainsi, les siècles passant, et la légende aidant bon train, (*n'oublions pas que nous étions au sud de Marseille, peuchère*) elle lui attribuera progressivement des pouvoirs surnaturels . C'est ainsi que la légende raconte que les lions qu'il rencontrait se prosternaient aussitôt tous devant lui ainsi que les serpents les plus venimeux, que de même, il avait le pouvoir de faire jaillir des sources là où il voulait, et même de soigner les incurables condamnés . Enfin il se déplaçait à dos de lion avec un aspic dans ses mains. La légende ne dit pas si , dans sa synagogue, était apposée à l'entrée l'écriteau « *interdit aux lions, même tenus en laisse* »

Sa tombe a longtemps été (et reste) un lieu de pèlerinage très fréquenté des juifs pieds noirs qui venaient s'y rendre en masse du département ou de la frontière marocaine pour l'embrasser et la vénérer ou plus prosaïquement pour demander au mort de rendre quelques menus « services » ou pour exprimer des « souhaits variés » dans leurs espérances ou leurs désespérances ----- au lieu de s'adresser, comme nous l'enseigne la Torah, directement pour cela à Dieu (**Exode Ch 20,20**) L'Eternel n'ayant nul besoin de quelconque auxiliaire ou intermédiaire, comme nous le rappelait Moïse - (**Deutéronome 32, 12**)

UN DEUXIEME EXEMPLE (ICI MAROCAIN) DE HILLOULA PARMIS TANT D'AUTRES: CELLE DU RABBIN YAHIA LAKHDAR DE BEN AHMED ET DU RABBIN AMRAM BEN DIWAN

Le rabbin Yahia lakhdar de Ben ahmed

Chaque année, en Mai, les juifs marocains du monde entier rejoignent en masse le Maroc et se joignent à leurs concitoyens musulmans pour se retrouver en culte des saints devant son sanctuaire. Cet événement est marqué par sept jours de dévotion.

Les juifs font , à cette occasion, la tournée des mausolées et y allument des cierges

Le rabbin Amram Ben Diwan

Dont le mausolée est située à Azjen, à quelques kilomètres de Ouazzane et fait l'objet d'une dévotion idolâtre parallèle qui émerge parmi plus de 650 tombes de « saints » marocains. (*Quand on aime, on ne compte pas...*) Ce serait le plus important Moussem.

UN TROISIEME EXEMPLE (MAIS ICI ISRAELIEN) DE HILLOULA: CELLES DE SIMON BAR YOKHAÏ , DE LA TOMBE DE MAIMONIDE, ETC...

La tombe de R. Simon bar Yoch'aï à Méron

C'est un rabbin très xénophobe du temps du Talmud (préconisant le massacre des étrangers « écrasez la tête de ces serpents, même du meilleur d'entre eux ») et qui, contrairement à d'autres, n'a laissé aucune maxime particulière de quelconque sagesse léguée à la postérité (les maximes de sagesse sont consignées dans le Pirké Avoth) et dont le comportement en réputation de magie destructrice est même condamnable comme valant l'excommunication et la condamnation à mort par la Loi du rouleau. Sa tombe attribuée serait située à Meron.

Alors pourquoi donc ce personnage trouble est-il si célèbre ?.

Pour cela, je renvoie le lecteur à l'article écrit en ce site sur [son mythe](#).

J'y explique, [avec toutes références talmudiques précises](#), pourquoi, dans le milieu séfaraïde , si, d'entre l'aréopage des grands noms des « Pères » de la tradition juive, (de période talmudique ou post-talmudique) , le nom de Simeon bar Yohaï émerge singulièrement pour être mis en exergue et retenu, c'est :

- d'une part et en grande partie par une attribution **totale fallacieuse** qui lui est faite de l'ouvrage du Zohar, dont on lui attribue **en tout contresens la paternité**, (alors que cet ouvrage fut écrit en réalité par l'école de Moïse Léon de Castille un millénaire plus tard)
- mais surtout et d'autre part, par **l'attribution qui lui fut faite de son énorme pouvoir supposé redoutable et si redouté de « mauvais œil »** d'une capacité puissamment destructrice qu'il était légendairement posséder (son seul regard pouvait faire flamber et réduire à néant toute une maison !) pouvoir de mauvais œil qu'il posséderait toujours encore , **même après sa mort** . Ce qui explique pourquoi il est si craint et si adulé pour éviter d'en être victime (sait-on jamais ?). A cet effet, une ode de soumission conjuratoire craintive et dévotive lui est chantée chaque vendredi soir par les séfarades.

La tombe fictive de Maimonide

Ce plus illustre des penseurs juifs est mort excommunié à Fostat près du Caire. Et comme tous les excommuniés dans le monde séfaraïde, l'enterrement ne se fait qu'au hasard d'un lancer et **sans tombeau** pour rendre introuvable et anonyme le corps. Alors que dans les années 50, il n'y avait de lui aucune tombe à Tibériade, il existe maintenant, au grand profit de marchands de sanctuaires , une tombe de lui apparue miraculeusement à Tibériade. Je présume donc que, tel une taupe, le squelette de ce grand sage , qui ne devait pas apprécier le microclimat égyptien sous la terre d'Alexandrie, a dû décider de voyager, de ramper sous toute l' Egypte et remonter Israël , contre sables et roches et granits, pour y trouver un air enfin plus sain(t).

Quand on sait combien cet homme a lutté toute sa vie contre l'idolâtrie, c'est là faire une très grande insulte, par cette pseudo-tombe, à sa mémoire ainsi exploitée et monétisée.

Mais il existe, en Israel et en cette industrie païenne du superstitieux, bien d'autres « saints »

Citons le cas du « *baba salé* » (sur lequel d'aucuns se sucent) etc...

UN DERNIER EXEMPLE ENFIN (MAIS ICI PRIS EN EUROPE) D'UNE HILLOULA DE SAINT: CELLE DE YEHOUA BENZALEL LOEB DE PRAGUE

Yehouda Benzalel Loeb fut un très grand humaniste du XVIème siècle qui exerça d'abord en écrivain. Il laissa , dans le courant d'époque de la renaissance, de nombreux ouvrages d'érudits et des pensées d'une grande sagesse. Il finit sa vie comme grand rabbin de 60 à 97 ans à Prague. Ce fut un réformiste à l'intérieur de la communauté juive. (il est surnommé le maharal)

Le judéo -paganisme réside dans le fait qu'à partir d'un prétexte construit sur cet homme de grande valeur vont se construire en premier une toute légende puérile puis, par extension, un véritable **culte judéo- idolâtre** de sa dépouille.

La légende du Golem

C'est une légende construite à partir d'écrits attribués au maharal mais authentifiée comme en total faux et apocryphe par les chercheurs du Musée de Prague et israéliens.

Cette légende reprend un mythe séculaire que l'on retrouve ailleurs avec une grande fréquence, telle dans celui de Jopette et Pinocchio ou bien dans celui de l'apprenti sorcier.

Elle traduit le rêve millénaire de l'homme qui, depuis la Tour de Babel, aspire à l'omnipotence et à posséder les pouvoirs de Dieu.

Ici, le maharal de Prague, fait dieu **גא** par les judéo – païens, était censé , (tout comme le fit Dieu qui a extrait Adam de la terre) , pouvoir fabriquer, tout autant, un être vivant de l'argile.

C'est le Golem. (prononcé *goïlem* en yiddish Il signifie « cocon » mais peut vouloir dire « fou » ou stupide) . C'est un être humanoïde artificiel , une brute faite d'argile brute.

Recette pour faire un bon golem : Prenez uniquement de la bonne terre d'argile de Prague d'appellation contrôlée, arrosée d'une eau de qualité supérieure issue de la Vltava, faites en alors un bonhomme (attention ! il n'est pas décrit que la recette fonctionne avec un bonhomme de neige, ni, non plus, qu'elle marche avec du bois comme pour le pantin Pinocchio)

Surtout inscrivez -y sur son front le mot hébreu « Émeth » (**אמת**) ce qui signifie « vérité » . Cet être de boue devint alors vivant mais incontrôlable par son maître maharal et projeta de détruire la ville de Prague. Heureusement qu' il y a un « disjoncteur » utilisable par ceux qui disjonctent. Il suffit d'enlever le **É** de Émeth ce qui donne alors méth **מת** , ce qui veut dire « mort » . Et le Golem mourut.

(NB :les communications n'étant pas alors ce qu'elles étaient, la légende aurait pu être construite autrement et avoir une autre issue : Il aurait suffi d'appeler, à la rescousse, le rabbi Ephraïm Enkaoua de Tlemcen – voir ci-dessus - et ses lions qui n'auraient fait qu'une bouchée en kebab du Golem...)

Judéo -idolâtrie de pèlerinage

Au grand bénéfice touristique de la ville de Prague, qui a érigé une immense statue de Yehouda Benzalel Loeb en reconnaissance, car elle en tire les mêmes usufruits que Copenhague avec sa sirène, les pèlerins juifs y affluent en nombre, surtout d'Israël et (jusque venant de parmi les hétérodoxes), pour apporter au défunt leurs dévotions judéo –païennes, allant jusqu'à même quitter la terre sainte pour lui préférer d'y venir passer les fêtes austères de « purification » de Kippour (Rappel : « ne vous retournez pas vers les défunts » *al tifnou él a ovoth*, l'approche ou contact d'un mort ou de tout son environnement *rend impur* nous dit la Torah) De même, tout comme dans les autres lieux de pèlerinages judéo - idolâtres du maghreb, avec des messages écrits en vœux sur des petits rouleaux. (les défunts refusent les SMS)

Auto-dérision séculaire et humour yiddish

Au départ, peut-être bien que celui qui a rédigé les apocryphes de cette légende a voulu faire une blague « à la juive » et accentuer le côté abruti (au sens de retour à l'état brut) de l'homme, poussière retournant à la poussière, et du tout ridicule de la valeur exagérée que la bactérie humaine – et certains d'entre eux - attribue à son code d'écriture et à sa « vérité » toute fragile. Il n'empêche que ces légendes « déifiant » les pouvoirs surnaturels de la rabinout (le clergé juif) pré-existaient en fait déjà, dans le Talmud, où deux Amoraïm (premiers talmudistes) créent un veau destiné à leur repas chabattique, alors que Rabbi Rava donne vie à une créature humaine, ce que n'appréciera pas Rabbi Zéra qui le réduit en poussière.

Le prix Nobel Elie Wiesel a fait une pièce de théâtre philosophique construite sur ce mythe judéo – païen du Golem. Certains naïfs vous affirmeront que le golem a réellement vécu. Je pense surtout qu'il a indéniablement permis et permet à bien des gens d'en vivre.

A SUIVRE